

Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Projet de parc national des Monts-Pyramides



Document préparé par :

Lorraine Brooke

à l'intention de :

**l'Administration régionale Kativik et du
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

conformément à l'Entente sur le développement des parcs au Nunavik

Septembre 2011

Table des matières

Sommaire.....	3
Sommaire (inuktitut)	5
Sommaire (naskapi)	7
1. Introduction	9
1.1 Promoteur du projet et groupe d'étude	9
1.2 Contexte et justification du projet.....	10
1.3 Communications et consultations.....	16
1.4 Contexte juridique, réglementaire et politique	19
2. Description de l'aire d'étude.....	21
2.1 Communautés concernées	27
2.2 Cadre socioéconomique	28
2.3 Qualité de vie et contexte culturel	29
2.4 Histoire, patrimoine et archéologie.....	29
2.5 Utilisation du territoire par les Inuits et les Naskapis.....	33
2.6 Milieu biologique et physique	39
3. Variantes du projet	49
3.1 Description des variantes.....	49
3.2 Sélection finale	50
4. Description du projet	51
4.1 Limite proposée.....	59
4.2 Zonage proposé	59
4.3 Concept d'aménagement	61
4.4 Retombées économiques	66
4.5 Mesures de sécurité et d'urgence	68
4.6 Gestion et exploitation	68
5. Détermination et évaluation des impacts.....	69
6. Examen des questions fondamentales soulevées par les Inuits et les Naskapis.....	70
6.1 La gestion des activités touristiques et d'exploitation.....	70
6.2 Les retombées d'ordre économique et autre.....	70
6.3 La planification et la prise de décisions participatives.....	71
6.4 La coupe forestière à l'intérieur des limites du parc.....	71
6.5 La gestion des impacts négatifs potentiels pour les pourvoiries.....	72
6.6 La vente éventuelle d'une pourvoirie en activité dans le parc.....	72
6.7 Les titres miniers dans le bassin versant de la rivière George.....	72

7. Identification des enjeux visant à orienter la planification ultérieure	73
8. Effets cumulatifs	74
9. Prochaines étapes	76
10. Conclusion	78
 Bibliographie	 79
Annexe 1 : Procès-verbaux du groupe de travail du projet de parc national des Monts-Pyramides	81
Annexe 2 : Mandat du comité d'harmonisation du parc national des Pingualuit	95

Figures

Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude	23
Figure 2 : Utilisation du territoire	25
Figure 3 : Aperçu général de l'utilisation du territoire par les Inuits à des fins de subsistance en fonction des espèces fauniques prélevées	35
Figure 4 : Aperçu général de l'utilisation du territoire par les Inuits pour la chasse de subsistance au caribou en fonction des saisons	36
Figure 5 : Routes d'accès au territoire utilisées par les Inuits	37
Figure 6 : Utilisation du territoire par les Naskapis	38
Figure 7 : Unités de paysage présentes dans l'aire d'étude	41
Figure 8 : Limite proposée	53
Figure 9 : Zonage proposé	55
Figure 10 : Concept d'aménagement	57

Crédits :

Première de couverture : Alain Thibault, MDDEP
 Quatrième de couverture : Alain Thibault, MDDEP
 Page 17 : Josée Brunelle, ARK
 Page 17 : Alain Thibault, MDDEP
 Page 40 : Mélanie Chabot, ARK
 Page 48 : Alain Thibault, MDDEP
 Page 63 : Guillaume Lafleur, ABV Kayak
 Page 64 : Alain Thibault, MDDEP
 Page 65 : Josée Brunelle, ARK

Traduction française :

Geneviève Boulanger

Cartographie :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
 Société Makivik

Sommaire¹

Le projet de parc national des Monts-Pyramides couvre une superficie de 5 272 km². L'aire proposée, représentative de la région naturelle du Plateau de la George, englobe également les lacs Tasirlaq et Qamanialuk, le cours inférieur de la rivière Ford et la vallée de la rivière George.

Les limites proposées pour le projet de parc comprennent, outre les 1 935 km² déjà mis en réserve à des fins de parc, quelque 1 380 km² faisant partie de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée établie en 2008 le long de la rivière George. L'aire d'étude est située à moins de 20 km de la frontière méridionale du parc national Kuururjuaq. Chez les Inuits et les Naskapis, ce projet incarne la réalisation d'un désir ancré depuis longtemps, celui de protéger la plus grande superficie possible de la rivière George et de ses environs.

Le nom du parc fait actuellement l'objet d'un processus de changement toponymique. Le nom *Ullitaniujalik*, qui signifie en inuktitut « empreintes du niveau d'eau », sera proposé par les municipalités et les corporations foncières de Kangiqsualujjuaq et de Kuujjuaq, ainsi que par la Nation Naskapi. Une demande officielle de changement de nom sera déposée par le MDDEP à la Commission de toponymie du Québec.

L'association du parc national Kuururjuaq, du parc national des Monts-Torngat, au Labrador, de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et enfin de ce nouveau parc permettrait de créer un corridor de conservation d'une longueur de 600 km et d'une superficie de 27 400 km².

La création d'un parc dans cette région servira à promouvoir auprès de la population la découverte et l'appréciation de la beauté naturelle, de la biodiversité et de l'histoire culturelle de cette région du Nunavik. Le parc projeté est situé sur le territoire traditionnel des Inuits du Nunavik résidant dans les communautés de Kangiqsualujjuaq et de Kuujjuaq, ainsi que des Naskapis résidant à Kawawachikamach.

Le parc aura des retombées économiques directes pour les Inuits et les Naskapis par l'entremise de la création d'emplois et de nouvelles possibilités économiques liées au tourisme, à la recherche, aux activités récréatives et à l'éducation.

On continue aujourd'hui d'accumuler et d'approfondir les données archéologiques révélant l'histoire de la région. Au cours de la période contemporaine, celle-ci a notamment accueilli les premières pourvoiries qui s'inscriront dans le processus de développement de ce parc.

La création d'un parc dans cette région est prévue dans des ententes officielles signées par le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik (ARK). Dans ces ententes, les trois parties conviennent de poursuivre un objectif commun, soit la création de nouveaux parcs au Nunavik. Il s'agit en fait d'un double objectif : la protection de régions naturelles uniques du Québec, d'une part, et la mise en valeur du potentiel touristique du Nunavik, d'autre part. En outre, ces ententes exigent que les communautés inuites soient des partenaires de tout projet de parc. Comme ce parc englobe une partie du territoire traditionnel des Naskapis, ces derniers sont également considérés comme des partenaires dans sa planification et son développement.

De plus, le projet de parc a été évalué à l'aide des directives établies par le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique de l'Organisation des Nations Unies. Cette évaluation a permis de conclure que le projet de parc respecte suffisamment ces directives pour justifier sa création.

¹ Note au lecteur : Il existe une version anglaise du présent document. Pour en obtenir une copie, veuillez communiquer avec Parcs Nunavik à l'Administration régionale Kativik : info@nunavikparks.ca

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est le promoteur du projet. En vertu d'une série d'ententes administratives, le MDDEP travaille en étroite collaboration et en partenariat avec l'ARK et les autorités des villages nordiques concernés. Un groupe de travail a été formé en 2010 pour favoriser la participation locale à l'élaboration d'un Plan directeur provisoire. Ce groupe de travail est composé de représentants du MDDEP, de l'ARK, de la Société Makivik, des pourvoies ainsi que des communautés inuites et naskapie concernées.

Il s'agit du quatrième projet de parc au Nunavik, et le processus de consultation a continué d'évoluer. Les rencontres du groupe de travail ainsi que les séances de travail du personnel du MDDEP et de celui de l'ARK ont permis l'élaboration du Plan directeur provisoire. Ce document présente les limites et le zonage proposés, ainsi qu'un concept d'aménagement.

Un rapport sur l'État des connaissances et une Évaluation des retombées économiques servent également de documents d'accompagnement à la présente étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. D'importants éléments provenant de ces documents ont été intégrés ici afin de faciliter l'accès aux données et aux analyses utiles.

Le présent document vise à fournir une évaluation des impacts sociaux et environnementaux liés à la première phase de développement du projet de parc, à savoir les limites, le zonage, le concept d'aménagement et les structures de gestion énoncés dans le Plan directeur provisoire. Comme cette étude fait partie de la phase initiale du processus de création de parc, elle se veut un outil de planification. Il va sans dire que si le projet de parc est approuvé, d'autres études seront réalisées afin d'examiner plus en détail les impacts sur l'environnement et le milieu social que pourront engendrer les infrastructures du parc.

Au cours des travaux, il a néanmoins été possible de dresser une liste de questions qui revêtent une importance fondamentale pour les communautés locales, ainsi que pour les pourvoyeurs et groupes d'intérêts régionaux. Il a été décidé de ne pas utiliser les méthodes d'évaluation standards pour les éléments de la première phase du projet de parc. En effet, à cette étape du processus de développement, l'étude d'impact vise plutôt à guider la planification, car les éléments susmentionnés ne se prêtent pas vraiment à une évaluation. Ces derniers sont donc présentés sous la forme de questions devant être considérées avec attention, afin d'éviter les impacts négatifs et de maximiser les possibilités de retombées positives.

Les questions fondamentales à considérer sont les suivantes :

- La gestion des activités touristiques et d'exploitation
- Les retombées d'ordre économique et autre
- La planification et la prise de décisions participatives
- La coupe forestière à l'intérieur des limites du parc
- La gestion des impacts négatifs potentiels pour les pourvoies
- La vente éventuelle d'une pourvoirie en activité dans le parc
- Les titres miniers dans le bassin versant de la rivière George

Chacune de ces questions est examinée en détail dans la présente étude.

La présente évaluation a fait ressortir un intérêt et un soutien marqués en faveur de la création d'un parc national dans la région, tant au sein des communautés locales et des organisations régionales que des gestionnaires de pourvoies.

Les questions soulevées dans ce rapport pourront être traitées efficacement par le Comité d'harmonisation, ainsi que par l'approfondissement et l'application des documents de travail proposés.

2010 ሆኖ ርዕሰ ልማት ስራዎች ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

ሌላውም ሆኖ ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

ለዚህም ምክንያት ሲሆን፡

- የግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- የግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- የግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- ምንም እንኳንም ሆኖ ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።
- ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

በግብርና ምርት ምርብ ማድረግና ለግብርና ምርት ምርብ ማድረግ ይቻላል።

1. Introduction

En janvier 2011, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a émis une Directive concernant le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le parc national des Monts-Pyramides. Le présent document vise à fournir une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social liés à la première phase de développement du projet de parc, à savoir les limites, le zonage, le concept d'aménagement et les structures de gestion énoncés dans le Plan directeur provisoire du parc national des Monts-Pyramides.

Des documents rédigés par ou à l'intention de l'Administration régionale Kativik (ARK) ont servi de base à la réalisation de la présente étude. Il s'agit de l'État des connaissances (réalisé par l'ARK) et de l'Étude des impacts économiques (réalisée par Segma Recherche), tous deux datés de septembre 2011. Conformément aux exigences de la Directive émise par le MDDEP, le présent document intègre des renseignements pertinents provenant de ces deux rapports et doit, par conséquent, être considéré comme un document autonome.

Comme le prescrit également la Directive, nous avons essayé de présenter l'étude d'impact d'une manière claire et concise, en limitant l'analyse aux éléments nécessaires à la compréhension du projet et de ses impacts potentiels sur l'environnement et le milieu socioéconomique.

Le projet de parc national des Monts-Pyramides couvre une superficie de 5 272 km². Il comprend une proportion restreinte de terres de la catégorie II (446,65 km²) de Kangiqsualujjuaq. Le territoire proposé inclut un échantillon représentatif de la région naturelle du plateau de la George, qui s'étend du cours supérieur de la rivière George, près de Schefferville, à la baie de Keglo sur la côte est de la baie d'Ungava.

Le projet de parc comprend 1 380 km² faisant partie de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George, établie en 2008. L'aire proposée est située à moins de 20 km de la frontière méridionale du parc national Kuururjuaq. Chez les Inuits et les Naskapis, ce projet incarne la réalisation d'un désir ancré depuis longtemps, celui de protéger la plus grande superficie possible du secteur de la rivière George et de ses environs.

La présente étude d'impact sur l'environnement et le milieu social s'appuie sur des documents d'accompagnement où le lecteur pourra trouver de plus amples renseignements.

- Projet de parc national des Monts-Pyramides : État des connaissances
- Projet de parc national des Monts-Pyramides : Étude d'impacts économiques
- Projet de parc national des Monts-Pyramides : Plan directeur provisoire

1.1 Promoteur du projet et groupe d'étude

Le promoteur du projet est le MDDEP. En vertu d'une série d'ententes administratives, le MDDEP travaille en étroite collaboration et en partenariat avec l'ARK et les autorités des communautés concernées.

L'ARK agit à titre de municipalité régionale pour le territoire situé à l'extérieur des limites des villages nordiques du Nunavik. Responsable de la gestion et du développement de la région, elle fournit de l'assistance aux corporations de villages nordiques (municipalités) en ce qui a trait à l'administration et au développement d'infrastructures.

L'ARK a fait appel à une consultante en vue de préparer la présente étude d'impact sur l'environnement et le milieu social.

Le groupe d'étude comprend :

Lorraine Brooke Coordonnatrice et auteure de l'étude d'impact

La coordonnatrice de l'étude d'impact a travaillé sous la supervision de :

Michael Barrett ARK

Du soutien et des renseignements additionnels ont été fournis par :

Stéphane Cossette MDDEP

Mélanie Chabot ARK

Catherine Pinard ARK

1.2 Contexte et justification du projet

Un territoire unique sur les plans écologique et culturel

Le gouvernement du Québec s'est engagé à créer un réseau de parcs pour protéger des échantillons représentatifs ou des éléments exceptionnels du patrimoine naturel du Québec, ainsi que pour atteindre le nouvel objectif consistant à protéger au moins 12 % du territoire québécois d'ici 2015. Le projet de parc suscitera en outre l'intérêt pour la région et favorisera le tourisme. Il est également reconnu que le territoire à l'étude est unique du point de vue de sa diversité culturelle puisqu'il est occupé depuis des millénaires par des peuples inuits et des Premières nations.

Selon la *Loi sur les parcs*, le statut de parc national prévoit la protection des réserves naturelles et interdit l'exploitation commerciale des ressources, tout en autorisant l'accès à la population et aux générations futures pour des activités éducatives et de plein air.³ Il fait également la promotion du développement de produits touristiques permettant de générer des retombées économiques pour les communautés d'accueil.

Cette interdiction reçoit l'approbation de nombreux Inuits et Naskapis locaux qui sont sensibles aux impacts du détournement de la rivière Caniapiscou dans les années 1970 lors de la construction du complexe hydroélectrique de la rivière La Grande, ainsi qu'aux nouvelles pressions exercées par les activités minières, qui ne peuvent que s'accroître avec l'intensification de la mise en œuvre du Plan Nord.

En 1996, l'ARK a élaboré le Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik. Ce plan directeur a été adopté en 1998 par le Conseil de l'ARK. Il énumère tous les projets de parcs pour la région de Kativik, dont celui des Monts-Pyramides.

Au moment de signer l'Entente Sanarrutik, l'ARK et la Société Makivik se sont entendus pour soutenir le développement du tourisme et la création de nouveaux parcs nationaux.

Au cours du processus de planification du parc, incluant la création d'un groupe de travail composé de représentants de diverses organisations et des communautés locales, il a été décidé de recommander un élargissement important des limites du parc de façon à inclure pratiquement toute l'aire d'étude (5 511 km²). Cette décision se voulait une initiative de planification reflétant le profond désir des Inuits et des Naskapis de protéger une région à laquelle ils associent une grande valeur écologique et culturelle.

Le projet de parc englobe un échantillon représentatif de la région naturelle du plateau de la George. Il comprend les lacs Tasirlaq et Qamanialuk, le cours inférieur de la rivière Ford et une partie de la vallée de la rivière George. L'ensemble de la région possède une faune et une flore

³ Cette interdiction ne s'applique pas aux droits de chasse accordés aux peuples autochtones dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

très riches, et le territoire a été occupé par des Inuits et des Naskapis. En association avec le parc national Kuururjuaq, situé à proximité, ainsi que la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George, un important secteur caractérisé par une grande productivité biologique sera protégé. La protection d'un site historique de mise bas du caribou du troupeau de la rivière George, ainsi que d'un habitat du saumon atlantique, sont notamment des éléments dignes de mention.

Les travaux floristiques nécessaires à l'élaboration de l'État des connaissances ont également permis d'identifier deux espèces invasives qui n'avaient jamais été observées au Québec auparavant, huit espèces rares et de nombreuses espèces qui n'avaient jamais été trouvées à cette latitude.

La région possède également une riche histoire. Les Inuits et les Naskapis ont commencé à occuper ce territoire bien avant l'établissement de communautés permanentes. MacDonald (2010) a dressé un portrait détaillé de l'histoire de ce territoire. Les dizaines de noms de lieux que l'on retrouve à l'intérieur du parc témoignent bien de l'importance de la région sur le plan de la faune et de la flore, de l'occupation humaine et du monde spirituel.

Les réseaux fluviaux de la rivière Kuururjuaq (*Kuururjuap Kuunga*), de la rivière George (*Kangiqsualujjuap Kuunga*) et de la rivière Ford (*Qaanniup Kuunga*) étaient et sont toujours utilisés pour accéder à l'intérieur des terres pour le piégeage du renard et la chasse au caribou. Les peuplements forestiers épars de l'intérieur des côtes fournissaient également le bois nécessaire à la construction de kayaks, d'*umiaks* et d'outils. Au cours des derniers mois de l'hiver passés à proximité des rivières Kuururjuaq et Ford, ce bois servait à l'aménagement d'abris et comme source de combustible. Les réseaux fluviaux à l'est de la rivière George, incluant la rivière Kuururjuaq, faisaient partie du réseau traditionnel de sentiers de traîneaux à chiens et de marche permettant de traverser la péninsule jusqu'à la côte du Labrador. À l'intérieur des limites du projet de parc, deux noms de lieux en inuktitut – *Siimitalik* et *Narrulattalik* – témoignent du passage de deux personnes apparemment rencontrées alors qu'elles « marchaient » entre la côte du Labrador et Kangiqsualujjuaq.

Traditionnellement, les Inuits utilisaient l'ensemble du territoire couvert par le projet de parc et même au-delà pour le piégeage et la chasse, particulièrement au cours des années où les populations de caribou ou de renard arctique se trouvaient en abondance. Cette utilisation du territoire au fil de plusieurs générations se reflète dans de nombreux noms attribués à des lieux d'intérêt répartis dans le parc.

Johnny Sam Annanack se souvient que son père, Sam Annanack, passait parfois en compagnie de sa famille les derniers mois de l'hiver (de janvier à mars) à *Napaartusungait*, vivant dans des tentes à l'abri des arbres. À partir de leur camp, ils allaient vérifier leurs pièges et chasser le caribou. La famille de Johnny George Annanack passait également de longues périodes pendant l'hiver dans les vallées boisées de la rivière George ou de ses tributaires. L'occupation hivernale de ce secteur, toutefois, ne se répétait pas nécessairement chaque année; elle dépendait plutôt, comme pour tous les lieux occupés par les Inuits, de la présence des animaux, en l'occurrence le caribou.

En juillet 2010, l'Institut culturel Avataq a effectué une revue de la littérature et des relevés de terrain en vue d'explorer le potentiel archéologique de l'aire d'étude. Seulement 11 sites ont été identifiés au cours des relevés de terrain, dont six étaient historiques (parmi ces derniers, deux sont susceptibles d'être éventuellement reconnus comme étant préhistoriques) et cinq étaient contemporains. Cela n'est guère surprenant, étant donné que les Inuits ont toujours privilégié un milieu de vie côtier. Les sites situés à l'intérieur des terres étaient souvent associés à des déplacements, donc de nature plus éphémères. Les sites identifiés sont situés le long de la rivière George et à proximité du lac Tasirlaq, reconnus comme d'importantes voies de déplacement entre ce que l'on appelle aujourd'hui le Nunavik et la côte du Labrador.

Plusieurs sites amérindiens étaient également situés le long de la rivière George, au sud de l'aire d'étude, à proximité du lac de la Hutte Sauvage, un site de grande importance dans la préhistoire amérindienne. Les sites contemporains, quant à eux, étaient tous associés à des pourvoies, notamment dans le secteur des camps Little Pyramid et Pyramid Mountain, établis par Bob May.

On a notamment retrouvé trois tipis associés avec un ancien campement naskapi encore visible sous le couvert végétal.

Plus récemment, Bob May et son épouse Nancy Annanack ont établi l'une des premières pourvoiries du Nunavik dans les années 1950. May a établi le premier camp à proximité des chutes Helen dans le secteur de Kanniq, puis s'est relocalisé à l'endroit connu sous le nom de Big Bend avant de s'installer sur le site où allait s'établir la pourvoirie renommée de Pyramid Mountain Camp dans les années 1960.

Il s'agit là d'une famille canadienne pour le moins remarquable. Bob, natif du Manitoba, et Nancy, native de la baie d'Ungava, ont eu sept enfants dont ils se sont toujours fort bien occupé. Peut-on trouver meilleures personnes pour exploiter les merveilles naturelles des latitudes subarctiques? J'ai des souvenirs de Madge il y a quelques années aidant sa grande sœur Mary à me protéger des mouches noires quand je pêchais le saumon dans un bassin près du camp. Je craignais un peu de tomber sur le roc plutôt glissant, et chacune des deux petites filles tenait un pulvérisateur d'insecticide dont elle m'aspergeait quand le nuage de mouches se faisait trop dense autour de moi. J'ai capturé un saumon, et diable, Mary me l'a arrangé avec mon couteau qu'elle avait emprunté – elle a même enlevé les écailles!

Rod et Gunn, 1970

Respecter les normes internationales en matière d'aire protégée

La Convention sur la diversité biologique de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de son Programme de travail sur les aires protégées, fournit des lignes directrices utiles indiquant pourquoi il faut créer des aires protégées et comment elles doivent être conçues. De telles aires visent essentiellement à protéger les ressources biologiques et culturelles. À cet égard, les éléments suivants sont considérés comme essentiels (Ervin 2007) :

- Comblent les écarts écologiques;
- Réduire les principales menaces;
- Améliorer l'efficacité de la gestion;
- Examiner la question de la capacité à répondre aux besoins;
- Favoriser l'équité et partager les retombées;
- Améliorer la gouvernance;
- Améliorer l'environnement relatif aux réglementations;
- Améliorer le financement durable;
- Faire le suivi des systèmes d'aires protégées.

Ces éléments d'analyse s'avèrent fort utiles pour étayer la justification du présent projet de parc à l'étape du concept d'aménagement.

Comblent les écarts biologiques

Les éléments de la biodiversité sont-ils suffisamment représentés?

La région offre des paysages variés, comprenant la majestueuse rivière George et sa vallée, de hauts plateaux et deux grands lacs, Qamanialuk et Tasirlaq. Cette diversité s'explique par le fait que l'aire d'étude est située dans la zone de transition de nombreux éléments du milieu physique tels que l'altitude, le climat, les zones physiographiques et les grands ensembles géologiques.

En combinaison avec le secteur déjà protégé par le parc national Kuururjuaq, la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et le parc national des Monts-Torngat, au Labrador, une grande partie du territoire traditionnel de mise bas du caribou du troupeau de la rivière George sera protégé, ainsi qu'une portion importante de leur habitat naturel. La rivière George et son bassin versant sont des aires de haute productivité biologique et abritent d'importantes

populations de poisson, notamment de saumon atlantique et d'omble chevalier. Pour le saumon atlantique, il s'agit d'un habitat irremplaçable.

L'association du parc national existant Kuururjuaq, du parc national des Monts-Torngat, au Labrador, de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et enfin de ce nouveau parc permettra de créer un corridor de conservation d'une longueur de 600 km et d'une superficie de 27 400 km².

Réduire les principales menaces

Le parc contribuera-t-il à réduire les principales menaces telles que les changements climatiques, la surexploitation, le développement industriel et le tourisme non réglementé?

La *Loi sur les parcs* interdit tout développement industriel à l'intérieur d'un parc national. De plus, sans le statut de parc, il serait très difficile de réglementer le tourisme sur les terres de la catégorie III, lesquelles représentent une grande partie de territoire proposé pour le projet de parc. La désignation de parc national offre le cadre juridique permettant d'exiger l'inscription des visiteurs et le zonage des activités, la fermeture de certaines parties du parc afin de protéger la biodiversité ou des sites d'intérêt culturel, ainsi que la limite du nombre de visiteurs à certains moments de l'année. La présence de pourvoiries bien établies et dotées de permis près de certains sites de pêche contribuera également à ces efforts de conservation.

Par ailleurs, la protection de cette région à son état naturel, où le développement industriel, qui produit souvent des gaz à effets de serre, est interdit, ne peut en théorie que contribuer à réduire les menaces liées aux changements climatiques. La protection qu'offre un parc permettra de maintenir certains écoservices importants qui permettent d'atténuer les changements climatiques. Les forêts qui se trouvent dans le territoire proposé pour le projet de parc agissent comme un réservoir de stockage du carbone. La protection de paysages qui couvrent des gradients écologiques a également pour effet d'améliorer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques en facilitant la migration des biotes lorsque les conditions de leur habitat sont modifiées (IBC, 2008).

Améliorer l'efficacité de la gestion

Les structures de gestion renforceront-elles la protection des ressources biologiques et culturelles?

La création d'un parc national doté de structures de gestion appropriées et représentatives est susceptible d'améliorer l'efficacité de la gestion. La vigilance est de mise afin que les Inuits et les Naskapis, tant à l'échelle locale qu'au sein des organisations, participent réellement à la gestion et à la prise de décisions.

Une gestion efficace dépend également de la qualité et de la disponibilité des renseignements et des données nécessaires à la prise de décisions. La mise en place d'un programme de recherche et d'un processus permettant de recueillir et d'intégrer les connaissances traditionnelles favorisera la prise de décisions éclairées. Lors de la création du parc national des Pingaluit et du parc national Kuururjuaq, les Inuits et les autorités locales ont été intégrés avec succès au processus décisionnel.

Examiner la question de la capacité à répondre aux besoins

La question de la capacité à l'échelle locale et dans les organisations a-t-elle été examinée et y aura-t-il suffisamment de ressources pour répondre aux besoins?

En ce qui concerne les premières années, les engagements nécessaires ont été pris dans des ententes de gestion entre le gouvernement du Québec et l'ARK. Suivant l'exemple du parc national des Pingaluit et du parc national Kuururjuaq, des investissements importants ont été faits dans la recherche, les infrastructures, la formation et l'embauche d'employés locaux. En outre, le gouvernement s'est engagé à poursuivre le financement et à offrir du soutien. Le Service de l'emploi durable de l'ARK a offert une formation en tourisme à des membres de la communauté. Des Inuits ont été embauchés dans des postes de direction et il existe un puissant sentiment de fierté lié à ces emplois et aux infrastructures, particulièrement en ce qui concerne les centres d'accueil et d'interprétation.

Favoriser l'équité et partager les retombées

Le parc générera-t-il des retombées matérielles et non matérielles, produira-t-il des biens et des services au profit des communautés concernées et en permettra-t-il une distribution équitable fondée sur des principes d'honnêteté et de justice, ainsi que des considérations éthiques?

L'objectif poursuivi est de fournir les ressources financières permettant de mettre en place les infrastructures nécessaires et d'élaborer des plans de formation et d'affaires, afin de maximiser la participation et l'emploi à l'échelle locale. Encore une fois, il est difficile d'évaluer comment la situation évoluera au fil de temps. La seule expérience directe à laquelle on peut se référer est celle du parc national des Pingualuit et du parc national Kuururjuaq où des résidents locaux ont été embauchés et ont suivi une formation. On a également fait appel à des entrepreneurs locaux pour construire les infrastructures du parc. Rien n'indique que cette orientation et cet engagement feront l'objet d'un changement éventuel.

Beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'avoir recours à des entrepreneurs locaux pour la construction des installations associées à la création du parc national des Pingualuit et du parc national Kuururjuaq. Les normes en vigueur, toutefois, créent parfois des défis ou même de véritables obstacles à cet égard. Dans de tels cas, une clause est incluse dans les exigences liées aux offres de service de façon à ce que l'entrepreneur recrute localement une partie de sa main-d'œuvre. De plus, lors de la construction de refuges, par exemple, au moins un gardien de parc inuit reste sur place afin d'offrir un soutien aux travailleurs inuits. Tous les employés actuels de ces parcs sont des Inuits ou des non inuits résidents du Nunavik.

Améliorer la gouvernance

Les structures de gouvernance et les processus décisionnels seront-ils fondés sur des principes justes, équitables et éthiques?

Les partenaires de ce projet de parc ont déclaré avoir l'intention de faire en sorte que les structures de gouvernance et les processus décisionnels s'appuient sur de tels principes. Une entente de gestion sera conclue avec l'ARK en vue de lui transférer les fonds et la responsabilité de gestion du parc, tel qu'il est prévu dans l'Entente Sivunirmut signée en 2004 (relativement au financement global de l'ARK). Un comité d'harmonisation sera mis sur pied afin de veiller à ce que le développement du parc corresponde à la vision et aux valeurs des Inuits du Nunavik et de la Nation Naskapi. Ce comité, comme cela a été le cas pour les parcs déjà créés au Nunavik, sera composé de représentants de l'ARK, du MDDEP, de la Société Makivik, de la Nation Naskapi, des communautés locales et d'autres groupes d'intérêt si nécessaire.

Germain (2007) a fait observer ce qui suit :

« Au Nunavik, l'organisme public et celui représentant les Inuits, soit l'ARK et la Société Makivik, apprécient les parcs québécois pour les mêmes raisons que le gouvernement du Québec. Les accords sur les revendications territoriales ont préséance sur la Loi sur les parcs. Par conséquent, les Inuits conservent leurs droits et aucun transfert de titres fonciers n'est requis. En outre, la Société Makivik et l'ARK ont cumulé suffisamment de responsabilités pour être en mesure de gérer le patrimoine culturel des parcs de manière à répondre à leurs besoins, lesquels sont notamment d'accroître la visibilité du Nunavik sur la scène canadienne et à l'étranger, et d'améliorer la durabilité économique de la région. »

La participation de la Société Makivik et de la Nation Naskapi au comité d'harmonisation est essentielle puisqu'elles sont les entités créées en vertu de la CBJNQ et de la CNEQ en vue de protéger et de promouvoir respectivement les droits des Inuits et des Naskapis.

Améliorer l'environnement relatif aux réglementations

Le parc contribuera-t-il à améliorer l'environnement relatif aux réglementations à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale?

Par définition, la création d'un parc national contribue à la Stratégie québécoise sur les aires protégées, laquelle vise actuellement à dépasser la norme internationale, qui prévoit une protection du territoire de l'ordre de 8 %, pour protéger 12 % du territoire du Québec d'ici 2015.

Un autre élément à prendre en considération est l'évaluation de chacun des projets de parc dans le cadre de la stratégie globale du gouvernement du Québec sur les aires protégées. Cela revêt une importance particulière dans le cadre de la nouvelle initiative du gouvernement prévoyant de protéger 50 % du territoire couvert par le Plan Nord grâce à des mesures de protection environnementale, de conservation de la biodiversité et de promotion du patrimoine naturel. Bien que les détails de cette initiative restent à élaborer, il est évident que les aires protégées existantes, y compris les parcs nationaux, devront être considérés dans la planification écologique générale qui s'imposera.

Améliorer le financement durable

Est-ce que toutes les dépenses occasionnées par le parc seront financées?

On ne peut pas justifier la réalisation du présent projet de parc en évaluant simplement les aspects économiques. Tel qu'il est indiqué dans Segma Recherche (2011), il est clair que les recettes qui devraient être générées par le parc au cours des dix premières années d'existence ne couvriront pas les coûts d'établissement et d'exploitation. Le Nunavut fait face à la même situation pour ses parcs. Dans les parcs du Nunavut, de nature comparable à ceux du Nunavik, il y a eu 848 visiteurs en 2009 et 410 en 2010.

La proximité de pourvoiries, dont l'une sera située à l'intérieur des limites du parc, fournira sans doute une clientèle supplémentaire.

Évaluer le réel financement durable d'une aire protégée est un exercice très complexe. Comme l'indique Ervin (2007), pour évaluer le financement durable, il faut tenir compte d'une variété de mécanismes, dont le financement direct provenant des partenaires, les échanges dette/nature et l'estimation de la valeur des écosystèmes.

Faire le suivi des systèmes d'aires protégées

Y aura-t-il des plans de suivi et des méthodes d'intervention?

On ne peut jamais trop insister sur l'importance que revêt le suivi. Encore une fois selon Ervin (2007), les gestionnaires et les responsables des politiques peuvent tirer profit du suivi pour plusieurs raisons. En effet, elle constitue un système d'avertissement qui permet d'envisager à l'avance des scénarios possibles, d'élaborer les politiques et les stratégies qui conviennent, de tirer des leçons pour l'avenir et de faire la promotion de la transparence et de la responsabilité.

Un système de suivi efficace doit inclure les principaux indicateurs des premières phases de développement d'un parc, afin de permettre la collecte de données biophysiques et culturelles. Ces données doivent être bien organisées et stockées, et les résultats doivent être rendus publics.

La mise en place d'un système de suivi nécessitera l'élaboration et la réalisation de plusieurs plans importants concernant notamment la recherche, le patrimoine culturel, l'éducation, l'aménagement des terres par les Inuits et les Naskapis et les connaissances du milieu naturel. Ces aspects sont précisés dans la section 9 du présent document.

En raison de la vaste étendue du parc et des autres aires protégées de la région, les processus écologiques tels que les perturbations naturelles demeureront intacts. Comme l'écosystème du parc fonctionnera naturellement, il servira de point de repère écologique pouvant être comparé aux régions développées, afin de mieux comprendre les impacts écologiques que provoque le développement industriel. Les points de repère écologiques doivent nécessairement faire partie d'une approche de gestion adaptative visant à améliorer la gestion durable des ressources. (IBC, 2008)

Enfin, dans le rapport approfondi qu'il a rédigé sur les parcs de conservation en territoire cri, Morrison (1997) soulève une question cruciale qui pourrait également s'appliquer aux territoires inuits et naskapis :

Il est recommandé dans le présent document que le gouvernement du Québec considère une approche plus holistique concernant la création d'aires protégées en territoire cri, une approche qui reconnaîtrait que le milieu naturel de la région est à la fois son espace culturel. Pour le peuple cri, la terre, les moyens de subsistance et la communauté sont intimement liés à leur histoire, à leur langue et à leur culture. Il va sans dire que la protection des terres et des eaux selon des critères écologiques et scientifiques revêt une grande importance, mais ce ne sont pas les seules valeurs qui méritent d'être protégées. Par conséquent, les futures aires protégées en territoire cri pourraient ressembler à un mélange de parcs de conservation, de réserves écologiques et de lieux naturels ou historiques (de telles catégories apparaissent dans les lois et les politiques actuelles) et non pas seulement des parcs de conservation.

En conclusion, le projet de parc respecte suffisamment les directives pour justifier sa création.

1.3 Communications et consultations

Il s'agit du quatrième projet de parc au Nunavik et les processus de communications et de consultations ont continué d'évoluer. Une participation significative de la population aidera à mieux planifier et concevoir les projets, permettra aux communautés d'assumer une plus grande responsabilité et contribuera à renforcer les capacités locales en vue de tirer profit des retombées générées par le projet.

Un groupe de travail a été créé en 2010, composé de représentants des corporations foncières et des conseils municipaux de Kangiqsualujjuaq et de Kuujjuaq, de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, du MDDEP, de l'ARK et de la Société Makivik, ainsi que des propriétaires des pourvoiries de Pyramid Mountain Camp et de Helen Falls Camp. Quatre réunions ont été tenues et des émissions d'information diffusées à la radio ont été présentées à Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq et Kawawachikamach en 2010 et 2011. Les procès-verbaux des réunions du groupe de travail sont présentées à l'annexe 1.

« L'aire d'étude possède un grand potentiel touristique. L'activité centrale sera sans doute la descente de la rivière George en canot ou en rafting. Il existe aussi de belles possibilités de randonnée et d'observation des oiseaux. » (Commentaire émis dans le cadre de l'émission d'information diffusée à la radio)

Le groupe de travail avait pour mandat de guider l'élaboration d'un plan de développement et d'appuyer les efforts de recherche. Les membres inuits et naskapis du groupe de travail ont également participé physiquement aux travaux de terrain dans le cadre de la préparation du rapport sur l'État des connaissances. En outre, trois étudiants inuits et un étudiant naskapi ont été embauchés lors des relevés de terrain effectués en 2010, et cinq étudiants inuits lors des relevés de terrain réalisés en 2011, ce qui leur a fourni une expérience éducative intéressante.

« Sur le terrain, nous avons été ébahis par les empreintes laissées par l'eau sur les montagnes. Du haut du pic Pyramide, il est presque possible d'imaginer l'ancien emplacement du lac glaciaire Naskaupi. » (Observation d'un travailleur)



En plus des réunions régulières du groupe de travail, des représentants du MDDEP et de l'ARK, accompagnés de membres des communautés inuites et naskapie, ont travaillé directement avec les communautés afin de peaufiner le Plan directeur provisoire. Des entrevues ont été réalisées avec des aînés, des chasseurs, pêcheurs et trappeurs, des jeunes et des membres des autorités des communautés. Des précisions ont été apportées aux zones désignées, aux sentiers et aux lieux retenus pour les refuges inclus dans le Plan directeur provisoire.



La participation directe des communautés à l'élaboration de ce document s'est effectuée en plusieurs étapes. John MacDonald a réalisé des entrevues détaillées en vue de dresser un portrait de l'histoire de la région qui a guidé le processus de planification et aidé à comprendre la valeur accordée par les Inuits et les Naskapis à certains secteurs en particulier. Cette information de base a renforcé le désir des Inuits et des Naskapis d'élargir les limites proposées pour le parc, notamment à l'est de façon à inclure le lac Qamanialuk et le lac Tasiraq.

Le soutien en faveur du projet de parc s'est affirmé dès la première rencontre du groupe de travail; toutefois, certaines clarifications ont été demandées au sujet de la coupe de bois à l'intérieur des

limites du parc, et le désir d'élargir les limites au-delà de la réserve de parc national déjà établie a été exprimé. Des entrevues ont également été menées à Kangiqsualujuaq et à Kuujuaq en mars 2011 et en septembre 2011. Des entrevues téléphoniques ont été réalisées à Kawawachikamach en septembre 2011.

Des émissions d'information diffusées à la radio ont également été présentées dans les trois communautés concernées, mettant l'accent sur les avantages et des inconvénients de la création d'un parc du point de vue des Inuits et des Naskapis. Le tableau suivant a été utilisé pour orienter les discussions.

Sujet	Création d'un parc	Sans la création d'un parc
Protection de la faune et du milieu naturel	Aucun développement ni aucune activité commerciale ne sera autorisé (à l'exception des droits de chasse commerciale accordés aux Inuits et aux Naskapis); on assurera le contrôle des visiteurs et on renforcera l'application des règlements; la chasse sportive ne sera pas autorisée et des limites seront imposées à la pêche sportive.	Le développement pourra être autorisé dans la région; les visiteurs auront libre accès aux terres de la catégorie II et de la catégorie III; la chasse et la pêche sportive sur les terres de la catégorie III seront permises, ainsi que sur celles de la catégorie II avec les permis nécessaires délivrés par la corporation foncière concernée; les pourvoiries pourront prendre de l'essor dans la région.
Utilisation des terres par les Inuits et les Naskapis, exploitation	Possibilité d'élaborer des règles pour contrôler les visiteurs; renforcement de l'application des règlements; promotion de la culture des Inuits et des Naskapis auprès des visiteurs et sensibilisation de ces derniers aux particularités de ces deux peuples; élargissement des territoires de chasse exclusifs.	Les touristes visitent la région de toute façon, ils ne font l'objet d'aucun contrôle et ne reçoivent que très peu d'information sur la région; ils n'ont pas à s'inscrire et peuvent pratiquer la chasse et la pêche sportives sur les terres de la catégorie III ainsi que sur celles de la catégorie II avec les permis nécessaires délivrés par la corporation foncière concernée.
Emploi	De nouveaux emplois permanents et saisonniers seront créés; les titulaires de ces postes recevront de la formation et des initiatives seront instaurées pour renforcer les capacités.	À moins qu'il n'y ait un autre projet de développement, tel qu'une mine, il n'y aura pas de création d'emplois dans un avenir rapproché; en outre, les emplois dans les mines ne sont pas des emplois à long terme.
Retombées économiques	Il y a des possibilités pour le travail de guide, les arts et l'artisanat et d'autres entreprises reliées au tourisme, mais il faut comprendre qu'il y aura un nombre limité de visiteurs dans un avenir rapproché.	S'il y a un projet de développement industriel, une entente semblable à celle de Raglan serait probablement négociée afin que les communautés concernées puissent toucher une partie des profits.
Patrimoine culturel	Possibilités de faire valoir la culture; possibilités pour les jeunes de parfaire leur éducation; il y aurait une meilleure protection des sites archéologiques et des sites qui ont une valeur pour les Inuits et les Naskapis.	Maintien du statu quo en ce qui a trait aux sites archéologiques et aux sites de valeur.
Relations entre les Inuits et les Naskapis	Possibilité pour les Inuits et les Naskapis de travailler ensemble à la réalisation d'un projet commun; une telle collaboration pourrait aussi créer des tensions si l'un des deux groupes n'a pas l'impression de jouer un rôle assez actif.	Maintien du statu quo dans les communautés et dans la région.
Développement des infrastructures	Construction de nouvelles infrastructures pour les parcs dans les communautés; un certain soutien sera également offert pour la réalisation de projets de nettoyage; les communautés auront la possibilité d'exercer des pressions pour obtenir davantage de financement pour les installations nécessaires au tourisme.	Maintien du statu quo en ce qui a trait au financement municipal.

Tel que stipulé par la CBJNQ, le projet de parc national des Monts-Pyramides a été présenté au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage le 9 septembre 2011. Ses recommandations au ministère seront soumises sous peu. Le projet de parc sera également présenté au Comité consultatif de l'environnement Kativik.

1.4 Contexte juridique, réglementaire et politique

La CBJNQ, signée en 1975, définit le contexte général dans lequel le développement des parcs au Nunavik doit s'effectuer. Elle a établi un régime des terres, un régime de chasse, de pêche et de piégeage, un régime en matière d'environnement, un régime de développement social et économique, ainsi que des structures administratives, qui ont tous une incidence importante sur la manière dont le Nunavik se développe.

En 1982, le gouvernement du Québec a établi les bases de la création de parcs par le découpage de la province en 43 régions naturelles. En 1988, lors des travaux de caractérisation de la région naturelle du plateau de la George, le secteur des Monts-Pyramides a été retenu comme territoire d'intérêt.

En 1992, le territoire désigné pour protéger la région des Monts-Pyramides faisait partie des territoires mis en réserve à des fins de parcs au nord du 49^e parallèle. En vertu d'un arrêté ministériel (A.M. 92-170 [15 juillet 1992], 1992 G.O.2., 4596, eff. 1992-06-18), cette région a été soustraite au jalonnement, à la désignation sur carte et à l'exploitation minière.

En 1996, l'ARK a adopté le Plan directeur d'aménagement des terres du territoire de la région Kativik, dans lequel sont désignés tous les projets de parc dans cette partie du Québec, dont celui des Monts-Pyramides.

En 1999, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'augmenter la superficie totale des aires protégées de 2,8 % à 8 % de la superficie du Québec avant la fin de 2008. La création de parcs nationaux est l'un des moyens d'atteindre cet objectif. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs⁴ a le mandat de créer un réseau de parcs nationaux au Québec.

La planification et la création de parcs nationaux au Québec sont régies par les exigences de la *Loi sur les parcs*, ainsi que par le règlement d'application et la politique afférente. Les parcs du Nunavik sont considérés comme étant situés dans des « régions éloignées ». La Politique sur les parcs pour le Québec, par exemple, stipule que :

[...] compte tenu de leur éloignement et des difficultés d'accès, il faut envisager le développement de ces nouveaux parcs dans une perspective différente de celle qui prévaut dans le Québec méridional. En effet, ces territoires seront fréquentés par des adeptes de l'écotourisme et du tourisme d'aventure pour qui les conditions climatiques rigoureuses, l'isolement et la quasi-absence de services constituent un stimulant plutôt qu'un obstacle. Les grands espaces sauvages qui caractérisent le Grand Nord québécois seront donc aménagés et rendus accessibles selon des principes adaptés en fonction des caractéristiques de ces territoires [...]

Le 9 avril 2002, une entente de partenariat relative au développement économique et communautaire du Nunavik a été conclue entre le gouvernement du Québec, l'ARK et la Société Makivik (l'Entente Sanarrutik).

⁴ Le mandat relatif aux parcs relevait auparavant de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), mais il a été transféré au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Seul le sigle du MDDEP sera utilisé dans le présent texte.

Dans la section 2.4.1 de cette entente, les signataires voient la création de parcs au Nunavik comme un moyen d'appuyer le développement touristique :

[...] le Québec prévoit la création de parcs provinciaux au Nunavik. Pour ce faire, le Québec fournira à l'ARK un montant de 8 M\$ sur 5 ans pour procéder à des études sur le développement des parcs provinciaux suivants [...]

En juin 2002, le MDDEP et l'ARK ont conclu l'Entente relative au développement des parcs au Nunavik. Cette entente définit les rôles et les responsabilités des deux parties quant au développement et à la gestion des futurs parcs. Cela a entraîné l'élaboration d'une entente sur le financement global de l'ARK pour le développement et l'exploitation des parcs. On y énonce clairement toutes les étapes requises pour la création d'un parc ainsi que les autorités responsables pour la réalisation de chaque étape. En ce qui concerne les répercussions de la création d'un parc sur l'environnement et le milieu social, l'entente mentionne ce qui suit :

Étude des impacts sociaux : Octroi d'un contrat à une firme externe qui, par le biais d'enquêtes et de rencontres dans la ou les communauté(s) concernée(s), doit évaluer la perception des attentes et des craintes exprimées par les résidents.

Étude des impacts environnementaux : Cette étude fait part des impacts potentiels négatifs ou positifs reliés à l'implantation des infrastructures nécessaires à la mise en valeur du parc projeté.

En vertu de cette entente, le gouvernement a confié à l'ARK le mandat de préparer les études susmentionnées.

En mars 2008, la région des Monts-Pyramides a été inscrite au Registre des aires protégées du Québec à titre de réserve de parc national. Il s'agit d'un statut provisoire en attendant qu'un statut permanent lui soit attribué. En 2009, lors de la mise en œuvre de l'Entente relative au développement des parcs au Nunavik, l'ARK et le MDDEP se sont entendus pour que le prochain projet de parc soit celui de la région des Monts-Pyramides.

Après la délimitation de l'aire d'étude en avril 2010, un moratoire sur les activités minières a été instauré en novembre 2010 par le MRNF sur la majeure partie du territoire qui n'était pas déjà protégé. Ce moratoire a permis au MDDEP d'assurer qu'aucune nouvelle concession minière ne serait accordée au cours du processus de création du parc. Seul un secteur restreint dans la partie ouest de l'aire d'étude contient des titres encore actifs.

L'organisme chargé d'examiner le présent projet de parc est la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, une entité créée en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, composée de quatre membres nommés par l'ARK, de quatre membres nommés par le gouvernement du Québec et d'un président. Il incombe à la Commission de surveiller l'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social de tous les projets de développement qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec dans le territoire du Nunavik (au nord du 55^e parallèle).

Le gouvernement du Québec est chargé de gérer le parc et de fournir les infrastructures nécessaires à son exploitation. Une fois le parc créé, un nouveau mandat devant être ajouté à l'Entente Sivunirmut sera négocié par le MDDEP et l'ARK relativement à la gestion et à l'exploitation du parc et comprendra des dispositions de financement. Ce mandat comprend aussi la mise sur pied d'un comité d'harmonisation. Ce comité jouera un rôle consultatif en ce qui concerne la gestion du parc. À titre d'exemple, le mandat concernant le parc national des Pingualuit est présenté à l'annexe 2.

Les dispositions relatives au financement des infrastructures seront prévues dans une entente de financement spécifique devant être conclue entre le MDDEP et l'ARK. Par exemple, le budget octroyé aux infrastructures du parc national des Pingualuit était de 5,7 millions de dollars et celui du parc national Kuururjuaq s'élevait à 6 millions de dollars.

2. Description de l'aire d'étude

Les renseignements fournis dans cette section proviennent principalement de l'État des connaissances, du Plan directeur provisoire et de l'Étude d'impacts économiques, ainsi que de divers autres documents et sites Web. Les références complètes sont présentées dans la bibliographie.

Le centre de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides se trouve à environ 120 km au sud du village de Kangiqsualujjuaq, 200 km au sud-est du village de Kuujjuaq et 330 km au nord de Kawawachikamach. L'aire d'étude, qui couvre 5 511 km², est située majoritairement sur des terres de la catégorie III, à l'exception d'un bloc de terres de la catégorie II (446,65 km²) qui appartient à la communauté de Kangiqsualujjuaq. Elle comprend également 1 380 km² faisant partie de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George.

L'aire d'étude englobe également la Zone Caribou délimitée dans l'annexe 6 de la convention complémentaire no 1 de la CBJNQ. Dans le territoire à l'étude, cette zone recoupe la zone d'usage prioritaire inuite. Une information plus détaillée sur le droit d'exploitation des Autochtones dans ce secteur est fournie dans la convention complémentaire no 1.

Les limites de l'aire d'étude correspondent au bassin versant de la rivière George à l'ouest et à celui de la rivière Ford au nord. À l'est, la frontière suit une ligne de sommets orientée sud-ouest pour aller rejoindre le tracé de la réserve de parc national des Monts-Pyramides. Au sud, l'aire d'étude englobe un petit massif.

L'aire d'étude recoupe également une partie ou la totalité du secteur d'activité de trois pourvoies et comprend une portion du territoire pour lequel les Inuits possèdent un droit de coupe forestière exclusif, tel que précisé dans l'alinéa 6.3.1 de la CBJNQ.

L'ensemble de la région fait partie du territoire traditionnel des Inuits des communautés de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, qui l'utilisent encore aujourd'hui. Les Naskapis ont également utilisé ce territoire depuis longtemps, bien que cet usage ait été plus restreint récemment, notamment depuis la relocalisation des Naskapis à Schefferville et plus tard à Kawawachikamach. À l'heure actuelle, les Naskapis n'utilisent plus ce territoire de façon régulière, mais ils y conservent des attaches historiques et culturelles.

Les figures 1 et 2 présentent la localisation de l'aire d'étude et l'utilisation du territoire.

Figure 1 :
Localisation de l'aire d'étude

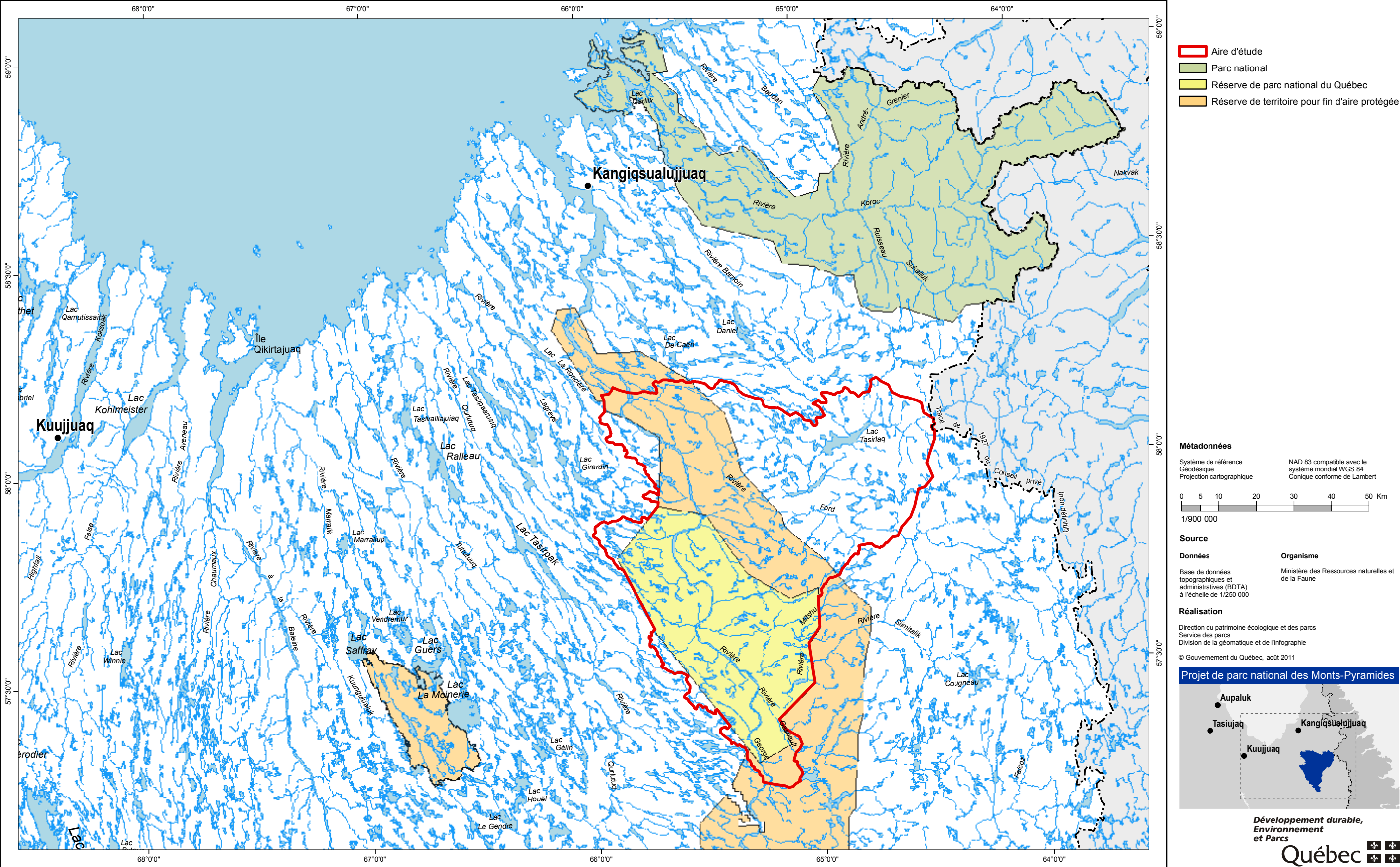
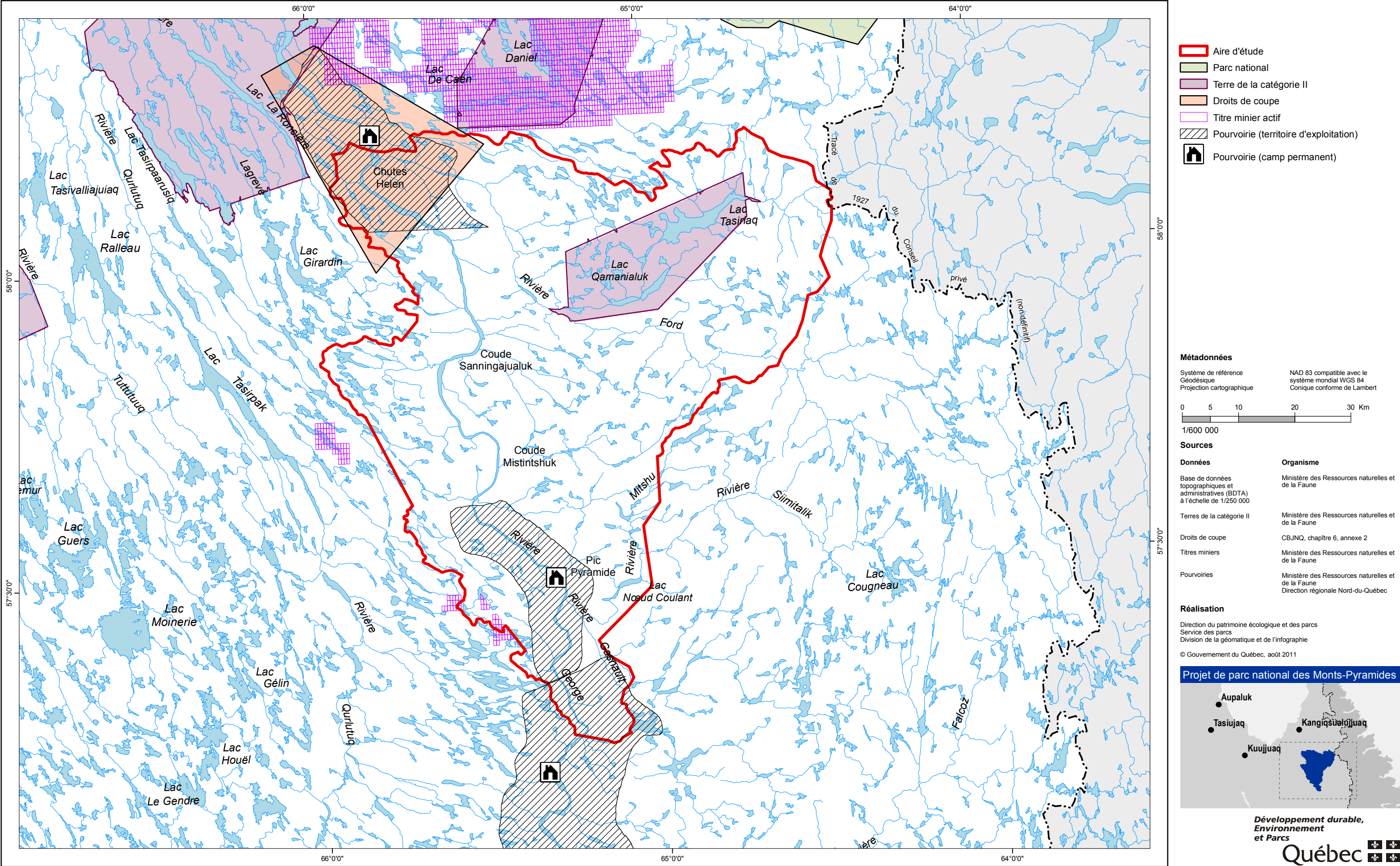


Figure 2 :
Utilisation du territoire



2.1 Communautés concernées

Le village nordique de **Kangiqsualujjuaq** (qui signifie « très grande baie » en inuktitut) est situé sur la côte est de la baie d'Ungava. Depuis la fermeture du village de Killiniq en 1978, il s'agit de la communauté la plus à l'est du Nunavik, établie à environ 160 km au nord-est de Kuujjuaq. Elle est située sur la rive est de la rivière George.

Kangiqsualujjuaq ne s'est pas développée en tant que communauté avant le début des années 1960. La Compagnie de la Baie d'Hudson y avait établi un poste de façon sporadique entre 1838 et 1952 au sud de l'emplacement actuel de la communauté. Toutefois, les Inuits ne se sont pas installés à proximité du poste, préférant vivre le long de la côte pendant l'été et à l'intérieur des terres durant l'hiver.

En 1959, avec le soutien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), les Inuits ont créé une coopérative axée sur la commercialisation de l'omble chevalier et du bois. La construction du village a suivi en 1962. Une école a été bâtie en 1963, en même temps que des bâtiments gouvernementaux. Le village a été constitué en municipalité en 1980.

En 2006, la population inuite totale de Kangiqsualujjuaq s'élevait à 735 personnes, dont 19 vivaient à l'extérieur du Nunavik. La moitié des membres de la communauté inuite avaient moins de 25 ans. Le revenu médian à Kangiqsualujjuaq se situait à 14 560 \$ et le taux de chômage à 28,8 %.

On retrouve à Kangiqsualujjuaq une corporation foncière responsable de la gestion des terres de la catégorie I et de la supervision de l'accès des non-bénéficiaires et des pourvoyeurs aux terres de la catégorie II, tel que déterminé par la CBJNQ. Il y a aussi une corporation municipale chargée de l'administration et des services municipaux et communautaires. En outre, la corporation foncière de l'ancienne communauté de Killiniq est établie à Kangiqsualujjuaq.

Le transport aérien est assuré par la compagnie Air Inuit, habituellement par des avions de type Twin Otter et Dash-8. Un transport maritime permet également l'apport de marchandises lourdes et le ravitaillement des commerces de détail à plusieurs reprises au cours de la saison navigable. Le carburant est aussi transporté par bateau et entreposé dans des réservoirs à proximité de la communauté. Les déplacements en mer et sur terre sont effectués en canot, en bateau à moteur, en motoneige ou en véhicule tout-terrain.

Kuujjuaq est la plus grande communauté du Nunavik. Elle est située sur la rive ouest de la rivière Koksoak, à environ 50 km en amont de la baie d'Ungava. En 2006, sa population s'élevait à 2 132 habitants, comprenant une importante population non inuite, soit environ 600 personnes. L'âge moyen était de 25,9 ans, comparativement à 41 ans pour le reste du Québec. En 2006, le revenu médian à Kuujjuaq se situait à 36 032 \$ et le taux de chômage à 11,3 %.

Le village nordique de Kuujjuaq est le centre administratif du Nunavik. Le siège social de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik y sont établis, avec un budget combiné de près de 130 millions de dollars. On y retrouve également des services administratifs des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que le principal hôpital du Nunavik.

Le recensement pancanadien de 2006 fournit une information détaillée sur Kuujjuaq. Chose intéressante, probablement en raison des nombreuses possibilités d'emplois qui existent dans cette communauté, le revenu familial médian à Kuujjuaq en 2005 s'élevait à 76 288 \$, comparativement à 58 678 \$ dans le reste du Québec. Près de 50 % de la population âgée de plus de 15 ans ne possède aucun certificat scolaire ni diplôme, alors que cette proportion se situe à environ 20 % dans le reste de la province. Il est à noter cependant que ces statistiques ne font aucune distinction entre les Inuits et les non-Inuits.

Kuujjuaq est également la plaque tournante du transport au Nunavik. Elle est desservie quotidiennement par la compagnie First Air avec des vols en provenance et en direction de

Montréal et trois fois par semaine vers Iqaluit, la capitale du Nunavut. La compagnie Air Inuit est aussi établie à Kuujuaq, desservant toutes les communautés du Nunavik ainsi que les villes de Québec et de Montréal. On retrouve à Kuujuaq deux pistes d'atterrissage, et un nouvel aéroport y a été inauguré en 2008.

La communauté compte deux hôtels, un hôtel de ville servant également de centre de conférences, un centre sportif avec arena, un grand magasin général Northern et plusieurs autres commerces de détail. Depuis peu, Kuujuaq sert également de point de départ et d'arrivée pour les croisières maritimes dans l'est de l'Arctique, un secteur en plein essor actuellement⁵.

En 2011, **Kawawachikamach** comptait 830 habitants. La communauté est située à 16 km au nord-est de Schefferville. Couvrant un territoire d'environ 16 hectares, elle est établie sur environ 25 km² de terres de la catégorie IA-N. En 2006, le revenu médian à Kawawachikamach se situait à 14 816 \$, tandis que le taux de chômage s'élevait à 20,6 %.

Le village de Kawawachikamach est actuellement relié à Schefferville par une route non asphaltée d'une quinzaine de kilomètres, accessible à l'année. Un transport ferroviaire fait la liaison une fois par semaine entre Schefferville, Wabush et Labrador City, ainsi que Sept-Îles. Le train est adapté au transport de passagers et de marchandises, y compris les véhicules lourds, le carburant et les biens réfrigérés. Schefferville, qui possède une piste d'atterrissage asphaltée d'une longueur de 1500 mètres, est reliée à des agglomérations du sud par un service aérien disponible cinq jours par semaine toute l'année. Air Inuit offre un vol entre Schefferville et les villes de Québec et de Montréal trois fois par semaine.

2.2 Cadre socioéconomique

Les principales activités socioéconomiques dans l'aire d'étude restent les activités traditionnelles de subsistance. Cependant, ce territoire est également employé à d'autres fins, à savoir la gestion de pourvoiries, l'exploration minière, la recherche scientifique et la conservation du patrimoine naturel. La majeure partie de ces activités sont régies par des permis et des baux émis par le gouvernement du Québec.

Trois pourvoiries sont toujours en activité dans le secteur de l'aire d'étude, soit la pourvoirie Pyramid Mountain Camp, établi à l'intérieur des limites du projet de parc, la pourvoirie Helen Falls Camp, à l'extérieur mais à proximité immédiate de la limite nord, et enfin l'Auberge Wedge Hills au sud de l'aire d'étude. Avec le récent déclin de la population du troupeau de caribous de la rivière George, toutefois, la chasse sportive s'est vue considérablement réduite. En fait, les signataires autochtones de la CBJNQ et de la CNEQ réclament un moratoire sur la chasse sportive au caribou en vue de favoriser le rétablissement du troupeau. Au moment de la rédaction de ce document, cette question n'est pas encore réglée.

Pour l'instant, il y a peu d'activités liées à l'exploitation minière dans l'aire d'étude. À l'exception de l'uranium, le potentiel minéral de la région est considéré comme étant relativement faible. Les seuls titres miniers présentement actifs dans l'aire d'étude sont situés à sa bordure sud-ouest. Ils ne couvrent que quelques dizaines de kilomètres carrés. Exploration Azimut inc. détient de nombreux titres miniers actifs situés immédiatement au nord et à l'ouest des limites de l'aire d'étude.

Les corporations foncières de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq ont des droits exclusifs de coupe de bois à des fins personnelles et communautaires sur des parcelles de terres situées le long des rivières Koksoak et George. Les Naskapis ont des droits similaires sur leurs terres de la catégorie I, auxquels s'ajoutent des droits exclusifs d'exploitation commerciale. Sur leurs terres de la catégorie II, les coupes commerciales sont définies selon les plans d'aménagement du MRNF. Seule la parcelle de Kangiqsualujuaq recoupe la portion nord-ouest de l'aire d'étude sur une superficie de 327 km². La coupe de bois pour fins personnelles et communautaires à l'intérieur de cette parcelle sera possible puisqu'il s'agit d'un droit prévu à la CBJNQ.

⁵ Voir le site Web de Cruise North : www.cruisenorthexpeditions.com

À l'horizon se profile le Plan Nord, qui prévoit des investissements majeurs, d'ordres privé et public, dans l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires du Nord. Des ressources considérables ont déjà été investies dans des études de faisabilité relatives à l'aménagement de réseaux routiers et ferroviaires reliant le Nord au sud du Québec et aux ports en eaux profondes. Des fonds ont également été investis dans l'amélioration des aéroports.

2.3 Qualité de vie et contexte culturel

Toutes les communautés nordiques traversent une période de bouleversements sociaux, économiques et organisationnels. Ces changements, rapides et complexes, ne sont généralement pas très documentés. Certaines de leurs répercussions sont dramatiques, comme l'illustrent les taux de suicide, de violence familiale, de problèmes de santé et de toxicomanie.

Les communautés concernées par le projet de parc sont comparables aux autres communautés nordiques. Leur population est très jeune. Près de 50 % de la population inuite est âgée de moins de 25 ans, et près de 40 % de la population naskapie est âgée de moins de 20 ans.

La scolarité, par ailleurs, demeure peu élevée. Les données tirées du Profil statistique des Inuits établi par l'organisation nationale Inuit Tapiriit Kanatami révèlent qu'en moyenne, seulement 25 % des Inuits ayant amorcé des études secondaires les terminent. Selon divers rapports gouvernementaux, la situation chez les Naskapis serait comparable. En 2006, on dénombrait 360 Naskapis âgés de plus de 15 ans, dont seulement 130 possédaient un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent.

La combinaison de ces deux facteurs a amené certains analystes sociaux comme l'ancien juge Thomas Berger, dans un rapport destiné au gouvernement du Canada sur les conditions de vie aux Nunavut, à observer que :

« Les statistiques relatives au dysfonctionnement social au Nunavut peuvent sembler pâles sur papier, mais elles représentent en réalité une catastrophe sociale, la perte d'une génération entière [...] Pour les Inuits, la montée des frontières industrielles, alliée à la possibilité d'une perte des ressources traditionnelles, révèle l'urgence pour les Inuits de s'outiller d'une éducation et d'une formation liée à l'emploi. »

Mary Simon, présidente de l'organisation Inuit Tapiriit Kanatami et ancienne présidente de la Société Makivik, a énoncé dans l'introduction d'un document récemment publié intitulé *First Canadians, Canadians First : National Strategy on Inuit Education* que l'amélioration de la situation des peuples autochtones au Canada en matière d'éducation était « le plus grand défi de politique sociale de notre époque ».

On observe toutefois un profond attachement aux traditions et à la langue ancestrales. Contrairement à plusieurs autres peuples autochtones au Canada, les Inuits et les Naskapis ont conservé leur langue. L'inuktitut et le naskapi sont encore généralement employés à la maison et la plupart des jeunes Inuits et Naskapis sont bilingues, voire trilingues.

2.4 Histoire, patrimoine et archéologie

Au Québec, la **préhistoire** est marquée par deux grandes séquences culturelles : les prédécesseurs des Amérindiens (Paléoindiens), qui évoluèrent à partir de 11 000 ans AA dans le sud de la province, et les prédécesseurs des Inuits (Paléoesquimaux) qui s'installèrent en zones arctique et basse-arctique, à partir de 4 500 ans AA. Au Nunavik, nous retrouvons principalement les Paléoesquimaux.

Bien que certains sites archéologiques aient déjà été identifiés au nord et au sud de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides, l'aire d'étude elle-même avait été très peu documentée en termes de connaissances archéologiques. Ainsi, jusqu'à tout récemment, aucun site archéologique n'y avait été recensé.

En juillet 2010, des archéologues de l'Institut culturel Avataq ont entrepris une revue de littérature et une étude sur le terrain afin d'inventorier le potentiel archéologique de la région du projet de parc des Monts-Pyramides. Des zones d'intérêt ont été ciblées à partir de cartes topographiques et toponymiques, et en fonction de l'utilisation actuelle et passée du territoire.

Malgré un effort important déployé sur plusieurs sites répartis dans l'aire d'étude, seulement 11 sites d'occupation ont été recensés durant la campagne de terrain de l'été 2010, dont 6 étaient historiques ou plus anciens et 5 contemporains. Ce résultat corrobore les connaissances historiques qui démontrent que l'aire d'étude a été relativement peu fréquentée et possède un potentiel archéologique limité.

La plupart des sites archéologiques de tradition inuite ou paléoesquimaude de la région sont concentrés au nord de l'aire d'étude, soit à proximité de la mer (autour du village de Kangiqsualujuaq et plus au nord de la communauté). Traditionnellement, les Inuits vivent le long des côtes; il n'est donc pas surprenant que la majorité des sites archéologiques inuits, thuléens et paléoesquimaux se trouvent à proximité de la mer.

Toutefois, quelques sites ont aussi été recensés à l'intérieur des terres, probablement en raison des déplacements saisonniers, dans le but d'acquérir des matières premières ou pour la chasse au caribou ou le piégeage. Ainsi, deux sites inuits ont été recensés sur les rives de la rivière George au nord de l'aire d'étude : un près de son embouchure et un autre sur l'île Ford.

Les sites archéologiques d'origine amérindienne identifiés dans la région se trouvent sur les rives de la rivière George et de ses affluents, tous étant au sud de l'aire d'étude. Il s'agit de sites amérindiens historiques (naskapis) et préhistoriques (naskapis et archaïques). Parmi ceux-ci, le Mushuau Nipi, ou lac de la Hutte Sauvage, est considéré comme un site d'importance majeure de la préhistoire amérindienne nordique.

Cinq sites d'occupation contemporaine ont été recensés. Parmi ceux-ci se trouvent les trois anciens camps de pourvoirie Big Bend, Little Pyramid et Caribou Camp. Un ancien campement naskapi a été identifié dans la forêt à l'ouest du camp Little Pyramid. Ce campement comprend trois tipis encore visibles sous la végétation. Il date de l'époque du camp Little Pyramid, où Bob May engageait une main-d'œuvre naskapie.

Afin d'obtenir un **portrait historique** de l'aire d'étude, l'ARK a confié à John MacDonald et Marc Hammond le mandat de présenter un rapport sur l'occupation humaine de la région.

Les premiers contacts avec les Européens, outre la possibilité d'un contact avec les Vikings au 11^e siècle, se sont produits au 17^e siècle avec l'arrivée des premiers explorateurs tels que Henry Hudson. Les pionniers de la traite de fourrures leur ont ensuite succédé au cours de la seconde partie du 17^e siècle. Par la suite, des navires en provenance de l'Europe ont sillonné presque chaque été les eaux du détroit d'Hudson pour aller réapprovisionner les postes de la CBH dans la baie James et la baie d'Hudson. Pendant ces voyages, les rencontres avec les Inuits sont devenues courantes et des liens fondés sur la traite des fourrures se sont établis.

Vers la fin du 17^e siècle, les premiers missionnaires moraves sont arrivés dans la région, atteignant le Labrador en 1769. Une expédition morave est parvenue le 7 août 1811 à l'endroit où se trouve aujourd'hui Kangiqsualujuaq. Après avoir déterminé qu'il y avait suffisamment de bois et de sources de nourriture pour y construire une mission et qu'il s'agissait d'un lieu propice à la rencontre d'Inuits, les voyageurs ont pris possession des lieux au nom du roi George III et baptisé la rivière George en son honneur.

Mise au courant par les Moraves du potentiel commercial de la baie d'Ungava, la CBH a exploré la région à partir du sud en remontant vers le nord, à l'aide de guides inuits et naskapis. Elle a établi le poste de Fort Chimo en 1830, puis ceux de Fort Naskopie (lac Petitsikapau) et de Fort Siveright (renommé ensuite poste de George River) en 1838. Des échanges commerciaux réguliers avec les Naskapis se produisaient principalement au poste de la CBH à Fort Chimo. En 1916, en réponse à la hausse de la demande mondiale en fourrures de martre de qualité, James Watt, alors gérant

du poste de Fort Chimo, a reçu le mandat de construire Fort Mackenzie, un poste satellite situé à l'intérieur des terres sur le lac LeMoine (aussi appelé Canichico), à quelque 12 km en amont de la jonction des rivières Swampy Bay et Caniapiscau.

L'arrivée des Européens au Nunavik a profondément transformé le mode de vie des Inuits et des Naskapis. Ceux-ci, dont les déplacements étaient auparavant orientés essentiellement vers leur subsistance, ont modifié leurs habitudes afin de répondre aux demandes de la traite des fourrures en accordant une place importante au piégeage dans leur cycle annuel. Au fur et à mesure que les contacts avec les étrangers se sont intensifiés au 20^e siècle, la culture des Inuits et des Naskapis a commencé à changer et à s'adapter au monde moderne. Les efforts des missionnaires, plus particulièrement des Moraves et des Anglicans, ont influencé profondément la plupart des aspects de la vie sociale, culturelle et spirituelle dans la région de la baie d'Ungava. Cette influence s'est ajoutée aux changements économiques et matériels déjà introduits par les commerçants de fourrures de la CBH.

Du milieu des années 1950 jusqu'au milieu des années 1960, l'Arctique canadien, y compris la région de l'Ungava, a fait l'objet d'une présence gouvernementale sans précédent. Une série de programmes sociaux a été mise en place afin d'offrir des services de santé, de logement, d'éducation et de développement économique dans le Nord. Le fait d'inciter les Inuits à quitter leur mode de vie nomade pour s'établir dans des communautés permanentes a été un élément central de cette stratégie.

Au cours des années 1950, les Inuits ont été encouragés à s'établir dans des communautés où des services gouvernementaux étaient offerts. Auparavant, les Inuits vivaient dans de petits groupes familiaux nomades, se déplaçant selon la saison. Les campements d'hiver étaient souvent situés chaque année dans le même secteur, où les familles se rassemblaient pour passer l'hiver. Plusieurs cérémonies sociales étaient associées à la saison hivernale.

En 1956, quelque 185 Naskapis vivant à Fort Chimo et à Fort Mackenzie se sont établis à Schefferville (lac Knob), un village créé près d'une nouvelle mine de fer, dans l'espoir de trouver du travail et d'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont parcouru quelque 600 km à pied et en canot. La plupart d'entre eux sont arrivés à destination en piètre état : ils étaient malades, épuisés et affamés. Ils ont construit de petites cabanes avec des matériaux qu'ils ont récupérés ou qui leur avaient été donnés. Toutefois, les autorités municipales les ont déplacés l'année suivante en compagnie d'un groupe de Montagnais au lac John. En 1972, on les a relocalisés à nouveau, cette fois à la réserve montagnaise de Matimekoshe, au nord du village. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a alors construit des maisons en rangée pour les résidents naskapis et montagnais. Lorsque la CNEQ a été signée en 1978, on a offert aux Naskapis de les relocaliser de la réserve de Matimekoshe à un nouvel emplacement. Le lieu de Kawawachikamach, situé à environ 15 km au nord-est de Schefferville, a été choisi et le village a été construit en grande partie par les Naskapis entre 1980 et 1983.

Depuis des générations, les Inuits utilisent les réseaux fluviaux de la rivière George et de la rivière Ford pour accéder aux sentiers de l'intérieur des terres leur permettant de chasser le caribou et de piéger le renard. Au moment où elle était encore utilisée pour la pratique des activités traditionnelles au début des années 1960, l'aire d'étude du projet de parc des Monts-Pyramides a joué un rôle déterminant dans l'établissement de la communauté de Kangiqsualujjuaq. L'épinette noire (principalement du secteur de Saningajualuk) qui était coupée le long de la rivière George était utilisée à Kangiqsualujjuaq pour construire des maisons, des bateaux, des traîneaux et des outils. Le bois était également exporté dans diverses communautés de la baie d'Ungava telles que Killiniq. De nombreux noms de lieux en inuktitut à l'intérieur de l'aire d'étude du projet de parc désignent des endroits où le bois était coupé. Des rivières et des lacs situés à l'est de la rivière George, y compris la rivière Koroc, faisaient partie du réseau emprunté par les Inuits à pied ou en traîneaux à chiens pour traverser la péninsule et atteindre la côte du Labrador.

Selon des entrevues réalisées à Kawawachikamach par Hammond en 1975, la rivière Koksoak, son bassin versant et les aires de piégeage des environs de l'ancien Fort Mackenzie constituaient le cœur du territoire des Naskapis entre 1940 et 1956. En fait, l'aire d'étude du projet de parc est

encore considérée par les Naskapis comme étant un endroit important de leur patrimoine, un lieu ayant une signification historique, culturelle et religieuse qui confirme leur identité. De temps à autre, les Naskapis campaient à divers endroits dans l'aire d'étude pour pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage de subsistance.

L'**histoire moderne** de la région est liée en grande partie à l'émergence de pourvoiries dans l'aire d'étude. Ce phénomène s'est amorcé au début des années 1960, au moment où Bob May a commencé à exploiter une pourvoirie sur le cours inférieur de la rivière George. De 1943 à 1952, May était responsable du poste de la CBH de George River. Au cours de ces années de service, il a appris à connaître les environs et fait de nombreux voyages en amont de la rivière George avec ses amis de chasse inuits, dont Willie Emudluk, Moses Etok, Elijah Sam Annanack et Johnny George Annanack.

En 1954, May a aménagé un premier camp de chasse et de pêche à un endroit connu sous le nom de Pijuminniq, soit à environ 15 km en aval des chutes Helen. L'année suivante, il a déplacé ses activités aux chutes Helen et établi un camp sur la rive est de la rivière. Le camp accueillait des pêcheurs sportifs de saumon pendant la saison de pêche estivale et des chasseurs sportifs de caribou l'automne. L'entreprise était florissante. En outre, la scierie qui a ouvert ses portes sur la rivière George en 1958 a fourni le bois d'œuvre nécessaire à la construction de cabanes additionnelles pour les invités et d'installations de service. May a été copropriétaire de l'entreprise des chutes Helen jusqu'en 1963.

Son fils aîné, Johnny, se souvient qu'au moment où ils ont fermé le camp des chutes Helen pour l'année à l'automne 1960, ils ont déménagé le matériel et l'équipement à une cinquantaine de kilomètres en amont de la rivière jusqu'à un endroit appelé « Big Bend ». Ils ont passé l'année là-bas. On ignore à quel moment précis Bob May a décidé de construire un camp à Big Bend, mais il a pu constater au cours de cette année-là le potentiel que recelait l'endroit. Le saumon abondait. Toutefois, l'endroit n'était accessible qu'en hydravion.

May a continué d'explorer les lieux pour trouver un endroit propice à la construction d'un camp et évaluer jusqu'où migrerait le saumon en amont. La région des Pyramides offrait tout ce qu'il recherchait : paysage magnifique, excellentes possibilités de pêche et de chasse et, surtout, un long plateau de gravier pouvant servir de piste d'atterrissage. Vers le milieu des années 1960, la famille y est revenue pour défricher le terrain et construire des cabanes et d'autres installations d'hébergement, aidée par des Inuits de Kangiqsualujuaq et de Kuujuaq. Tout comme cela avait été le cas aux chutes Helen et à Big Bend, tout au Pyramid Mountain Camp a dû être fait à la main.

En 1975, en raison de la popularité croissante des camps des Pyramides et de Big Bend, un deuxième camp satellite a été construit à Little Pyramid. Ce camp était exploité par Peter May, un autre fils de Bob.

Les camps employaient des guides inuits et naskapis, habituellement des hommes que Bob May connaissait bien du temps où il travaillait pour la CBH dans la région. Pendant un certain nombre de saisons, à partir de la fin des années 1970, des guides naskapis étaient transportés à la pourvoirie Pyramid Mountain Camp à partir de Schefferville à bord d'un aéronef monomoteur de type Otter, dans le cadre d'un programme de main-d'œuvre du gouvernement. Après 1986, les Naskapis ont cessé de venir, apparemment en raison de la diminution du nombre de clients, laquelle réduisait le nombre de guides nécessaires. Par la suite, les guides travaillant au camp étaient pour la plupart des Inuits de Kuujuaq.

En 1965, Willie Emudluk, de Kangiqsualujuaq, a ouvert le pavillon Ilkalu Lodge sur l'île Ford (Qikiqtaaluk), une petite île au milieu de la rivière George en face de l'ancien poste de traite de George River. Le pavillon a été construit avec du bois d'œuvre récupéré de l'ancien magasin de la CBH et du bois provenant de la scierie de la rivière George. Offrant des possibilités de pêche à l'omble chevalier et de « tourisme culturel » de qualité en juillet et en août, le pavillon pouvait accueillir 12 invités par semaine.

Par la suite, Emudluk a élargi son champ d'activités pour y inclure la chasse au caribou sur un site situé à proximité du lac Qamanialuk, accessible par hydravion. Au cours de l'hiver 1972, aidé d'une équipe de motoneigistes, il a transporté les matériaux de construction de Kangiqsualujjuaq en remontant les rivières George et Ford jusqu'à cet emplacement, avant de commencer les travaux de construction. Seule l'installation servant de cuisine et de salle à manger était entièrement construite en bois. Les installations d'hébergement des invités étaient faites de tentes à armatures avec murs et planchers faits de contreplaqué. Emudluk a ouvert le camp, connu localement sous le nom de Tuttusiurvik, ou « camp Caribou », à l'automne 1972.

Le pavillon Ilkalu Lodge sur Qikiqtaaluk et les camps de chasse aux abords des lacs Qamanialuk et Qamanikutaak ont été exploités avec succès jusqu'en 1978, date à laquelle ils ont été achetés par de nouveaux propriétaires de Kangiqsualujjuaq. Malheureusement, ces derniers n'ont pas connu un aussi grand succès et ils ont rapidement dû fermer les camps. Ceux-ci n'ont jamais été rouverts, et il n'en reste aujourd'hui que des ruines.

2.5 Utilisation du territoire par les Inuits et les Naskapis

Les données historiques et actuelles indiquent que ce sont surtout les **Inuits** qui utilisaient et utilisent encore la section nord de l'aire d'étude, plus principalement le long de la rivière Ford, le long de la section aval de la rivière George et dans le secteur des lacs Qamanialuk et Tasirlaq.

Les figures 3, 4 et 5 illustrent l'utilisation du territoire par les Inuits pour leur subsistance en fonction des espèces fauniques prélevées et des saisons. Elles ont été conçues à partir d'entrevues réalisées en 1981 et en 1985 avec 45 chasseurs de Kangiqsualujjuaq et de Killiniq. Ces entrevues ont été archivées dans la base de données de la Société Makivik sur le savoir écologique traditionnel, aussi appelée *Land Use and Ecological Data Base*. Provenant des mêmes données, les différentes routes d'accès au territoire ainsi que les camps et autres sites d'importance sont également présentés.

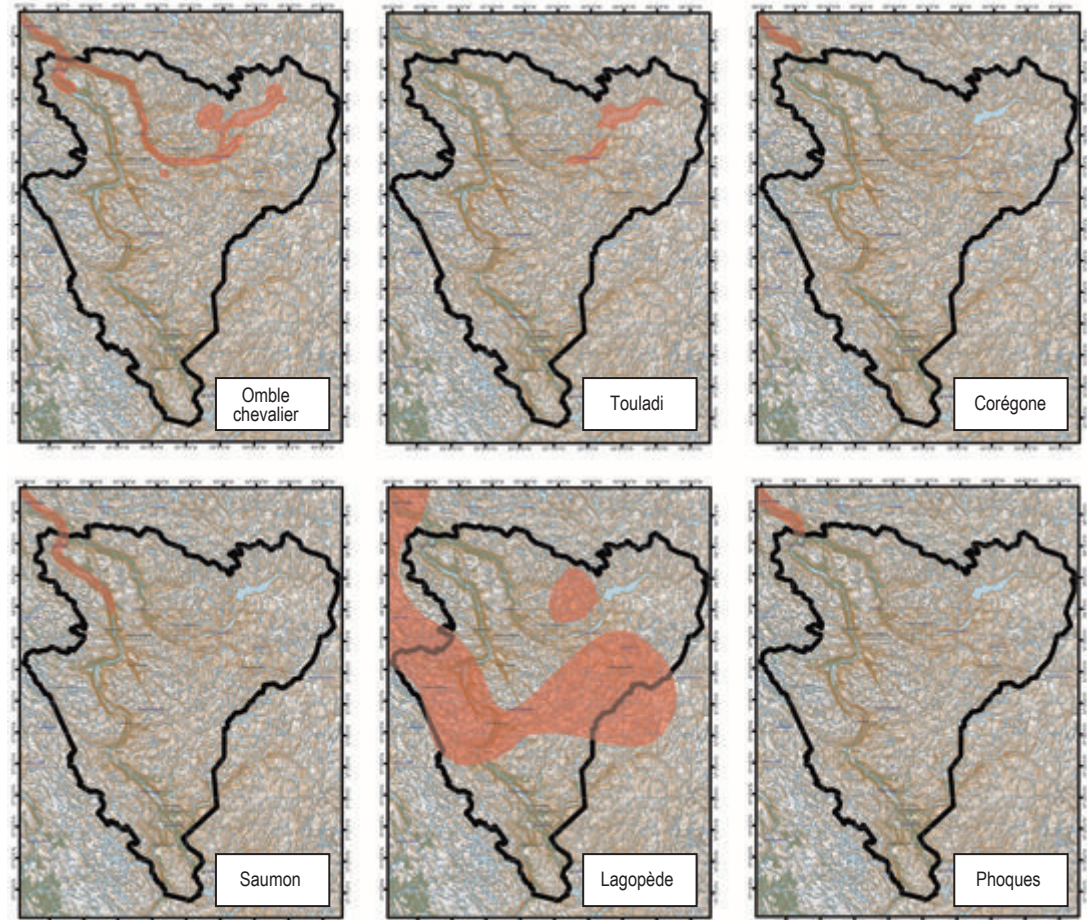
Les réunions du groupe de travail du projet de parc et des entrevues réalisées en 2011 avec des aînés de Kangiqsualujjuaq ont aussi fourni des renseignements intéressants à propos de l'utilisation du territoire. Il a été mentionné que les secteurs des lacs Qamanialuk et Tasirlaq ainsi que les plateaux au sud de ces lacs étaient principalement utilisés pour la chasse au caribou. Un sentier de motoneige et de traîneau à chiens existe entre le village de Kangiqsualujjuaq et le lac Tasirlaq alors qu'un autre sentier sur la rivière Qurlutuq est utilisé par la famille May pour se rendre à la pourvoirie Pyramid Mountain Camp à partir de Kuujjuaq. Finalement, la rivière située directement au nord de la rivière Immapik est un endroit culturellement important pour les Inuits.

Traditionnellement, la subsistance des **Naskapis** était basée sur le caribou et leurs déplacements étaient intimement liés à ceux du troupeau de caribous de la rivière George; ils utilisaient donc un vaste territoire qui recouvrait en partie l'aire d'étude (figure 6). Cependant, les Naskapis d'aujourd'hui ont peu de souvenirs associés à ce territoire. Seules certaines personnes, comme Isaac Pien, racontent encore les moments passés à la rivière George à travailler comme guide dans les camps de pourvoirie. En effet, d'après des entrevues faites par Hammond en 1975 sur l'utilisation du territoire avant 1956 dans le cadre des négociations de la CNEQ, seulement quelques routes et quelques camps avaient été identifiés sur la rivière George par des personnes nées entre 1895 et 1935.

Plusieurs faits peuvent expliquer le peu de souvenirs qu'ont les Naskapis relativement à l'aire d'étude. Tout d'abord, celle-ci se situe à la limite nord-est du territoire traditionnel naskapi. Les chasseurs clés connaissant cette région sont morts accidentellement en novembre 1935, emportant avec eux une grande partie du savoir sur la région. Le patron traditionnel de déplacement des Naskapis a aussi été modifié avec l'avènement des postes de traite et du piégeage. Il a ensuite été profondément transformé à la suite de la relocalisation et de la sédentarisation des Naskapis à Schefferville vers la fin des années 1950 ainsi que par la signature de la CNEQ en 1978.

Figure 3 :

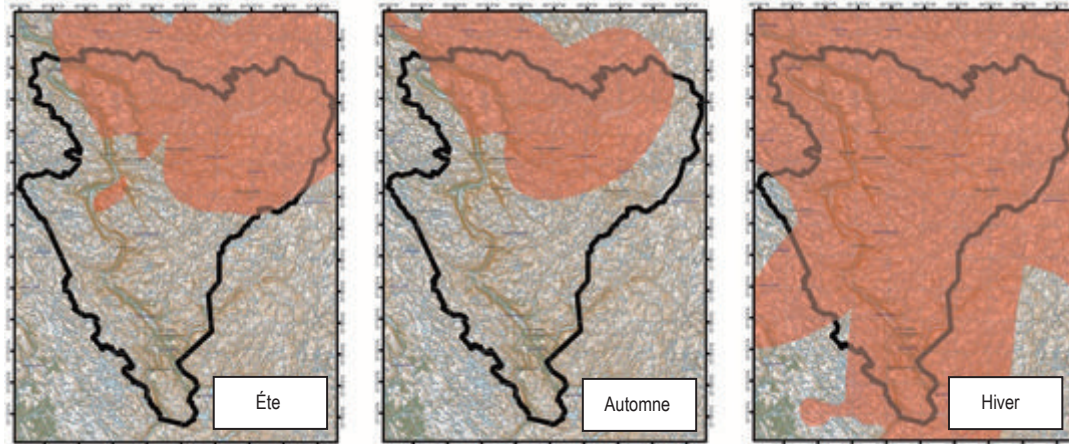
Aperçu général de l'utilisation du territoire par les Inuits à des fins de subsistance en fonction des espèces fauniques prélevées



Source : Nunavik Geomatics et Société Makivik.

Figure 4 :

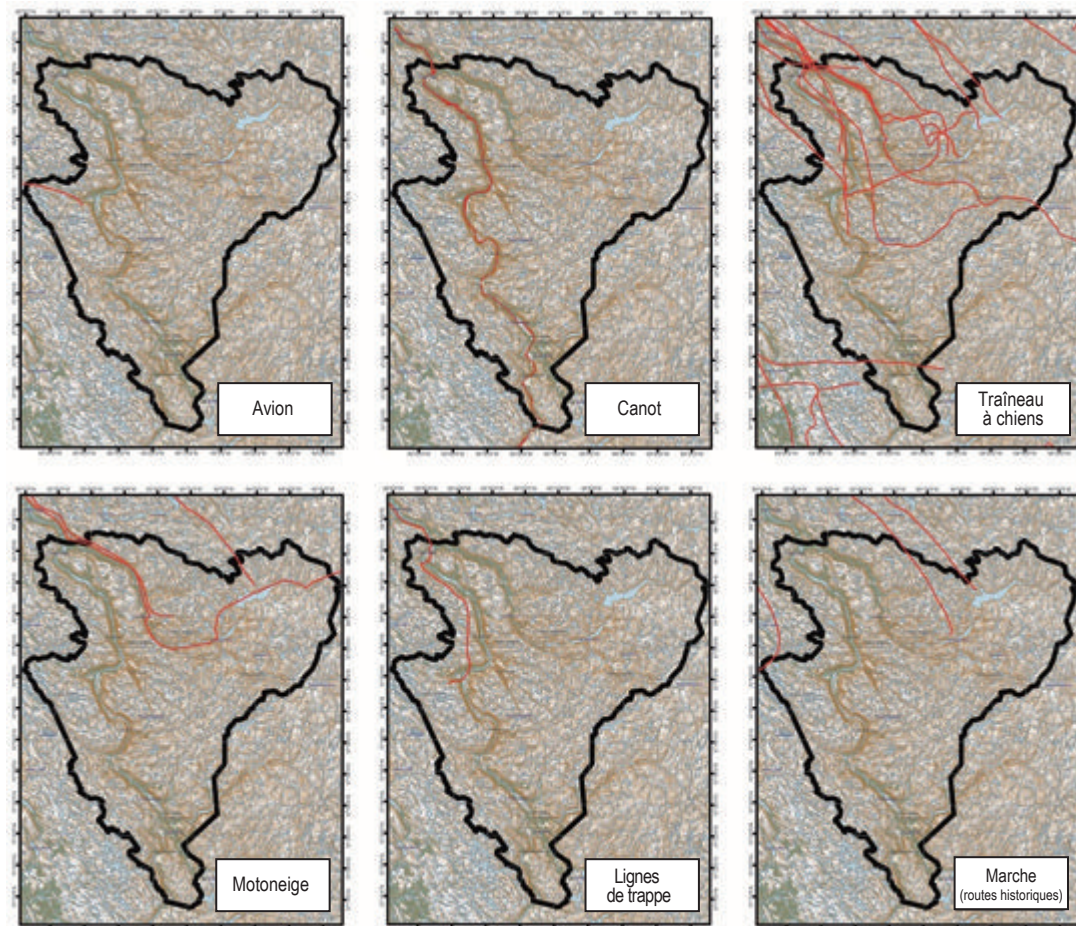
Aperçu général de l'utilisation du territoire par les Inuits pour la chasse de subsistance au caribou en fonction des saisons



Source : Nunavik Geomatics et Société Makivik.

Figure 5 :

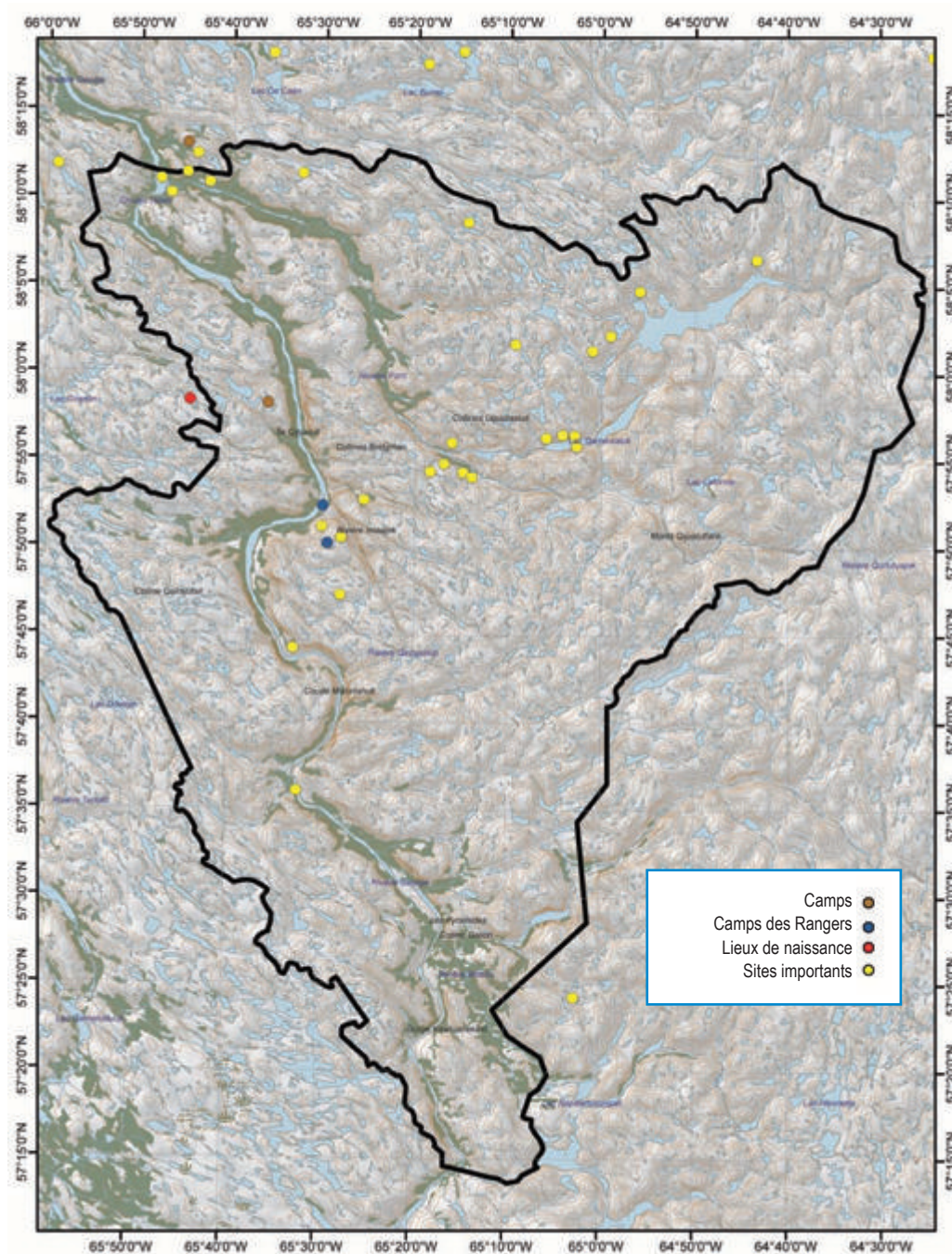
Routes d'accès au territoire utilisées par les Inuits



Source : Nunavik Geomatics et Société Makivik.

Figure 6 :

Utilisation du territoire par les Naskapis



Source : Nunavik Geomatics et Société Makivik.

2.6 Milieu biologique et physique

L'aire d'étude couvre une superficie de plus de 5 500 km². La région offre un contraste saisissant entre les paysages majestueux de la rivière George, les hauts plateaux et deux grands lacs, Qamanialuk et Tasirlaq. Cette diversité s'explique par le fait que l'aire d'étude est située sur la zone de transition de nombreux éléments du milieu physique tels que l'altitude, le climat, les zones physiographiques et les grands ensembles géologiques.

En plus des paysages contrastés, l'aire d'étude renferme des éléments physiques remarquables. Le pic Pyramide, emblème du projet de parc, raconte avec ses lignes de rivage une histoire vieille de plus de 7 000 ans. Les chutes Helen, quant à elles, représentent une véritable barrière naturelle. Une chute de 40 m de hauteur, située près du coude Mistintshuk, est aussi digne de mention. La figure 7 illustre les principales unités de paysage présentes dans l'aire d'étude.

Climat

Le climat prévalant dans cette région du Nunavik se caractérise par une transition entre la zone boréale au sud et la zone arctique au nord. La température annuelle moyenne de la région varie entre -5 °C et -10,8 °C. Durant les trois mois les plus chauds, il y fait en moyenne entre 1,3 °C et 12,6 °C alors que durant les trois mois les plus froids, les températures moyennes descendent entre -19,5 °C et -25,4 °C selon la latitude. Les précipitations totales annuelles moyennes varient de 292 à 850 mm.

Le climat du Nunavik, influencé par les changements climatiques globaux, est en transformation. Les données climatiques montrent que le climat s'est réchauffé de façon importante au Nunavik depuis 15 ans. Alors qu'il était en lent refroidissement depuis environ 1950, la tendance s'est inversée depuis les années 1990. À partir de 1995, les températures sont passées au-dessus de la moyenne à long terme et depuis le début des années 2000, elles se maintiennent à un niveau élevé. Corroborant ces faits, les aînés du Nunavik rapportent que le climat devient de plus en plus difficile à prédire. Depuis quelques années, les Inuits et les Naskapis remarquent que l'hiver arrive plus tardivement. Ils notent aussi que l'englacement des plans d'eau est plus tardif, que le dégel est plus hâtif et que les accumulations de neige apparaissent plus tard en saison.

Afin de prédire le climat et de voir l'impact des changements climatiques dans l'aire d'étude, les chercheurs du Centre d'études nordiques ont fait une projection à partir des données climatiques du secteur du pic Pyramide jusqu'en 2050. Les résultats prévoient une augmentation des températures annuelles moyennes de l'air de l'ordre de 2,9 °C. Les plus importants changements de température devraient survenir en hiver, affectant la durée d'enneigement, les précipitations tombant sous forme de neige et la fréquence des redoux. Une diminution de la période où la région est couverte de neige et une élévation des températures signifient un allongement de la saison de croissance végétale. Les villages de Kangiqsualujjuaq et de Kawawachikamach font partie du projet sur les changements climatiques du Québec nordique (Silaup Aistjpallianinga Project) effectué par l'ARK. Dans le cadre de ce projet, un suivi des glaces sera effectué par le biais de mesures prises sur le terrain et d'entrevues. Ce projet fournira éventuellement des données intéressantes sur l'englacement de la rivière George.

Géographie physique

L'aire d'étude du projet de parc des Monts-Pyramides fait partie de la région physiographique du plateau de la George. Cette région est bordée à l'est par le piedmont des Torngat, au nord par la baie d'Ungava et à l'ouest par la plaine de la rivière à la Baleine.

Le plateau de la George est une vaste pénéplaine dont le relief s'incline faiblement d'est en ouest. Sa surface, principalement rocheuse, est bosselée et entaillée par quelques vallées importantes. Elle n'aurait que très peu évolué depuis sa formation, étant surtout affectée par le passage répété des glaciers du Quaternaire qui ont arasé les sommets et surcreusé les principales vallées.

Le plateau des bassins de la Ford et de la George occupe la majeure partie de l'aire d'étude. Sa surface, relativement plane et légèrement inclinée vers la baie d'Ungava, est divisée du sud au nord par l'importante vallée de la rivière George et, sur une plus courte distance, par celle de la rivière Ford, au nord. Des vallées secondaires, des linéaments rocheux et un réseau plus ou moins dense de diaclases sculptent la surface sur roc de tout le secteur. Ces dépressions ont façonné le réseau hydrographique régional d'aujourd'hui.

Hydrographie

L'organisation du réseau hydrographique de l'aire d'étude est intimement liée à la structure du roc et à la présence de quelques grandes vallées préglaciaires. Ainsi, les vallées empruntées par les rivières George et Ford seraient d'origine structurale et elles auraient été simplement surcreusées durant les grandes glaciations du Quaternaire. La majorité des petits cours d'eau s'écoulent de l'est vers l'ouest, en suivant la faible inclinaison du plateau de la George. Les eaux rejoignent ensuite la baie d'Ungava par la rivière George qui s'écoule du sud vers le nord sur 565 km. Cet impressionnant cours d'eau prend sa source dans une chaîne de gros lacs située immédiatement au nord du réservoir Smallwood, au Labrador, et draine la majeure partie du versant occidental des monts Torngat.

La rivière George a la particularité de longer, à quelques kilomètres de distance seulement, la bordure ouest de son propre bassin versant, qui s'étend sur environ 41 700 km².



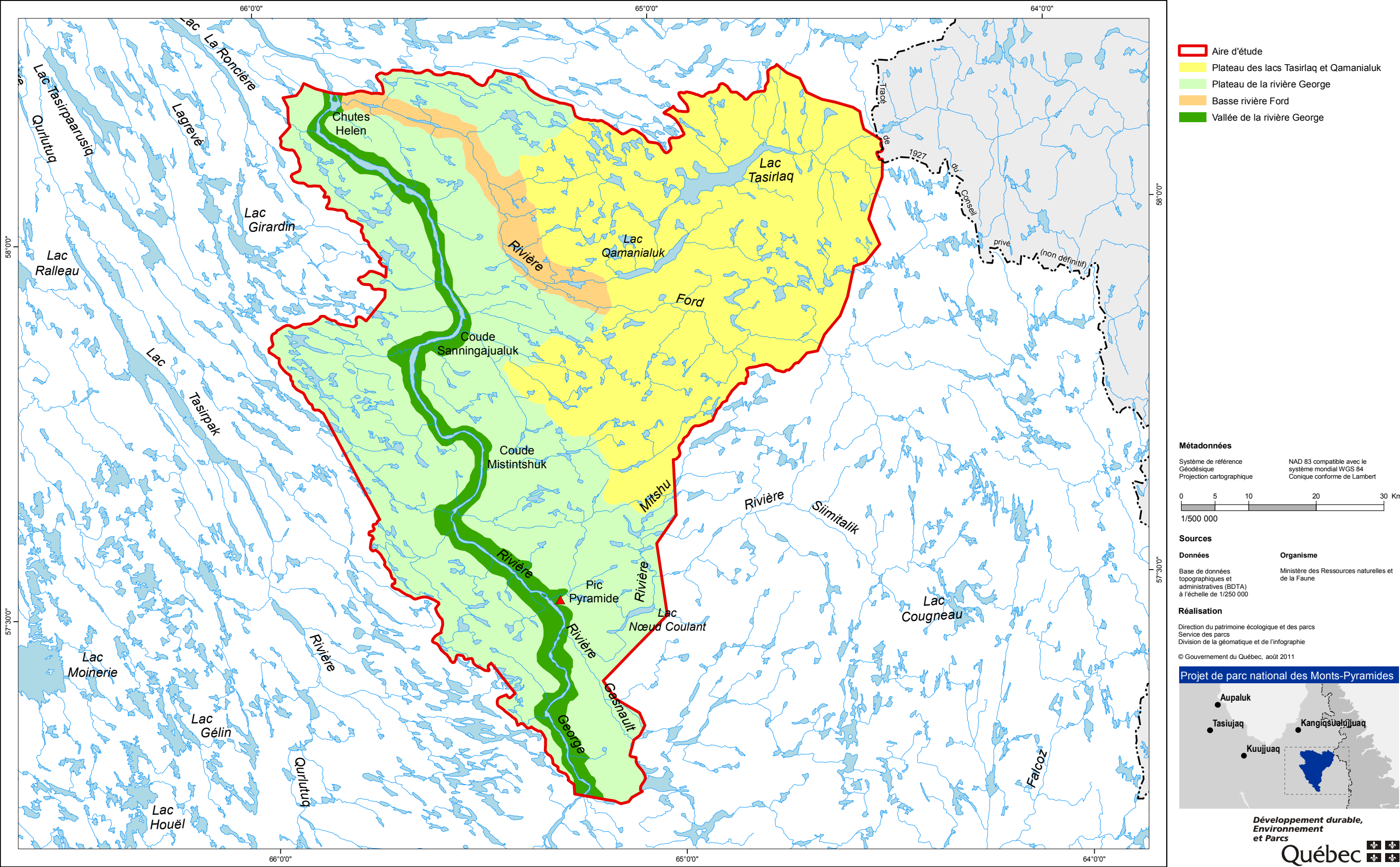
En grande partie, l'aire d'étude est délimitée par la ligne de partage des eaux des rivières Qurlutuq, au sud-ouest, et Lagrevé, au nord-ouest, qui se jettent directement dans la baie d'Ungava. À l'est, le territoire rejoint la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la baie d'Ungava et celui de la mer du Labrador.

Potentiel hydroélectrique

Au début des années 2000, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James ont réalisé des études préliminaires en vue d'évaluer le potentiel hydroélectrique de la rivière George. Ces études ont été menées sur deux sites situés dans l'aire d'étude, et leurs résultats indiquent que la rivière George pourrait produire 3 000 MW ou plus. Cependant, il y aurait des répercussions majeures sur

Figure 7

Unités de paysage présentes dans l'aire d'étude



l'environnement, particulièrement sur l'habitat du poisson (Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James, 2003).

Géologie

La région de la rivière George se situe près de la bordure orientale du Bouclier canadien, dans la Province de Churchill Sud-Est, une sous-région de la Province de Churchill (ou Province de Rae), qui s'étend sur de très vastes territoires plus au nord dans les îles de l'Arctique canadien et à l'ouest de la baie d'Hudson.

La majorité de l'aire d'étude se situe dans l'ensemble géologique du craton du Grand Nord, aussi appelé *Core Zone*. Le craton du Grand Nord est surtout composé de gneiss tonalitique et granitique d'âge archéen (2,90 à 2,65 milliards d'années AA), contenant des lambeaux de roches issues d'une couverture supracrustale plus récente (Paléoprotérozoïque, 2,1 à 1,8 milliards d'années AA). Des roches intrusives (batholite de De Pas) y ont été injectées lors de l'orogénèse du Nouveau-Québec, vers 1,8 milliard d'années AA.

Des zones de cisaillement se sont formées à l'intérieur du craton du Grand Nord lors des collisions avec les cratons voisins du Supérieur et de Nain. Deux zones principales de cisaillement traversent ou longent l'aire d'étude. Le cisaillement de la rivière George (Verpaelst *et al.*, 2000) subdivise le craton du Grand Nord en deux zones tectoniques : la zone de Kuujuaq, à l'ouest, et celle de la rivière George, à l'est. Cette dernière est elle-même recoupée par la zone de cisaillement de Falcoz. Les zones de cisaillement ne sont plus actives géologiquement. Les plissements qui caractérisent la zone de cisaillement de Falcoz sont par contre bien perceptibles dans le relief de la partie nord de l'aire d'étude.

Géomorphologie

L'aire d'étude, telle qu'elle se présente aujourd'hui, a été façonnée par de nombreux processus et événements. La structure rocheuse et les principales vallées sont issues de mouvements tectoniques anciens et des cycles d'érosion glaciaire antérieurs à la glaciation wisconsinienne. Certains dépôts meubles et formes de terrain résultent d'événements associés à la dernière glaciation, soit le passage des glaciers, l'écoulement de leurs eaux de fonte, la présence du lac Naskaupi et de la mer d'Iberville et finalement la vidange de ces plans d'eau. Par exemple, les anciennes lignes de rivage du lac Naskaupi sont clairement visibles dans l'aire d'étude; ce sont elles qui confèrent au pic Pyramide sa forme unique. Plus récemment, dans l'environnement périglaciaire, des facteurs tels que l'écoulement des eaux, le vent, le climat et le pergélisol ont contribué et contribuent toujours à l'évolution du paysage de l'aire d'étude.

L'aire d'étude est principalement constituée de deux types de matériaux de surface : le roc et le till. En effet, la roche en place à nu, ou ne portant que de minces placages discontinus de dépôts meubles (< 1 m d'épaisseur), occupe environ 45 % de l'aire d'étude. Elle affleure principalement sur le plateau et sur le rebord supérieur des principaux reliefs, mais aussi sur les berges et dans le lit des différents cours d'eau qui sillonnent le territoire.

L'épaisseur maximale du pergélisol dans la zone de pergélisol continu de l'aire d'étude n'est pas documentée. Toutefois, le pergélisol est probablement absent sous les principaux lacs (dont les lacs Tasirlaq, Qamanialuk et Laforme). Ces masses d'eau sont en effet suffisamment grandes pour empêcher la formation d'un pergélisol puisqu'elles ne gèlent pas jusqu'au fond en hiver. Il est improbable que le pergélisol ait pu progresser à partir des rives pour s'étendre sous ces plans d'eau. Dans les zones de pergélisol discontinu de l'aire d'étude, le pergélisol occuperait environ 50 % des terrains et son épaisseur serait comprise entre quelques mètres et plus de 100 m. Il serait absent sous certains lacs et les rivières, sous les terrains humides avec des peuplements arbustifs et sous les peuplements forestiers denses.

Potentiel minéral

Selon les connaissances actuelles, le potentiel minéral de la région demeure relativement faible. Le secteur le plus intéressant se situerait dans la portion de l'aire d'étude située au nord du 58° parallèle, alors que la portion plus au sud est encore peu étudiée.

Les roches du Groupe de Lake Harbour présentent possiblement le meilleur potentiel minéralogique du secteur. Les zones minéralisées sont associées aux paragneiss dans lesquels se trouvent des sulfures semi-massifs et massifs (principalement pyrrhotite et pyrite) riches en fer, cuivre, nickel et zinc. La Suite de Nuvulialuk comprend des roches ultramafiques riches en nickel et en chrome. Ces zones forment des inclusions dans le Groupe de Lake Harbour et dans les paragneiss du Complexe de Sukaliuk. Des zones minéralisées en uranium dans le craton du Grand Nord ont été identifiées le long de la limite au nord et au sud-ouest de l'aire d'étude. Selon certains résultats récents d'exploration (Exploration Azimut inc., 2010), ces secteurs présentent un fort potentiel uranifère. Les minéralisations découvertes jusqu'à présent par la compagnie Exploration Azimut inc. sur ses titres miniers sont encaissées dans des pegmatites granitiques et des lithologies gneissiques.

Dans certaines zones de cisaillement, notamment dans le couloir de déformation de Falcoz, situé au contact avec les roches du Complexe de Sukaliuk (Orogène des Torngat), on note la présence de sulfures sous forme de pyrite et de pyrrhotite. Aucune teneur d'intérêt économique en or ou en métaux usuels n'a été rapportée (Verpaelst *et al.*, 2000).

Les marbres dolomitiques compris dans le Groupe de Lake Harbour pourraient être exploités comme minéraux industriels. Cependant, l'éloignement de ces sources par rapport aux centres urbains limite leur utilisation au marché local.

À ce jour, l'uranium serait le principal minerai recherché. De fortes teneurs en baryum, cérium et chrome ont été observées dans les sédiments de fond de lac prélevés dans les secteurs des lacs Tasirlaq et Qamanialuk, ainsi que des rivières Nuttillik et Mitshu (Moorhead *et al.*, 2000). De telles données sont indicatrices de la présence d'intrusions mafiques à ultramafiques potentiellement kimberlitiques. Ce sont dans les kimberlites que se découvrent parfois les diamants.

Les seuls titres miniers présentement actifs dans l'aire d'étude sont situés à sa bordure sud-ouest. Ils ne couvrent que quelques dizaines de kilomètres carrés. Exploration Azimut inc. détient de nombreux titres miniers actifs situés immédiatement au nord et à l'ouest des limites de l'aire d'étude.

Végétation

Dans le but de préciser davantage les grandes unités végétales de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides, l'ARK a mandaté la firme VIASAT Géo-Technologie inc. afin de délimiter, cartographier et classer les grands ensembles de végétation. La carte de la végétation de l'aire d'étude a été produite à partir de deux images satellitaires Landsat datant du 23 août 2005. La délimitation et la classification des différentes unités végétales ont été effectuées de manière automatisée à l'aide du logiciel eCognition. Les résultats obtenus ont été validés sur le terrain en juillet 2010. L'État des connaissances fournit une information plus détaillée relativement aux méthodes utilisées et aux résultats obtenus.

En résumé, le complexe toundrique domine presque la moitié (48,2 %) de l'aire d'étude. Il est constitué d'une mosaïque d'arbustales, de muscinales, d'herbales et de roc nu ou recouvert par les lichénaires crustacées ou foliacées saxicoles dans des proportions très variables selon l'endroit où il se trouve.

La deuxième classe en importance, les herbales et muscinales, couvre 16,8 % de l'aire d'étude. Au nord-est, dans le secteur un peu plus élevé en altitude, elle est souvent présente au bord des cours d'eau et dans les zones de drainage. Ailleurs, on la trouve généralement sur les versants des collines. Les herbales sont dominées par des graminées, par des cypéracées ou encore par une diversité d'herbacées où aucune espèce ne domine clairement. Le taux d'humidité atmosphérique

élevé de la région et la faible récurrence des incendies ont pour effet de favoriser les bryophytes et les plantes herbacées, au détriment de la couverture lichénique.

Les vallées de la rivière George et de ses principaux affluents sont occupées principalement par des formations arborescentes, le plus souvent l'arboaraie à épinette noire et mousses, ou parfois l'arboaraie à épinette noire et lichens.

Les lichénaies sont peu fréquentes dans l'aire d'étude. Ceci pourrait être attribuable au fait que le troupeau de caribous de la rivière George a eu un impact majeur sur la végétation, particulièrement sur la strate lichénique. Le troupeau ayant connu un essor démographique important du milieu du 20^e siècle jusqu'à la fin des années 1980, son impact sur le couvert végétal est indéniable.

En tout, 269 taxons de flore vasculaire ont été répertoriés dans l'aire d'étude du projet de parc et à sa périphérie immédiate. L'uniformité géologique de l'aire d'étude ne permet pas de circonscrire des secteurs qui se distingueraient de l'ensemble par des caractéristiques particulières en ce qui a trait à la flore vasculaire. Ceci dit, des habitats bien circonscrits et distincts de l'environnement spatialement mieux représenté sont toujours susceptibles d'abriter des taxons particuliers. Il peut s'agir de talus d'éboulis, de corniches d'escarpement, de tourbières minérotrophes, de combes à neige ou de bords de ruisseaux.

Au total, l'inventaire a permis l'identification de 240 taxons de plantes invasculaires, soit 51 hépatiques, 75 mousses et 114 lichens. Bien que plusieurs hépatiques inventoriées soient communes et largement répandues dans les régions boréales, plusieurs cas constituent des extensions d'aire importantes et comblent d'immenses zones blanches sur les cartes de distribution. Quatre espèces d'hépatiques recensées dans l'aire d'étude sont considérées comme rares au Québec et prioritaires pour la conservation. Dans chacun de ces cas, les nouvelles observations constituent également des extensions de plusieurs centaines de kilomètres de leur aire connue de distribution. De plus, deux hépatiques n'avaient jamais été mentionnées sur le territoire du Québec. Quatre espèces de mousses retrouvées dans l'aire d'étude sont considérées comme rares au Québec et prioritaires pour la conservation.

Aucun inventaire spécifique aux champignons n'a encore été effectué dans l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides. Toutefois, les équipes de chercheurs ayant pris part aux inventaires de la faune et de la flore durant l'été 2010 ont pris des photos de chaque taxon rencontré sur le terrain. On retrouve de nombreux bolets dans le secteur du pic Pyramide entre la fin juillet et le début septembre. Ils sont entre autres utilisés à la pourvoirie dans la préparation de certains repas.

Potentiel forestier

La corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq et la corporation foncière Qiniqtiq de Kangiqsualujjuaq ont des droits exclusifs de coupe à des fins personnelles et communautaires sur des parcelles de terres situées le long des rivières Koksoak et George. Les Naskapis ont des droits similaires sur leurs terres de la catégorie I, auxquels s'ajoutent des droits exclusifs d'exploitation commerciale. Sur leurs terres de la catégorie II, les coupes commerciales sont définies selon les plans d'aménagement du ministère des Ressources naturelles (MRN)⁶, maintenant remplacé par le MRNF. Seule la parcelle de Kangiqsualujjuaq recoupe la portion nord-ouest de l'aire d'étude sur une superficie de 327 km².

Bien que la *Loi sur les parcs* stipule que « toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière [...] sont interdites à l'intérieur d'un parc », la coupe de bois pour fins personnelles et communautaires à l'intérieur de cette parcelle sera possible puisqu'il s'agit d'un droit prévu à la CBJNQ (alinéa 6.3.1). De telles coupes devront se faire avec le consentement de la corporation foncière et par le biais d'un permis d'intervention émis par le MRNF.

⁶ CNEQ, Sous-alinéas 5.1.9.4 et 5.2.5.3

À cet effet, le gouvernement du Québec a mis en place un programme de délivrance de permis annuels pour les régions nordiques autorisant la récolte du bois, n'excédant pas un volume de 2000 m³, afin de combler les besoins des communautés locales, tout en assurant un aménagement durable du milieu forestier. La récolte de bois à petite échelle est soustraite au processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement, tel que précisé dans l'annexe 2 du chapitre 23 de la CBJNQ.

Bien que l'étude de la ressource forestière réalisée par Del Degan et Massé (2007) démontre le potentiel réel d'exploitation forestière dans la parcelle en question, la mise en œuvre d'un projet de récolte fait face à de nombreux défis, comme l'accès au territoire pour les travailleurs, l'absence d'équipement nécessaire à la récolte et au transport du bois, l'absence de lien routier et les conditions climatiques difficiles. Bien que réelle, la possibilité d'une exploitation forestière à l'intérieur des limites du parc est donc relativement limitée et se ferait vraisemblablement à petite échelle.

Faune

L'aire d'étude offre un gradient d'habitats fauniques qui permet la présence d'une faune terrestre, aquatique et ailée diversifiée malgré sa latitude nordique. Une revue de littérature et des études sur le terrain ont été réalisées afin d'identifier les espèces fauniques présentes ou susceptibles de se trouver dans la région. À ces travaux s'ajoute la contribution inestimable de Peter May, observateur expérimenté de la faune et propriétaire de la pourvoirie Pyramid Mountain Camp, qui a permis d'enrichir grandement les connaissances sur la faune présente dans l'aire d'étude.

En tout, 33 espèces de mammifères, 97 espèces d'oiseaux, 11 espèces de poissons, 4 espèces d'amphibiens et de nombreuses espèces d'insectes et d'arachnides ont été répertoriées dans l'aire d'étude, dont 6 oiseaux et 4 mammifères figurant sur la liste des espèces en péril établie par le MRNF et le COSEPAC.

L'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides abrite quatre espèces de **grands mammifères terrestres**, soit le caribou, l'orignal, l'ours noir et le bœuf musqué, ainsi que deux espèces occasionnelles de mammifères marins, soit l'ours blanc et le phoque commun. Les caribous présents dans l'aire d'étude proviennent du troupeau de la rivière George. Ce troupeau fait partie de l'écotype toundrique ou migrateur qui se distingue par des migrations annuelles spectaculaires et par le fait que les femelles se rassemblent lors de la période de mise bas. Le dernier pic démographique du troupeau de la rivière George avait eu lieu dans les années 1870 à 1890, suivi d'un déclin jusqu'au milieu du 20^e siècle, pour atteindre 5 000 individus en 1956. La croissance du troupeau a par la suite été rapide, pour atteindre 776 000 têtes en 1993. En 2001, un recensement effectué par le gouvernement du Québec a démontré un déclin important de la population avec un effectif de 385 000 individus, suivi d'un autre inventaire effectué en 2010 qui situe maintenant la population aux environs de 75 000 individus. Entre la fin des années 1970 et le début des années 2000, l'aire de mise bas du caribou couvrait en partie ou en totalité l'aire d'étude du parc national des Monts-Pyramides. Selon les données récentes, elle serait maintenant située plus à l'est, sur le territoire du Labrador.

La présence de l'orignal dans l'aire d'étude a été peu observée et sa densité y est faible. Ceci s'explique par les conditions climatiques et biogéographiques du milieu, qui ne sont pas optimales pour cette espèce puisque son habitat de prédilection est la forêt mixte. Par contre, la croissance accrue des arbustes dans l'aire d'étude en lien avec les changements climatiques actuels pourrait favoriser sa présence, particulièrement à proximité des zones riveraines.

Lors des inventaires de terrain, des ours noirs ont été observés dans l'ensemble de l'aire d'étude. Les ours noirs sont généralement plus actifs au crépuscule. Puisqu'ils sont très opportunistes, ils peuvent devenir nuisibles lorsque de la nourriture laissée par les humains devient disponible.

Le bœuf musqué a été introduit au Nunavik en 1967 dans le but de commercialiser sa laine, le *qiviut*, qui est l'une des plus chaudes et des plus fines au monde. Quinze jeunes individus ont été transportés de l'île Ellesmere jusqu'à une ferme expérimentale située au site de l'ancien Fort Chimo,

à quelques kilomètres de Kuujjuaq. Ces bœufs musqués et leurs descendants (une cinquantaine de bêtes en tout) ont ensuite été relâchés dans la région durant les années 1970 et se sont bien implantés dans leur nouveau milieu. Le nombre d'animaux a augmenté depuis et plusieurs petits groupes sont maintenant répartis dans le Nunavik. Bien qu'il soit davantage présent près des villages de Tasiujaq et Kuujjuaq, le bœuf musqué a également été observé dans la région des Pyramides.

Aucun **mammifère marin** ne fréquente l'aire d'étude de façon régulière. Seulement quelques mentions très occasionnelles de la présence d'ours blanc et de phoque commun ont été notées. À la fonte des glaces, l'ours blanc s'aventure sur la terre ferme où il s'alimente alors de poissons. Des pistes d'ours blanc ont déjà été identifiées dans l'aire d'étude. Le phoque commun comprend trois sous-espèces dont une seule, *Phoca vitulina concolor*, est susceptible d'être présente dans l'aire d'étude. Connu pour utiliser les estuaires et les rivières, le phoque commun a d'ailleurs été observé dans la rivière George dans les années 1970, mais il s'agirait d'un événement ponctuel plutôt qu'habituel.

Dix-huit espèces de **moyens mammifères** sont présentes ou susceptibles d'être présentes dans l'aire d'étude. Les principales sont la martre d'Amérique, le renard roux, le renard arctique, le loup gris, le lynx du Canada, le vison d'Amérique et le castor du Canada. Parmi les autres espèces, on retrouve le lièvre arctique, le porc-épic, le rat musqué, le pékan, la loutre, la belette et le carcajou.

Neuf espèces de **petits mammifères** ont été observées dans l'aire d'étude. À l'exception du lemming d'Ungava et du campagnol-lemming boréal, toutes ces espèces se situent à la limite nord de leur aire de distribution. Les espèces les plus fréquemment retrouvées sont le campagnol des champs, la souris sylvestre, la musaraigne cendrée et le campagnol à dos roux de Gapper.

Parmi les espèces de mammifères présentes ou susceptibles d'être présentes dans l'aire d'étude, certaines figurent sur la liste des espèces en péril au niveau fédéral ou provincial (MRNF, 2011; COSEPAC, 2011). Ces espèces sont la belette pygmée, l'ours blanc, le carcajou et le campagnol des rochers.

La liste des **oiseaux** recensés dans l'aire d'étude comprend 97 espèces, dont 61 sont considérées comme nicheuses potentielles ou confirmées. Quarante-six espèces ont été observées lors de la campagne de terrain de juillet 2010 et il a été possible de confirmer la nidification de 31 d'entre elles au cours de ces inventaires. Une vingtaine d'espèces d'anatidés (canards, oies et cygnes) sont présentes dans la région. Près de la moitié sont potentiellement nicheuses, notamment la bernache du Canada, le canard noir, la sarcelle d'hiver, l'arlequin plongeur, la macreuse à bec jaune, le garrot à œil d'or, le harle huppé et le plongeon huard. Les autres anatidés sont considérés comme des migrants de passage. Peter May a également noté la présence de deux espèces inusitées dans le secteur : le cygne siffleur et le garrot d'Islande.

Neuf espèces de **rapaces** diurnes ont été observées dans l'aire d'étude, dont six espèces nicheuses : l'autour des palombes, la buse pattue, l'aigle royal, le faucon émerillon, le faucon gerfaut et le faucon pèlerin. L'espèce la plus commune est la buse pattue. Une vingtaine d'espèces d'**oiseaux marins et de rivage** ont été observées dans l'aire d'étude, dont sept espèces nicheuses. Trente-huit espèces de **passereaux** ont été recensées dans l'aire d'étude, dont 26 espèces nicheuses.



Cinq espèces en péril fréquentent l'aire d'étude du projet de parc et sont susceptibles d'y nicher, en plus du garrot d'Islande et du pygargue à tête blanche qui ont tous les deux été observés par Peter May à une seule occasion. Il s'agit de l'arlequin plongeur, de l'aigle royal, du faucon pèlerin, du hibou des marais et du quiscal rouilleux. Le garrot d'Islande et le pygargue à tête blanche sont considérées comme *vulnérables* au Québec (MRNF, 2011), et la situation du garrot d'Islande est jugée *préoccupante* au niveau fédéral (COSEPAC, 2011).

Au total, 11 espèces de **poissons** ont été échantillonnées dans l'aire d'étude au cours de l'été 2010, dont le saumon atlantique, l'omble chevalier, l'omble de fontaine, le touladi, le chabot, le meunier et l'épinoche. La rivière George est depuis longtemps connue comme un cours d'eau riche en saumon atlantique. Ce poisson est pêché de façon sportive ou pour la subsistance et a même fait l'objet d'une pêche commerciale pendant une cinquantaine d'années à partir de la fin du 19^e siècle. Le saumon atlantique de la rivière George est typiquement anadrome.

L'omble chevalier est moins abondant que le saumon dans l'aire d'étude. Il fait également l'objet d'une pêche sportive ou de subsistance. L'omble chevalier anadrome de la rivière George ne migre normalement pas au-delà des chutes Helen, qui constituent pour lui une barrière infranchissable. On retrouve toutefois des ombles en amont des chutes, mais ceux-ci sont généralement confinés à la rivière et ne retournent pas à la mer.

L'omble de fontaine est assez abondant dans tous les plans d'eau de l'aire d'étude, à l'exception des lacs de haute altitude. Les experts locaux affirment que l'espèce serait d'ailleurs de plus en plus abondante. Selon l'échantillonnage effectué à l'été 2010, l'omble de fontaine était l'espèce dominante du lac Pyramide.

Aucun inventaire spécifique aux **amphibiens** ou aux **reptiles** n'a été effectué dans l'aire d'étude du projet de parc. Toutefois, selon l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ, 2010), quatre espèces d'amphibiens sont susceptibles d'y être présentes. Aucune de ces espèces ne figure sur la liste des espèces en péril. Elles sont toutes communes et bien répandues au Québec et ont déjà été observées au nord du 56^e parallèle. Il s'agit du crapaud d'Amérique, de la grenouille léopard, de la grenouille du Nord et de la *grenouille des bois*. Aucun reptile n'a été observé dans l'aire d'étude.

3. Variantes du projet

3.1 Description des variantes

Les limites du projet de parc ont changé considérablement depuis la première fois où le territoire a été mis en réserve à des fins de parc en 1992. En 2008, dans le cadre des annonces du gouvernement du Québec visant l'atteinte de la cible de 8 % en aires protégées, le territoire des Monts-Pyramides a été inscrit au Registre des aires protégées du Québec à titre de réserve de parc national. Au même moment, une grande partie de la rivière George et de ses environs ont été établis comme réserve de territoire pour fin d'aire protégée.

L'aire d'étude du projet de parc des Monts-Pyramides a été le sujet principal de la première réunion du groupe de travail tenue en avril 2010. À la demande des représentants locaux de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, le territoire mis en réserve en 1992 a été agrandi afin d'inclure la rivière Ford ainsi que les lacs Tasirlaq et Qamanialuk. L'ajout de ce secteur d'importance culturelle permet d'inclure une portion des hauts plateaux de la rivière George, un milieu qui n'était pas représenté dans la réserve de parc national des Monts-Pyramides. En deuxième lieu, les membres du groupe de travail ont insisté sur le fait que les limites du parc devraient suivre davantage les limites du bassin versant de la rivière George afin d'assurer une meilleure protection de cette rivière. Finalement, les participants étaient d'avis que les chutes Helen devraient faire partie de l'aire d'étude, mais non les installations de la pourvoirie Helen Falls Camp.

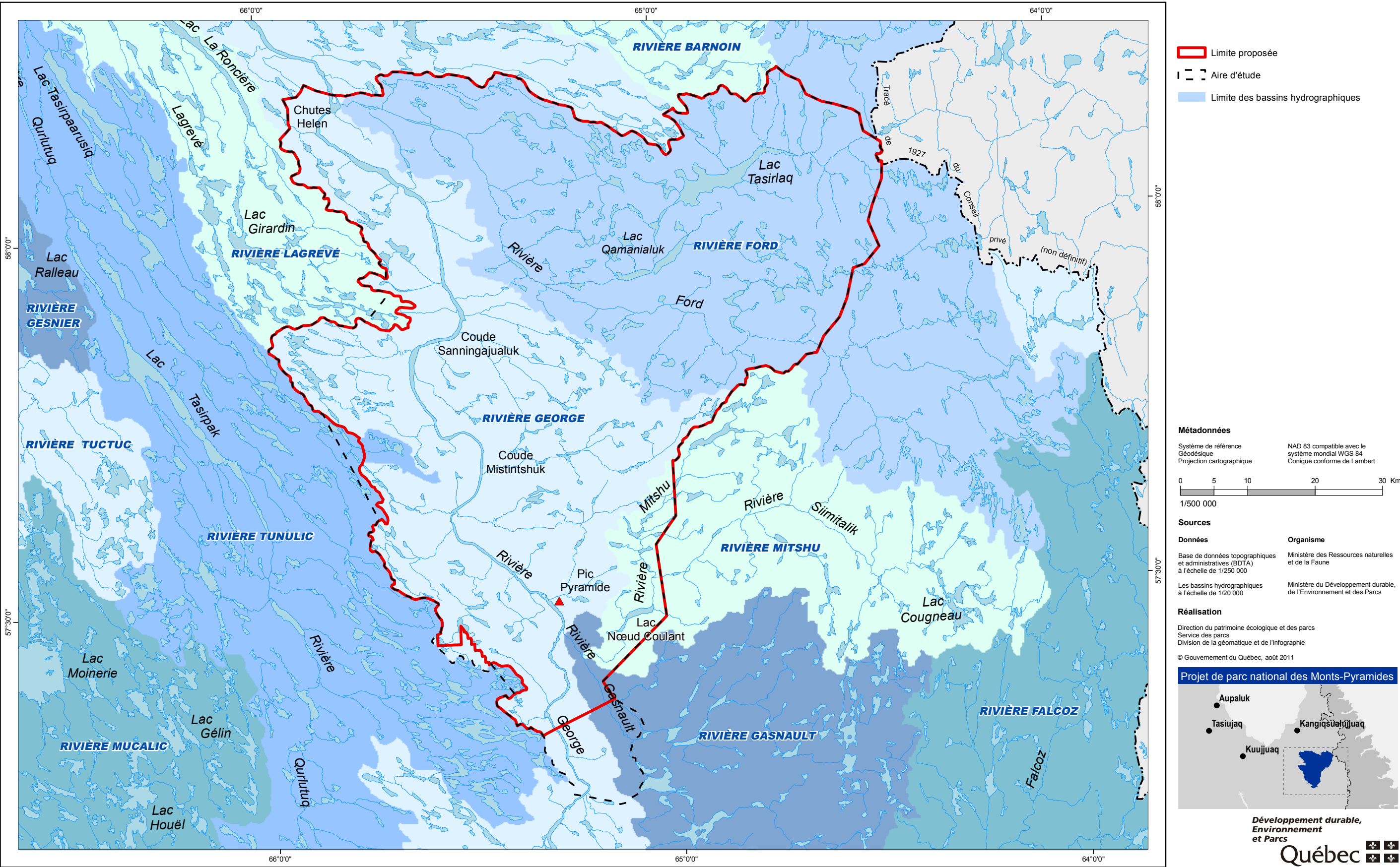
3.2 Sélection finale

Les limites proposées pour le parc découlent de l'analyse du potentiel et des contraintes de l'aire d'étude. Elles tiennent compte des activités déjà en cours dans l'aire d'étude, de même que des préoccupations et des attentes des membres du groupe de travail. L'aire qui en a résulté couvre une superficie considérablement supérieure à celle de la réserve de parc national déjà établie. Ces limites ont ensuite été soumises par le MDDEP à une consultation interministérielle. Elles ont été proposées au MRNF qui a effectué une analyse du potentiel et des contraintes associés à ce territoire. Le MRNF a approuvé la création du parc et les limites proposées.

4. Description du projet

Les figures 8, 9 et 10 illustrent la limite et le zonage proposés, ainsi que le concept d'aménagement.

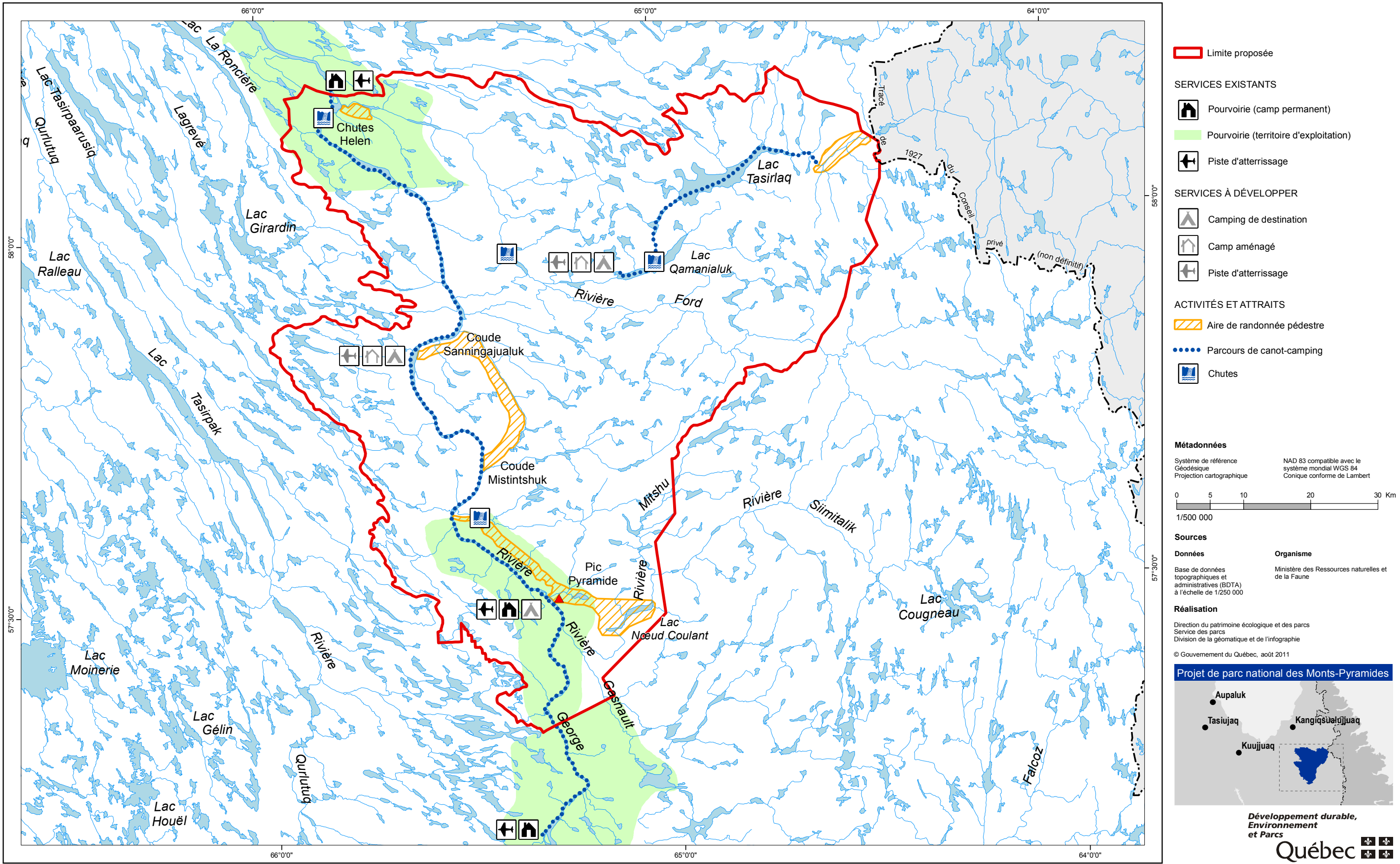
Figure 8 :
Limite proposée



Zonage proposé



Figure 10 :
Concept d'aménagement



4.1 Limite proposée

La limite proposée pour le projet de parc a été définie avec l'objectif de protéger la plus grande portion possible des sous-bassins versants de la rivière George et de la rivière Ford. Par conséquent, elle couvre une superficie de beaucoup supérieure à la réserve de parc national déjà établie. La limite proposée reflète également un désir exprimé au sein des communautés, celui de protéger le secteur du lac Tasirlaq et du lac Qamanialuk.

À l'ouest, le tracé longe la limite du bassin versant de la rivière George. Au nord, il passe près de la confluence de la rivière George et de la rivière Ford, suivant une partie du bassin versant de cette dernière. À l'est, le tracé a été établi de façon à suivre une ligne de sommets et une partie de la limite du bassin versant de la rivière Mitschu. Au sud, elle contourne la zone de bail d'une pourvoirie, afin de minimiser les situations conflictuelles que pourrait entraîner la création d'un parc national.

4.2 Zonage proposé

Le plan de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement nécessaire à l'atteinte des objectifs associés aux parcs nationaux au Québec sans entraver le droit d'exploitation accordé aux bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ.

L'élaboration du plan de zonage du projet de parc national des Monts-Pyramides tient compte de divers éléments :

- La représentation des éléments de la région naturelle
- La présence d'habitats sensibles ou, au contraire, de secteurs ayant une plus forte capacité de support
- La présence ou le potentiel de présence d'espèces floristiques ou fauniques rares ou possédant un statut précaire
- La présence de sites archéologiques ou de sépultures
- La présence d'aires sacrées ou de sites ayant une importance sur le plan culturel
- L'utilisation actuelle du territoire par les gens de Kangiqsualujjuaq et les pourvoyeurs
- Les équipements présents sur le territoire
- La relative difficulté d'accès au territoire
- La fréquentation anticipée

L'élaboration du plan de zonage a été faite en fonction des connaissances actuelles du milieu naturel et de l'occupation humaine dans le territoire à l'étude, issues de la littérature existante, de travaux et d'un processus de consultation impliquant les Inuits et les Naskapis des communautés concernées ainsi que les gestionnaires de pourvoiries de la région. Avec le temps et l'acquisition de nouvelles données, il sera possible d'apporter des modifications au plan de zonage afin d'assurer le respect du mandat de conservation du parc.

Le projet de parc national des Monts-Pyramides compte quatre catégories de zones : la zone de préservation extrême, les zones de préservation, la zone d'ambiance et les zones de services.

On trouve une **zone de préservation extrême** à l'intérieur du projet de parc national des Monts-Pyramides. Elle couvre une superficie de 9,13 km², soit environ 0,2 % de la superficie du parc. Aucune activité ni aucun prélèvement ne sera permis dans cette zone, sauf pour les bénéficiaires de la CBJNQ. La recherche scientifique et certaines activités éducatives pourront être autorisées par le directeur du parc, à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet au comité d'harmonisation, laquelle doit démontrer que les techniques employées respecteront les objectifs de conservation du parc. Il est à noter que cette zone a été désignée

ainsi à la demande des Inuits de Kangiqsualujjuaq. Cet endroit représente un lieu revêtant une grande importance culturelle et historique, et les gens de la communauté préfèrent que l'accès ne soit pas permis aux visiteurs de l'extérieur.

Les **zones de préservation** sont au nombre de quatre et couvrent une superficie de 3 156,61 km², soit 59,9 % du territoire du projet de parc. Dans une zone de préservation, les visiteurs sont dirigés de façon à ne pas perturber les éléments les plus fragiles, et aucune circulation motorisée ni pêche sportive n'est autorisée. L'établissement de refuges et de sites de camping est permis le long des parcours de longue randonnée et leur utilisation est encadrée par un code d'éthique environnementale qui sera défini par le plan de conservation.

Les trois principales zones de préservation ont été établies afin de protéger des éléments de chaque unité de paysage, mais aussi des secteurs présentant une certaine vulnérabilité. La première se trouve du côté est de la rivière George et couvre une portion du plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk ainsi que le plateau de la George. Les deux autres se trouvent à l'ouest de la rivière George. La quatrième zone de préservation, beaucoup plus petite, se trouve sur la rive ouest de la rivière George et a été mise en place afin d'assurer la protection d'un peuplement de peuplier baumier, très rare dans le secteur des Pyramides.

Les **zones d'ambiance** seront consacrées à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Contrairement aux zones de préservation, ce type de zone permet l'utilisation de véhicules motorisés pour le transport (avion, motoneige et bateau) et divers types d'hébergement. La pêche sportive pourra aussi être autorisée dans les plans d'eau qui s'y trouvent. Les zones d'ambiance couvrent les principaux corridors de circulation, tels qu'identifiés par les Inuits et les Naskapis, permettant de rejoindre les différents points d'intérêt du parc. Ces zones totalisent 2 099,78 km², soit 39,8 % du territoire du projet de parc.

La rivière George, ainsi qu'une bande de largeur variable le long de ses rives s'étirant jusqu'aux pentes sont supérieures à 30 %, seront incluses dans une zone d'ambiance. Cela permettra la pratique de la pêche sportive. Au sud du projet de parc, sur la rive est de la rivière George, la zone d'ambiance s'élargit jusqu'à la limite afin d'inclure le pic Pyramide et d'autres collines. Sur le plateau ouest de la rivière George, un corridor a été désigné zone d'ambiance en raison de son utilisation potentielle comme corridor d'accès au parc en hiver. Le nord du projet de parc a été désigné zone d'ambiance en raison notamment de l'utilisation qui en est faite par les Inuits pour la pratique d'activités traditionnelles de subsistance, mais aussi par le fait qu'une portion du territoire est couverte par un droit de coupe à des fins communautaires en vertu de la CBJNQ.

Les **zones de services** couvriront une faible superficie du projet de parc (6,5 km²). L'attribution de cette catégorie de zonage à ces endroits découle de leur occupation passée et présente par des camps de pourvoirie. Il s'agit de sites qui seront utilisés comme principaux points d'accès au parc, mais où il sera également possible d'ériger une infrastructure d'hébergement offrant davantage de services, et d'entreposer du matériel nécessaire à l'exploitation du parc.

La première zone de services se trouve sur la rive ouest de la rivière George dans le secteur du pic Pyramide, à l'endroit où sont situées les installations de la pourvoirie Pyramid Mountain Camp. Elle possède une superficie de 4,37 km². La seconde se trouve également sur la rive ouest, près du coude Big Bend, et couvre 1,9 km². Il s'agit d'un endroit stratégique puisqu'il se trouve environ à mi-chemin entre les installations de la pourvoirie Pyramid Mountain Camp et de la pourvoirie Helen Falls Camp. Ce site a déjà été utilisé pour l'exploitation d'une pourvoirie, connue sous le nom de « Big Bend ». Enfin, la troisième zone de services se trouve en bordure du lac Qamanialuk. Elle constituera un point d'accès principal pour la découverte des hauts plateaux du parc. Cet endroit a aussi été utilisé dans le passé pour l'exploitation d'une pourvoirie par Willie Emudluk. Cette zone de services ne couvre que 0,18 km².

4.3 Concept d'aménagement

Le territoire du projet de parc national des Monts-Pyramides est caractérisé par un environnement naturel presque inaltéré. Tout aménagement doit miser sur le respect de sa biodiversité et de ses éléments culturels et historiques uniques. Le concept d'aménagement fera la promotion de l'écotourisme axé sur la découverte et l'exploration de la beauté naturelle de la rivière George, de la rivière Ford et des Pyramides. Afin de mettre la priorité sur la conservation de ce patrimoine naturel représentatif de la région naturelle du plateau de la George, les sites qui ont déjà fait l'objet d'une utilisation passée ou qui sont encore utilisés par les pourvoiries seront priorisés pour les nouveaux développements.

Accueil et services connexes

Le principal pôle de services du projet de parc national des Monts-Pyramides se trouvera à Kuujjuaq. C'est à partir de cet endroit qu'il est le plus aisé d'accéder au territoire du parc en avion. Des pôles secondaires sont également prévus à Kawawachikamach et Kangiqsualujjuaq en raison du lien fluvial qui unit ces communautés au territoire du parc. Des installations permettant de s'enregistrer et d'avoir accès à de l'information sont prévues pour Kuujjuaq et Kawawachikamach. Les équipements qui ont été construits pour le parc national Kuurujuaq à Kangiqsualujjuaq seront aussi utilisés pour l'exploitation du parc national des Monts-Pyramides.

Afin d'assurer un bon contrôle des activités et pour une question de sécurité, les visiteurs devront obligatoirement s'enregistrer avant leur entrée dans le parc et signaler leur sortie à leur retour.

Accès au parc

Il existe trois façons d'accéder au territoire, variant selon les saisons mais aussi selon les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. Les trois communautés d'accueil sont accessibles par avion. Kawawachikamach est également reliée à Schefferville par une route. De ces villages, les principaux moyens de transport pour accéder au parc sont l'avion et la motoneige. Par ailleurs, l'usage d'un hélicoptère sera possible, mais principalement pour les besoins de la gestion du parc. Le coût élevé du nolisement et l'espace restreint qu'offre l'habitable de cet appareil font en sorte qu'il est moins approprié pour le transport des visiteurs.

Les trois zones de services possèdent déjà des pistes d'atterrissage adaptées aux petits aéronefs. La piste d'atterrissage située à la pourvoirie Pyramid Mountain Camp ne nécessite aucun réaménagement tandis que dans les deux autres zones, des travaux seront nécessaires pour améliorer les anciennes pistes. Les deux camps de pourvoirie situés en périphérie du parc (Helen Falls Camp et l'Auberge Wedge Hills) possèdent également de bonnes pistes d'atterrissage. L'autorisation des pourvoyeurs sera toutefois une condition préalable à leur utilisation.

En hiver, l'accès pourra se faire en motoneige à partir de Kuujjuaq ou de Kangiqsualujjuaq, situées respectivement à une distance de 150 km et de 75 km. Une telle excursion peut être organisée avec des guides locaux qui connaissent les itinéraires les plus sécuritaires. Au cours de la saison où les eaux sont libres de glaces, l'accès pourrait être possible pour certains visiteurs en canot ou kayak à partir de Schefferville.

Éducation

L'éducation constituera un moyen privilégié pour permettre aux visiteurs du parc national des Monts-Pyramides de découvrir son patrimoine naturel et culturel. Elle visera également à sensibiliser les visiteurs à l'importance de leur contribution à la conservation du patrimoine, notamment par le respect de la réglementation.

En outre, l'offre éducative amènera les visiteurs à mieux comprendre les objectifs qui sous-tendent la création des parcs nationaux et leur contribution au réseau des aires protégées du Québec. De l'information sera également offerte sur la culture des Inuits et des Naskapis et leur utilisation du

territoire. Enfin, la question de la sécurité sera traitée parmi les priorités, afin de faire connaître aux visiteurs les risques éventuels liés à la pratique d'activités de plein air en région isolée.

Un programme éducatif sera également mis en place pour les résidants des communautés, spécialement pour les jeunes, afin de susciter leur intérêt et leur participation aux activités du parc.

Le premier contact des visiteurs avec le programme éducatif se fera aux villages de Kuujjuaq, de Kangiqsualujjuaq ou de Kawawachikamach. À Kangiqsualujjuaq, les expositions actuelles seront enrichies de façon à y intégrer une présentation de l'histoire du parc national des Monts-Pyramides, afin d'inciter les visiteurs à découvrir les principaux attraits du parc et d'en apprendre plus sur son riche patrimoine culturel et sur les communautés environnantes. De l'information éducative et des renseignements portant sur la sécurité seront également offerts à Kuujjuaq et Kawawachikamach.

Outre l'exposition, plusieurs autres moyens pourront être envisagés par les gestionnaires pour mettre en valeur le patrimoine du parc : excursions guidées ou auto-interprétées, dépliants, affiches dans les camps aménagés, causeries, démonstrations commentées, activités de partage des cultures inuite et naskapie, etc. En raison de leur contribution importante à l'histoire de la région, une attention particulière sera apportée à la présence des camps de pourvoirie dans le parc.

Activités

Pour profiter des paysages et découvrir la richesse de cette biodiversité biologique et culturelle, les visiteurs pourront s'adonner à des activités de plein air. La rivière George étant un élément dominant autour duquel s'articule le concept d'aménagement, les activités nautiques telles que des excursions en kayak, en canot et en excursions en embarcations à moteur seront offertes pendant l'été. La pêche sportive sera également mise à l'honneur. La randonnée pédestre est aussi possible. En hiver, le ski nordique, la raquette et le traîneau à chiens compteront parmi les activités offertes.

Les visiteurs pourront préparer leur propre itinéraire afin d'explorer différents secteurs du parc, en conformité avec les restrictions relatives à chaque zone. Ceux qui désireront s'aventurer dans le parc sans guide devront obtenir l'autorisation du directeur du parc, qui analysera la demande selon la Politique sur les parcs en matière d'activités et de services. Les visiteurs souhaitant explorer le territoire sans guide et pour une longue période devront démontrer qu'ils ont les aptitudes pour le faire, mais aussi qu'ils ont le matériel adéquat pour assurer leur survie. Les conditions climatiques changeantes, les conditions de terrain et les rencontres d'animaux sauvages sont autant de facteurs qui peuvent compliquer une excursion. Ainsi, au moment de leur enregistrement, les visiteurs devront indiquer leur itinéraire aux employés du parc, pour faciliter les recherches s'ils ont besoin de secours d'urgence. Ils recevront également de l'information sur les règlements et les mesures de sécurité propres au parc.

La rivière George constitue un parcours canotable reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak. À l'intérieur du projet de parc, le parcours canotable de la rivière George s'étire sur environ 130 km. Le canot-camping est de loin l'activité la plus appropriée pour découvrir la vallée de la rivière George. Cette rivière peut être descendue à bord de divers types d'embarcations comme le canot, le kayak et le radeau pneumatique (*raft*). En descendant la rivière, les pagayeurs rencontrent des rapides et des seuils de différents niveaux de difficulté. Les chemins de portage seront indiqués clairement le long de la rivière. Au fil du parcours canotable, des balises indiqueront l'emplacement de sites de camping rustique. Si les canoteurs ne réussissent pas à atteindre un site en raison des conditions météorologiques, par exemple, la rivière George est ponctuée de nombreuses plages et d'autres sites pouvant accueillir les canoteurs de façon sécuritaire.



Les lacs Qamanialuk et Tasirlaq offrent une expérience de canot-camping complètement différente de celle de la rivière George non seulement en raison de la tranquillité de l'eau, mais aussi grâce à la présence des montagnes et de la toundra environnante. Ces lacs sont liés à la rivière Ford, mais seuls les pagayeurs avertis pourront s'aventurer sur celle-ci. L'absence de couvert forestier facilite le choix des sites de camping.

La randonnée pédestre sera une autre activité populaire. Elle exige relativement peu d'équipement spécialisé. Les faibles dénivelés et le relief peu accidenté du territoire facilitent la pratique de cette activité. Les arbustaies en bordure des plans d'eau, les zones humides et les forêts dans les vallées de basse altitude constituent les principales contraintes, mais une fois ces obstacles franchis ou contournés, la marche est aisée.

Compte tenu du fait que les milieux ouverts favorisent l'emprunt de différents parcours pour relier deux points d'intérêt, et en considérant les conséquences qu'aurait un piétinement répété aux mêmes endroits, l'aménagement de sentiers n'est pas envisagé. On propose plutôt aux visiteurs de se déplacer en formation en éventail et de varier les parcours effectués lors des déplacements d'un même point à un autre. Il sera également possible de fournir aux visiteurs des GPS possédant des parcours de randonnée prédéterminés. Ce moyen permet des déplacements sécuritaires, surtout lors des journées de brouillard dense. L'installation de balises à des endroits stratégiques (traverse de cours d'eau, localisation de trousses d'urgence ou sections de parcours présentant un niveau de difficulté élevé) est aussi prévue. Des sentiers pourront aussi être débroussaillés pour faciliter la traverse d'aulnaies, notamment pour commencer la randonnée dans le secteur du pic Pyramide.

Les randonneurs pourront découvrir le pic Pyramide et la vue sur la vallée de la rivière George, le lac Nœud Coulant et les falaises qui le bordent, une chute, une gorge fluvioglaciaire, le magnifique paysage de l'embouchure de la rivière Ford et l'immense complexe fluvioglaciaire situé au nord-est du lac Tasirlaq. Certains de ces éléments peuvent être reliés entre eux lors d'une longue randonnée, mais il est également possible d'aller observer ces phénomènes lors d'une excursion d'une journée avec un service de transport en bateau disponible à partir des zones de services.

La pêche sportive est une activité permise dans les zones d'ambiance. Il revient au directeur du parc d'indiquer les plans d'eau où cette activité sera autorisée. Ces secteurs devront être déterminés à l'avance en concertation avec les membres de la communauté de façon à prévenir l'empiètement sur les activités de subsistance des Inuits. L'autorisation de la Corporation foncière Qiniqtiq sera nécessaire si le directeur du parc désire offrir la pêche sur les terres de la catégorie II situées dans le parc.

Depuis leur ouverture dans les années 1960, les pourvoiries présentes dans le territoire du parc offrent des possibilités de pêche sportive au saumon. Cette activité se poursuivra et les visiteurs qui fréquenteront le parc à cette seule fin pourront le faire par l'entremise des camps de pourvoirie, soit le Pyramid Mountain Camp et le Helen Falls Camp. Ces derniers offriront cette activité à l'intérieur de leur territoire d'exploitation respectif.



Les visiteurs prenant part à une excursion de canot-camping sur la rivière George pourront pêcher en dehors de limites des territoires d'exploitation des pourvoyeurs. Toutefois, les poissons capturés devront être consommés sur place et la pêche avec remise à l'eau ne sera pas permise.

Le ski nordique et la raquette sont deux moyens de découvrir le parc national des Monts-Pyramides en hiver. Les conditions de neige varient en fonction de l'exposition au vent. Ainsi, dans le fond des vallées, le couvert neigeux est plus abondant et moins dense. Par contre, aux endroits plus exposés, il est plus restreint et plus compact, offrant moins d'adhérence. Les déplacements sur la rivière George en hiver sont risqués. En raison du fort débit, il y a de nombreux endroits où la glace est mince ou inexistante.

Hébergement

L'hébergement dans le parc national des Monts-Pyramides a été conçu en fonction des distances, des équipements existants, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées, de la clientèle visée et de la sécurité des usagers. Toutes les structures d'hébergement, quelle que soit la formule, seront rustiques. Afin d'assurer que les sites demeurent en bon état, le plan de conservation du patrimoine établira des règles de conduite strictes concernant, par exemple, l'utilisation de l'eau potable et la gestion des déchets et des eaux usées.

Au cours des excursions hivernales, il est possible que les visiteurs utilisant les services d'un guide local apprennent à construire un igloo pour y passer la nuit. Cela constituerait un moment fort de

l'expérience nordique. Cette activité dépendra des conditions de neige, qui peuvent varier selon les secteurs, mais aussi des conditions météorologiques.

La pourvoirie Pyramid Mountain Camp est établie en bordure de la rivière George depuis 1963. Les bâtiments en bois rond ont été construits avec des arbres récoltés dans la forêt avoisinante. Quatre cabines pouvant accommoder au total 12 personnes sont mises à la disposition des clients pour les héberger en plus d'un pavillon où les repas sont préparés et servis aux clients. Les bâtiments sont chauffés à l'aide d'un poêle à bois et éclairés avec des lampes au naphte. Cette pourvoirie sera exploitée indépendamment du parc. Toutefois, des ententes seront conclues avec le propriétaire de la pourvoirie afin de faciliter les réservations pour les expéditions et l'hébergement.



Le parc national des Monts-Pyramides comptera deux camps aménagés offrant des services similaires aux camps de pourvoirie. Le premier se trouvera dans la zone de services située près du coude Sanningajualuk, et le second en bordure du lac Qamanialuk. Ces camps permettront d'offrir l'hébergement pour 12 à 16 personnes et comporteront une cuisine commune, une salle de toilette avec lavabo et douche ainsi qu'une aire de repos. Les camps aménagés seront chauffés, éclairés et approvisionnés en eau.

On distingue deux types de camping dans le projet de parc national des Monts-Pyramides : le camping de destination et le camping rustique associé à la longue randonnée ou au canot-camping. Les campings de destination sont situés à proximité des camps aménagés et du Pyramid Mountain Camp. Ces campings offriront des commodités de base aux usagers, dont un bloc sanitaire, un abri et quelques tables.

Le camping rustique sera possible sur la grande majorité du territoire, sauf dans la zone de préservation extrême. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé et ils devront ne laisser aucune trace de leur passage, conformément aux principes d'éthique du plein air de « Sans trace Canada » (www.sanstrace.ca). Le long des parcours de longue randonnée suggérés et sur le parcours de canot-camping, des sites de camping seront proposés en vue de minimiser les altérations du paysage le long des parcours.

Une signalisation adéquate indiquera leur emplacement. Au besoin, des plateformes de bois ou des abris à trois murs (*lean-to*) pourraient être aménagés. De plus, en fonction de l'évolution de la fréquentation et compte tenu des conditions climatiques rigoureuses, la mise en place de refuges le long du parcours canotable pourra être envisagée.

Les fonds nécessaires à ces projets seront fournis à l'ARK par le MDDEP. L'ARK sera responsable de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de ces installations.

Enfin, la responsabilité relative à tout aménagement éventuel du territoire du parc incomberait au comité d'harmonisation. Ce comité sera chargé de conseiller le directeur du parc dans l'organisation des activités et des services, ainsi que d'analyser les projets de recherche scientifique projetés à l'intérieur du parc. Le comité jouera aussi un rôle important en s'assurant que les activités offertes au parc n'entravent pas le droit d'exploitation et les activités traditionnelles de subsistance des bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ.

4.4 Retombées économiques

L'ARK a commandé une étude distincte pour évaluer les retombées économiques que pourrait générer le projet de parc⁷. La section qui suit en résume les principaux résultats.

L'achalandage touristique

La création du parc, avec son territoire magnifique, les activités écotouristiques offertes à l'intérieur du parc et la valeur ajoutée pour les pourvoies du territoire, va permettre d'attirer une clientèle touristique nouvelle qui va injecter des revenus significatifs dans l'économie du Québec et du Nunavik. Les estimations de fréquentation du parc à l'an 5 (2018) d'opération sont de 220 visiteurs, et de 550⁸ dans les pôles de services des trois communautés impliquées. Les visiteurs du parc vont générer 960 nuitées dans la région du Nunavik et/ou directement dans le parc, plus une quantité de nuitées supplémentaires au Québec dans le cas des visiteurs provenant de l'extérieur du Québec ou de la grande région de Montréal avant et après le transit aérien de Montréal vers une des communautés d'accueil.

L'analyse des tendances actuelles du marché démontre que la présence du parc va renforcer le pouvoir d'attraction des pourvoies du secteur et créer une synergie positive auprès de leur clientèle. L'activité supplémentaire ainsi générée à l'an 5 d'opération a été estimée à 91 séjours. En plus des séjours dans le Nunavik, 154 nuitées supplémentaires seront générées au Québec avant et après le transit aérien vers le parc à partir de Montréal dans le cas des clients provenant de l'extérieur de la grande région de Montréal.

Projection du nombre de visiteurs au parc national des Monts-Pyramides
et dans les pôles de services des trois communautés concernées à l'an 5 d'opération (2018)

Origine	Parc	Pôles de services
Nunavik	100	200
Québec	70	200
Reste du Canada	30	90
États-Unis	10	30
Europe	10	30
Total	220	550

⁷ SEGMA Recherche. *Étude d'impacts économiques, Projet de parc national des Monts-Pyramides*, août 2011.

⁸ Ce nombre inclut les visiteurs du parc.

Les investissements et les dépenses récurrentes

Les investissements requis pour créer le parc national des Monts-Pyramides totalisent 6 115 000 \$, incluant les services écologiques générés durant la phase de construction. En effet, les sommes investies pour réaliser les activités avant-projet pour la planification et la création du parc des Monts-Pyramides sont estimées à 715 000 \$, en plus d'une somme de 5 400 000 \$ prévue pour les aménagements, les immobilisations et l'achat des équipements requis pour la création du parc et sa mise en opération.

Le gestionnaire du parc (ARK) prévoit un budget annuel d'exploitation de 1 482 000 \$ après indexation (2018), qui a été ventilé à partir de la matrice budgétaire 2011 du parc national de Kuururjuaq. Les dépenses récurrentes générées par les activités touristiques (visiteurs du parc et clients supplémentaires des pourvoies) et par les services écologiques du parc à l'an 5 de ses opérations totalisent 2 149 886 \$ (indexées pour 2018). Les gestionnaires du parc vont tenter dans la mesure du possible de maximiser les retombées du projet dans l'économie du Nunavik.

Les impacts économiques non récurrents

Les dépenses d'immobilisations et d'activités avant-projet de 6,1 millions de dollars pour la mise en place du parc national des Monts-Pyramides vont générer des emplois non récurrents équivalant à 54,4 années-personnes dans l'économie québécoise et 35,4 années-personnes dans l'économie du Nunavik.

La valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB) du Québec totalise 4 145 000 \$, dont 2 659 000 \$ dans la région du Nunavik. Le gouvernement du Québec va retirer 259 000 \$ en revenus directs, en plus d'un montant 476 000 \$ en parafiscalité. Le gouvernement du Canada va quant à lui encaisser 157 000 \$ en revenus directs et 67 000 \$ en parafiscalité.

Impacts économiques pour le Québec et pour le Nunavik des dépenses d'immobilisation et d'avant-projet de 6,1 millions de dollars reliées à la création du parc national des Monts-Pyramides

Type d'impact ⁹	Impacts directs	Impacts indirects	Total Québec	Total Nunavik
Main-d'œuvre (année-personne)	5,3	49,1	54,4	35,4
Valeur ajoutée (\$)	264 000	3 880 000	4 145 000	2 659 000
Revenus du gouvernement du Québec (\$)	26 000	233 000	259 000	169 000
Parafiscalité Québec (RRQ, FSS, etc.) (\$)	38 000	438 000	476 000	308 000
Revenus du gouvernement du Canada (\$)	16 000	141 000	157 000	102 000
Parafiscalité fédérale (assurance-emploi) (\$)	8 000	59 000	67 000	44 000

Les impacts économiques récurrents

Les dépenses d'exploitation, les activités touristiques et les services écologiques générés dans le parc national des Monts-Pyramides sont estimés à 3,6 millions de dollars à l'an 5 d'opération. Ils vont générer des emplois récurrents équivalant à 44,4 années-personnes dans l'économie québécoise et 38,5 années-personnes dans l'économie du Nunavik.

L'impact de ces dépenses va générer annuellement dans le PIB du Québec une valeur ajoutée de 2 440 000 \$, dont 2 089 000 \$ dans la région du Nunavik. Le gouvernement du Québec va retirer

⁹ Il s'agit d'une évaluation basée sur la valeur du dollar canadien en 2011.

285 000 \$ en revenus directs, en plus d'un montant 198 000 \$ en parafiscalité. Le gouvernement du Canada va quant à lui encaisser 150 000 \$ en revenus directs et 38 000 \$ en parafiscalité.

À l'heure actuelle, il est envisagé de créer d'autres postes de gardes de parc, ainsi qu'un poste d'agent de séjour, basé à Kangiqsualujjuaq ou à Kuujuaq. D'autres personnes seront également embauchées pour accueillir les visiteurs à Kuujuaq, et un poste à mi-temps sera créé à Kawawachikamach pour enregistrer les visiteurs et leur fournir l'information nécessaire. Ces postes seront soutenus par des programmes de formation, comme pour les projets de parc précédents.

4.5 Mesures de sécurité et d'urgence

Le territoire du projet de parc national des Monts-Pyramides recèle une foule de dangers naturels liés à la présence de falaises, à la température de l'eau, à la rudesse du climat ou à la faune. En raison de l'isolement et de l'éloignement, un accident, même banal, peut avoir des conséquences graves pour la survie des victimes. De plus, même contactés rapidement, les secours peuvent mettre plusieurs heures et même quelques jours avant d'arriver si l'on ne peut compter rapidement sur la disponibilité d'un hélicoptère ou advenant de mauvaises conditions météorologiques.

Le parc sera doté d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre en cas d'accidents pouvant mettre en cause la sécurité des usagers du parc ou la qualité de l'environnement. Les visiteurs ayant peu d'expérience en milieu sauvage seront encouragés à embaucher des guides locaux.

Les visiteurs qui désireront s'aventurer dans le parc sans guide devront obtenir l'autorisation du directeur du parc, qui analysera la demande selon la Politique sur les parcs en matière d'activités et de services. Les visiteurs souhaitant explorer le territoire sans guide et pour une longue période devront démontrer qu'ils ont les aptitudes pour le faire, mais aussi qu'ils ont le matériel adéquat pour assurer leur survie.

4.6 Gestion et exploitation

La participation des Inuits à l'aménagement et à la gestion des parcs au Nunavik constitue un engagement formel qu'a pris le gouvernement du Québec, le 9 avril 2002, lors de la signature de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik*. De plus, une nouvelle entente sera conclue avec l'ARK en vue de lui confier le mandat d'assurer les services de gestion des activités et des services du parc national des Monts-Pyramides, ainsi que les travaux de construction et d'entretien.

On mettra sur pied un comité d'harmonisation composé de représentants de l'ARK, du MDDEP, de la Société Makivik et les communautés inuites et naskapie concernées. Ce comité jouera un rôle consultatif auprès de l'ARK et du MDDEP concernant l'aménagement du parc en général et permettra aux résidents locaux de formuler des commentaires sur la gestion et l'exploitation du parc.

Les ressources financières nécessaires à la gestion et à l'exploitation du parc feront l'objet de négociations. Dans le budget qui a été approuvé en avril 2008, le gouvernement du Québec avait affecté aux parcs du Nord du Québec 26 millions de dollars pour les trois prochaines années.

5. Détermination et évaluation des impacts

Il existe plusieurs méthodes permettant de déterminer et d'évaluer les impacts d'un projet. Les méthodes varient selon le type et la portée du projet. On définit un impact comme une modification au milieu naturel ou humain pouvant avoir un effet positif, négatif ou neutre.

L'objectif premier de la création du parc national des Monts-Pyramides est de protéger une composante représentative et exceptionnelle du patrimoine naturel du Québec. La création du parc servira aussi à promouvoir la découverte du territoire et le tourisme. La création d'un parc national assure, par définition, la protection des composantes écologiques. Ainsi, le développement d'activités touristiques doit être mené de façon à assurer un minimum d'impacts négatifs sur l'environnement et le milieu social et à encourager les impacts positifs. En ce qui concerne un projet de parc réalisé dans un territoire appartenant à des peuples autochtones, il faut bien examiner les conséquences qu'aura son établissement dans les territoires traditionnels qui, dans le cas présent, sont des terres protégées par un traité.

Cette phase du projet de parc national des Monts-Pyramides comprend la sélection des limites, le zonage ainsi que le concept d'aménagement général du parc. Par conséquent, les impacts potentiels sur les milieux naturel et humain sont traités de façon globale et générale.

Les Inuits et les Naskapis comprennent qu'ils prennent une décision très importante à l'égard du statut permanent et de l'utilisation d'une grande étendue de leur territoire traditionnel. La décision de dédier ces terres à la création d'un parc suscite donc des attentes. La question importante à se poser à cette étape de la planification est la suivante : est-ce que les enjeux fondamentaux en ce qui a trait à l'environnement et au milieu social soulevés durant les travaux de recherche et les consultations publiques ont été pleinement compris lors de l'élaboration du concept d'aménagement, et seront-ils abordés correctement lors des prochaines étapes de développement du parc?

Généralement, les Inuits et les Naskapis, leurs organismes et autres résidants perçoivent le projet du parc de façon positive. Par contre, des interrogations et des préoccupations se sont manifestées.. La liste ci-dessous énumère les préoccupations et les enjeux principaux à l'égard de l'environnement et du milieu social soulevés lors de la préparation du présent document. Cette liste représente l'essentiel du cadre d'évaluation.

La désignation permanente d'une grande partie du territoire du Nunavik est avant tout une décision de politique publique. La CBJNQ et la CNEQ veillent à ce que l'évaluation des impacts serve en premier lieu les intérêts des Inuits et des Naskapis.

6. Examen des questions fondamentales soulevées par les Inuits et les Naskapis

La présente section examine les enjeux soulevés lors des processus de consultation et de planification du point de vue des Inuits, des Naskapis, des gestionnaires de pourvoiries et des groupes d'intérêts régionaux.

6.1 La gestion des activités touristiques et d'exploitation

La gestion des activités touristiques par rapport aux activités d'exploitation a préoccupé les communautés inuites par le passé lors de la création et du développement des parcs précédemment établis au Nunavik. À ce jour, cependant, nul incident n'a été rapporté en lien avec les activités du parc national des Pingualuit ou du parc national Kuururjuaq.

En fait, le secteur visé par ce projet de parc ne constitue pas une aire d'exploitation majeure pour les Inuits, et n'est plus utilisé par les Naskapis. Toutefois, comme les Inuits l'utilisent encore, il importe de s'assurer que rien ne vienne perturber leurs activités d'exploitation. Soulignons qu'une des caractéristiques des parcs du Nunavik est que, théoriquement, le droit de se livrer à des activités d'exploitation tel qu'établi dans la CJBNQ n'est pas mis en cause. En réalité, cependant, les Inuits pourront être invités dans l'avenir à modifier l'application de ce droit pour tenir compte des activités touristiques.

En outre, la présence d'un parc contribuera pour beaucoup à apaiser la préoccupation des communautés suscitée par la circulation de petits avions privés qui font irruption dans le secteur sans s'annoncer pour pratiquer la pêche, laquelle est autorisée dans les terres de la Catégorie III pour les résidents du Québec munis d'un permis de pêche sportive. Une fois le parc mis sur pied, l'accès au secteur sera contrôlé. Toute personne désirant circuler dans le parc sera tenue de s'inscrire. Cela n'éliminera peut-être pas complètement cette activité, mais les gens tentant d'enfreindre les règlements du parc s'exposeront davantage à se faire prendre en défaut et à subir des sanctions.

6.2 Les retombées d'ordre économique et autre

Il importe d'évaluer avec circonspection les retombées économiques associées à la création de parcs au Nunavik. S'y rendre coûte cher et leur accès n'est pas aisé. Il ne faut pas susciter des attentes irréalistes chez les populations locales en surévaluant leur potentiel économique.

Bien que la création de parcs au Québec vise d'abord à préserver le patrimoine, elle peut également bénéficier aux économies locales. Pour les petites communautés locales, les retombées économiques peuvent s'avérer importantes. Il y aura des investissements au sein des trois collectivités d'accueil dans le secteur de la construction, lequel fera appel à de la main-d'œuvre locale, de même que pour la construction des installations à l'intérieur du parc.

Présentement, on envisage la création de postes additionnels de gardes de parc ainsi que l'embauche d'un agent de séjour basé à Kangiqsualujjuaq ou à Kuujjuaq. D'autres employés seront affectés à l'accueil des visiteurs à Kuujjuaq, et un poste à mi-temps sera créé à Kangiqsualujjuaq pour inscrire les visiteurs et leur fournir l'information nécessaire.

Il est également à prévoir qu'une synergie s'installera entre les activités des pourvoiries et la visite du parc. Par exemple, certains clients des pourvoiries voudront prolonger leur séjour pour explorer le parc; des pourvoyeurs orienteront leurs activités vers l'écotourisme; des visiteurs du parc décideront de recourir aux services d'un pourvoyeur pour accroître la qualité de leur expérience de pêche sportive. Le propriétaire de la pourvoirie Pyramid Mountain Camp s'est déjà montré vivement intéressé à accroître sa clientèle en ce sens (SEGMA, 2011).

En visitant les installations du parc national des Pingualuit à Kangiqsujuaq et du parc national Kuururjuaq à Kangiqsualujjuaq, l'auteur du présent document a rencontré des membres du personnel. Les employés inuits se disent très heureux de leur emploi et sont fiers des installations du parc. Lors d'une réunion du comité d'harmonisation du parc national des Pingualuit, le maire de Kangiqsujuaq a souligné que la présence du parc favorise le développement d'autres attractions, telles que la visite du fjord de Douglas Harbour et des activités culturelles.

Les installations du parc dans ces deux communautés comprennent d'impressionnants centres d'interprétation mettant en valeur la culture inuite et l'histoire de la région. Il sera important d'enrichir le contenu du centre d'interprétation de Kangiqsualujjuaq en y intégrant une présentation de l'histoire des Naskapis et des pourvoiries. L'ARK a déjà démontré un intérêt pour cette question en commandant des rapports sur l'histoire des Inuits, des Naskapis et des pourvoiries devant servir de documents de référence pour l'État des connaissances.

6.3 La planification et la prise de décisions participatives

Tant sur le plan individuel qu'au sein des organisations qui les représentent, les Inuits et les Naskapis appuient le projet du parc dans la mesure où ils ont le sentiment de contrôler le type de développement et l'évolution du projet.

Beaucoup a été dit et écrit au cours des dernières années sur la nécessité d'impliquer à fond les populations autochtones dans la planification et la gestion des aires protégées. En 1992, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) tenait le quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées. Le Plan d'action de Caracas qui en a découlé a identifié trois questions majeures en matière de protection d'aires protégées, dont voici la deuxième :

Comment faire en sorte que les projets d'aires protégées soient soutenus par la société? Gestionnaires de ressources, utilisateurs et bénéficiaires doivent tous être impliqués dans la recherche d'un soutien politique et financier. L'expérience démontre qu'une planification qui encourage la pleine participation a beaucoup plus de chances de réussir à long terme, même si elle est plus coûteuse et plus complexe au départ. [...] En particulier, les communautés locales doivent être prises en considération et les gestionnaires d'aires protégées doivent s'efforcer d'honorer et d'apprécier les cultures et les modes de vie locaux. (UICN, 1993)

À ce jour, les tentatives systématiques de la part des agences gouvernementales d'adopter une planification participative ont été rares. Partout dans le monde, l'expérience démontre pourtant qu'une participation fonctionnelle constitue la base minimale nécessaire pour obtenir la confiance ou l'approbation des populations autochtones. Cependant, les retombées économiques à long terme et la réussite sur le plan environnemental sont beaucoup plus considérables lorsque le savoir des nations autochtones est valorisé et intégré à la planification d'un parc, et que celles-ci participent activement aux prises de décisions (Morrison, 1997).

Les activités à mettre en place dans le parc pour la recherche et la promotion du patrimoine doivent s'inscrire dans une planification participative assurant que les valeurs et la culture des Inuits et des Naskapis soient fidèlement reflétées et mises en valeur.

Les entrevues et les échanges menés à cet égard auprès du personnel inuit des deux parcs déjà en place ainsi que des membres des comités d'harmonisation sont rassurants. Les décisions se prennent en étroite collaboration avec les autorités locales et les Inuits qui possèdent des connaissances et des intérêts dans les aires de parc.

6.4 La coupe forestière à l'intérieur des limites du parc

La décision d'autoriser ou non la pourvoirie Pyramid Mountain Camp à continuer de couper du bois dans le parc pour ses besoins a retenu l'attention du groupe de travail pendant plusieurs mois.

La pourvoirie utilise le chauffage au bois depuis sa création et le transfert à un autre combustible entraînerait des coûts additionnels importants. Il a été décidé que la coupe forestière à l'intérieur du parc pour les besoins de la pourvoirie et de la communauté pourra se poursuivre. Dans le cas du Pyramid Mountain Camp, un contrat sera signé entre le MDDEP et le propriétaire de la pourvoirie autorisant son exploitation. La coupe forestière visant à combler les besoins de la pourvoirie peut être autorisée en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les parcs*.

Dans le territoire désigné à cette fin par la CBJNQ qui recoupe le territoire du parc, la coupe de bois pourra se poursuivre à des fins personnelles et communautaires, conformément aux modalités formulées dans l'alinéa 6.3.1 de la CBJNQ qui établit ce qui suit :

Les corporations communautaires inuites de Kuujjuaq (Fort Chimo) et de Kangiqsualujjuaq (George River) ont des droits exclusifs de coupe sur les parcelles de terre indiquées à l'Annexe 2 ci-jointe au présent chapitre. Ces droits sont utilisés à des fins personnelles et communautaires et exercés selon les projets d'aménagement à conclure avec le ministère des Terres et Forêts. Toutefois, ces droits de coupe sont soumis au droit de développer des terres sur lesquelles les présentes accordent des droits de coupe. Si, selon lesdits projets, d'autres activités relatives à l'aménagement des forêts sont autorisées, lesdites corporations communautaires inuites ont le droit de fournir du bois à d'autres corporations communautaires inuites.

6.5 La gestion des impacts négatifs potentiels pour les pourvoiries

Les pourvoyeurs représentés au sein du groupe de travail dont la zone de bail se situe à l'intérieur des limites du parc ont exprimé leur crainte que la présence du parc ne nuise à leurs entreprises. Leurs clients, qui paient un tarif élevé pour une gamme de services, pourraient ne pas apprécier que des gens s'adonnent à la pêche sur le même territoire à moindre coût. Cela s'applique tout particulièrement à la pêche au saumon dans le secteur des chutes Helen.

L'entente qui confiera la gestion du parc national des Monts-Pyramides à l'ARK comportera des clauses autorisant celle-ci à signer des contrats avec des pourvoyeurs leur assurant un droit de pêche exclusif dans les secteurs couverts par leur bail. Ce type d'entente ne pourra être conclue qu'une fois le parc mis en place.

En outre, les pêcheurs sportifs ne recourant pas aux services d'une pourvoirie ne pourront pêcher dans le parc que pour leur consommation personnelle. La pêche avec remise à l'eau ne sera pas permise.

6.6 La vente éventuelle d'une pourvoirie en activité dans le parc

Des pourvoyeurs ont demandé si le fait qu'une partie ou la totalité de leurs activités se déroulent dans le parc ne risque pas de les désavantager advenant leur désir de vendre leur entreprise. Une option à envisager serait que le MDDEP acquière celle-ci et confie à l'ARK la gestion de ses activités se déroulant à l'intérieur du parc. Il a également été noté que le droit de premier refus, tel qu'établi par la CBJNQ, s'appliquerait à toute vente à un non-bénéficiaire. Aucune réponse définitive n'a été donnée à cette question, étant donné qu'elle dépend en grande partie de l'évolution de la situation.

6.7 Les titres miniers dans le bassin versant de la rivière George

Plusieurs titres miniers dans la lisière occidentale du secteur proposé préoccupent les membres de la communauté. Certains de ces titres ont été accordés à des fins d'exploration en vue de l'extraction d'uranium. Craignant fort que le développement de ces secteurs ne contamine la rivière George, les Inuits de Kangiqsualujjuaq ont recommandé que lorsque ces titres viendront à expiration, les secteurs concernés soient intégrés au parc.

7. Identification des enjeux visant à orienter la planification ultérieure

La présente étude d'impact sur l'environnement et le milieu social s'inscrit dans la première phase du processus de création du parc. Tel que mentionné précédemment, l'objet de cette évaluation comprend les limites proposées, le zonage, le concept d'aménagement et les structures de gestion. En fait, il ne s'agit pas ici de données techniques particulières à évaluer en termes d'impacts mesurables sur les humains et le milieu biologique et physique. L'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social sert plutôt d'outil de planification.

Les communautés concernées et les organisations qui les représentent ont clairement manifesté leur appui à la création d'un nouveau parc dans ce secteur. À ce jour, le processus de consultation a fait montre de respect et d'ouverture envers la vision et les préoccupations des Inuits et des Naskapis dans la formulation du Plan directeur provisoire.

Les audiences publiques prévues pour le mois de novembre 2011 devraient fournir de nouveaux éléments de connaissance permettant de modifier et de parfaire le Plan directeur provisoire. Les résultats de cette évaluation, de même que ceux des audiences publiques, orienteront les étapes suivantes du processus de planification.

Bien que, par définition, la création d'un parc national vise à protéger le milieu naturel, il importe de gérer avec circonspection les activités qui y sont associées afin d'assurer que les impacts sociaux et environnementaux négatifs soient réduits au strict minimum et les impacts positifs favorisés.

Par conséquent, la véritable question à se poser à cette étape du processus de planification est celle-ci : les questions fondamentales qui ont été et continuent d'être soulevées par la communauté et la population sont-elles abordées de manière satisfaisante?

Dans la présente phase du processus de création du parc, l'établissement de structures appropriées en vue de son développement ultérieur est l'enjeu majeur relativement à la compréhension et à la gestion de ses impacts potentiels sur les habitants et l'environnement de la région.

L'ARK sera responsable de l'exploitation du parc, notamment de la construction, de l'instauration et de l'entretien des installations décrites dans le Plan directeur final. Un comité d'harmonisation, composé de représentants de l'ARK, du MDDEP, de la Société Makivik et des communautés locales inuites et naskapie, sera mis sur pied.

Ce comité sera chargé d'examiner et de résoudre les questions relatives à la planification et à la gestion du parc. Bon nombre des préoccupations, des interrogations et des idées soulevées par les Inuits et les Naskapis au cours du processus de consultation seront abordées lors des prochaines étapes du processus de planification. L'expérience des comités d'harmonisation créés pour les parcs déjà en place au Nunavik démontre qu'une planification qui tient compte de l'apport des communautés concernées fonctionne très bien, les populations locales ayant le sentiment que le parc fait vraiment partie de leur communauté.

8. Effets cumulatifs

Les effets cumulatifs les plus importants qu'entraînera la création du parc découleront de l'augmentation du tourisme. En effet, l'attraction de touristes constitue l'un des objectifs visés. Cette activité doit cependant être gérée de manière à maximiser les bénéfices pour les communautés locales ainsi que la population en général, tout en minimisant ou en atténuant les répercussions négatives potentielles qui pourraient en résulter sur l'environnement ou les communautés locales.

L'augmentation du tourisme entraînera notamment les conséquences suivantes :

- Augmentation de la circulation aérienne;
- Accroissement de l'utilisation de bateaux (canots et kayaks);
- Augmentation des activités de pêche sportive;
- Augmentation du nombre de personnes faisant des randonnées et des activités connexes;
- Accroissement du risque d'incendie;
- Risque de rejet d'ordures et de déchets dans l'environnement.

Pour évaluer ces impacts à leur juste mesure, soulignons que les parcs instaurés précédemment au Nunavik ont attiré peu de touristes, provenant pour la plupart des autres communautés de la région.

Le présent parc sera le quatrième à être créé au Nunavik. Chacun de ces parcs vise une clientèle de touristes d'aventure et d'écotouristes. En raison de la difficulté d'accès au territoire et des coûts élevés qui y sont associés, il est fort possible que ces quatre parcs soient en concurrence pour un marché limité. Ils devront maintenir d'étroites relations de travail, mettre en commun leurs expériences et élaborer ensemble des stratégies de développement.

Il faudra également tenter de comprendre l'interaction de ces parcs d'un point de vue écologique. La création de corridors de conservation devient de plus en plus importante en raison du réchauffement climatique. L'association du parc national Kuururjuaq, du parc national des Monts-Torngat, au Labrador, de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et enfin de ce nouveau parc permettrait de créer un corridor de conservation d'une longueur de 600 km et d'une superficie de 27 400 km². Cela contribuerait de manière importante à protéger une grande partie de l'aire naturelle du troupeau de caribous de la rivière George et d'un habitat très important du saumon atlantique.

En matière d'aménagement régional du territoire, une vaste zone sera soustraite à toute activité industrielle. Toutefois, tel que mentionné précédemment, son potentiel minier est considéré comme étant faible. En outre, la possibilité de développement hydroélectrique a déjà été rejetée en raison de ses impacts potentiels majeurs sur la faune, notamment sur le saumon atlantique.

Des parcs sont prévus ou en cours de création à Eeyou Istchee. L'accès routier à ces parcs en facilitera l'accès et aura peut-être pour effet d'attirer certains clients qui auraient été tentés de visiter des parcs situés plus au nord.

Le Plan Nord constitue une nouvelle initiative d'une grande importance pour la région. Les projets de développement et les infrastructures qui les sous-tendent faciliteront l'accès à ce territoire par voie aérienne et possiblement par une liaison routière ou ferroviaire entre Kuujuaq et le sud du Québec. Le Plan Nord vise également à attirer des sociétés minières et à poursuivre le développement hydroélectrique de la région. Plus de détails restent à venir en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de ces projets; toutefois, il faudra en surveiller de près les impacts cumulatifs.

Parallèlement, afin de compenser les effets d'un développement industriel accru, la Plan Nord s'engage à déployer des mesures afin de soustraire 50 % du territoire concerné à un tel développement. Cet engagement devra être géré dans le contexte d'aires protégées déjà en place ou projetées, de manière à maximiser les bénéfices tant pour les écosystèmes que pour les populations locales.

La gérance environnementale permettra d'« écologiser » les initiatives de gestion des parcs en favorisant la mise en place de mesures efficaces et respectueuses de l'environnement. Le MDDEP appliquera les orientations suivantes au parc national des Monts-Pyramides :

- Limiter les émissions locales de gaz à effet de serre;
- Limiter la consommation d'eau potable pour les besoins sanitaires;
- Élaborer des méthodes efficaces de traitement des eaux adaptées à de petites quantités et au type de climat;
- Limiter la production de déchets en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage;
- Respecter, voire dépasser, les normes relatives à l'acquisition, à la manutention et à l'entreposage de produits pétroliers;
- Construire des bâtiments présentant une bonne efficacité énergétique;
- Favoriser l'utilisation de matériaux de construction certifiés.

9. Prochaines étapes

La présente section résume les prochaines étapes à franchir avant la création du parc national des Monts-Pyramides :

- Audiences publiques (prévues pour novembre 2011);
- Analyse des présentations faites lors des audiences publiques;
- Présentation de cette analyse au groupe de travail;
- Recommandations préparées par le groupe de travail concernant les limites du parc, le zonage et le concept d'aménagement;
- Publication d'un rapport sur les audiences publiques;
- Prise de décision par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik;
- Émission d'un certificat d'autorisation;
- Création légale du parc;
- Signature d'une entente entre le MDDEP et l'ARK déléguant à cette dernière la gestion du parc;
- Publication du Plan directeur final;
- Élaboration des plans et devis pour la construction des infrastructures;
- Planification du calendrier des travaux;
- Études sur les impacts liés à la construction des infrastructures d'accès et des services; détermination des mesures d'atténuation et correctives exigées par le certificat d'autorisation.

Les orientations générales que propose le MDDEP en vue d'atteindre l'objectif premier du parc, soit la conservation et la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, sont les suivantes :

- Appliquer le principe de précaution dans toutes les interventions de mise en valeur du parc, en respectant la capacité de support du milieu naturel;
- Accroître la connaissance du patrimoine;
- Prendre en considération les pressions exercées par l'utilisation du parc et celles exercées par l'extérieur qui menacent ou risquent de menacer le patrimoine;
- Intégrer les connaissances traditionnelles des Inuits et des Naskapis aux actions qui seront entreprises;
- Mettre en place des procédures de suivi de l'état du patrimoine du parc;
- Adopter des pratiques d'exploitation écologiquement acceptables.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a mis à contribution son expertise et des ressources considérables en vue d'élaborer des lignes directrices sur la biodiversité et le développement du tourisme. Dans une publication récente, elle présente les critères suivants, destinés à favoriser l'instauration et l'évaluation d'un tourisme durable (Secrétariat de la CDB, 2007).

Le tourisme durable devrait :

- contribuer à la conservation de la diversité biologique et de la diversité culturelle;
- favoriser le bien-être des communautés locales et des peuples autochtones, et inclure une expérience d'interprétation ou d'apprentissage;
- exiger une attitude responsable de la part des touristes et des entreprises touristiques et respecter une échelle appropriée;
- limiter la consommation de ressources non renouvelables et respecter la capacité de support des milieux naturel et social;
- limiter l'exportation des retombées économiques; la propriété et l'exploitation devraient revenir aux communautés locales.

Pour faire en sorte que de tels objectifs soient atteints, il faudra élaborer les documents de travail présentés dans le tableau qui suit. Tous ces documents sont déjà prévus dans le cadre des prochaines étapes du développement du parc. Il faudra tenir compte de l'exposé qui a été fait précédemment sur la planification participative lors de leur rédaction.

Titre	Contenu	Échéancier
Plan directeur	Ce document fournit aux gestionnaires du parc des directives générales sur la conservation et le développement du territoire.	18 mois
Plan éducatif	Cadre de référence pour la planification des activités éducatives. Il précise les possibilités d'activités d'interprétation, les thèmes à développer, les clientèles à cibler et les moyens à utiliser.	18 mois
Plan de conservation du patrimoine	Il localise les éléments significatifs du patrimoine naturel et culturel touchés par les activités et les services du parc. Il indique les mesures à prendre pour assurer le suivi et évaluer l'état de ce patrimoine.	18 mois
Plan de mesures d'urgence	Ce document établit la marche à suivre dans les situations mettant en danger la sécurité des visiteurs ou des employés, le milieu naturel ou les installations du parc. Il fournit l'information pertinente, précise les rôles de chaque personne impliquée et les mesures à prendre en toute situation requérant une intervention d'urgence.	12 mois
Plan de développement*	Ce document présente le travail à accomplir sur une période de cinq ans pour développer le parc. Il doit respecter les dispositions contenues dans le Plan directeur.	24 mois
Plan de marketing*	Il établit les actions à entreprendre pour attirer les visiteurs au parc et dans sa zone d'influence, ainsi que les médias à mettre à contribution.	12 mois
Plan de formation	Il fournit un cadre de formation destiné à permettre aux employés inuits et naskapis d'acquérir les compétences de base et d'offrir des services de qualité.	Déjà élaboré (commun à tous les parcs du Nunavik)
Plan de recherche	Ce document vise à déterminer les besoins en recherche tant sur le plan scientifique que des connaissances et des valeurs locales.	Tel que déterminé par le comité d'harmonisation.

* Ces deux documents font partie du plan d'affaires.

10. Conclusion

La présente étude a fait ressortir un intérêt et un soutien marqués en faveur de la création d'un autre parc national dans la région, tant au sein des communautés locales et des organisations qui les représentent que des gestionnaires de pourvoiries.

Les communautés locales et les organisations régionales, se fondant sur l'expérience des comités d'harmonisation mis en place pour le parc national des Pingualuit et le parc national Kuururjuaq, ont exprimé leur confiance en la capacité du comité qui sera chargé de la gestion du parc d'aborder de façon satisfaisante les questions soulevées dans ce rapport. Cela s'applique à tout le processus d'élaboration et d'application des mesures recommandées dans les documents de travail relatifs au projet de parc national des Monts-Pyramides.

Bibliographie

Administration régionale Kativik. 2007. *Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Parc national de la Kuururjuaq*, Kuujjuaq.

Administration régionale Kativik. 2008. *Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. État des connaissances*, Kuujjuaq.

Administration régionale Kativik. 2007. *Plan régional de formation en tourisme*, Kuujjuaq.

Administration régionale Kativik. 2011. *Projet de parc national des Monts-Pyramides. État des connaissances*, Kuujjuaq.

Berger, Thomas R. 2006. *Conciliator's Final Report : The Nunavut Project*, Vancouver.

Brooke, L. 2007. *Social Impact Study for the Proposed Albanel-Témiscamie-Otish National Park*, Montréal.

Charland, N. 2007. *The Process of the Establishment of National Parks in Northern Québec for a Strategic Vision of the Land*, maîtrise ès sciences, option non-thèse, Université McGill, Montréal.

Conseil de l'Arctique. 2005. *Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge University Press.

Consulium. 2000. *National Parks IIBA Economic Opportunities Fund : An Assessment of Community Needs and Complementary Funding Sources*, Ottawa.

Desmarais, V. 2006. (Document préliminaire). *Évaluation marketing des possibilités d'offre touristique du Parc des Pingualuit et de Kangiqsujuaq au Nunavik*, Québec.

Desmarais, V. 2007. *Parc national des Pingualuit. Plan d'Affaires 2007-2010*, Québec.

Dudley, Nigel and Jeffrey Parish. 2006. *Closing the Gap : Creating Ecological Representative Protected Area Systems*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. 2002. Tasiujaq.

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec. 2009.

Ervin, J. 2007. *Protected Area System Master Planning*, The Nature Conservancy, Arlington, Virginie.

Fraser, Whit. 2010. *Nunavik's Tourism Pioneers Bob and Nancy May : A Life of Love, Adventure and Family*, Kuujjuaq.

Germain, A. 2007. *Seeking Common Ground : Politics of National Park Establishment in the Torngat Mountains, Arctic Canada*, thèse de maîtrise, Université McGill, Montréal.

Gouvernement du Canada et la Qikiqtani Inuit Association. 1999. *Inuit Impact and Benefit Agreement for Auyuittuq, Quttinirpaaq and Sirmilik National Parks*, Pond Inlet, Nunavut.

Hammond, Marc. 2010. *Monts-Pyramides and the Naskapi*, Kuujjuaq.

Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James. 2003. *Potentiel hydroélectrique du Nunavik, Exploitation des rivières Nastapoka, Caniapiscaw, à la Baleine et George, Étude préliminaire, Résumé des études techniques et environnementales*, Montréal.

Initiative boréale canadienne. 2008. *Brief to the public hearings on the Lacs Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire National Park Project*, Ottawa.

Institut culturel Avataq. 2010. *Étude de potentiel archéologique : Rapport de Recherche*.

Inuit Tapiriit Kanatami. 2006. *Unikkaaqatigiit : Putting the Human Face on Climate Change, Perspectives from Inuit of Canada*, Ottawa.

Inuit Tapiriit Kanatami. 2007. *Inuit Statistical Profile*, Ottawa.

Inuit Tapiriit Kanatami. 2011. *Canadians First, First Canadians : A National Strategy for Inuit Education*, Ottawa.

MacDonald, John. 2010. *Historical Overview of Human Occupation of the Monts-Pyramides National Park Area*, Nunavik.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2011. *Plan directeur provisoire. Parc national des Monts-Pyramides*. Québec.

Morrison, James. 1997. *Conservation Parks in Cree Territories : A Discussion Paper*. Cree Regional Authority, Haileybury, Ontario.

Naskapi Nation de Kawawachickamach. *Rapport annuel 2009-2010*.

Parcs Canada. Rapports annuels.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2007. *Managing Tourism and Biodiversity : User's Manual on the CBD Guidelines on Biodiversity and Tourism Development*, Montréal.

SEGMA Recherche. 2011. *Étude d'impacts économiques. Projet de parc national des Monts-Pyramides*.

http://www.pc.gc.ca/docs/pc/attend/attend_E.pdf
www.cpawsyukon.org/conservation/conservation-economics.html
<http://www.pondinlet.ca/i18n/english/travel.html>
www.nunavik-tourism.com
<http://plannord.gouv.qc.ca>

Annexe 1 :

**Procès-verbaux du groupe de travail du projet de
parc national des Monts-Pyramides**

**Monts-Pyramides Park Project
MINUTES
1st Working Group Meeting
Kuujuaq, April 12-13, 2010
Kuujuaq NV conference room
Monday, April 12, 2010
Start: 1:40 PM**

1. Introduction of the participants:

CAMP OWNER:	Peter May
KANGIQSUALUJJUAQ:	Johnny Sammy Annanack, NV Kenny Angnatuk, Qiniqtiq Land holding
KUJJUAQ:	Paul Parsons, NV Allen Gordon, Nayumivik Land Holding
NASKAPI:	Johnny Mameanskum Isaac Pien, Elder
MAKIVIK:	Mylène Larivière, Lawyer Alec Nivaxie, Assistant executive
KRG:	Michael Barrett, RRD Associate Director Annie Baron, Park national Kuururjuaq Director Josée Brunelle, Parks Planning Advisor Mélanie Chabot, Parks Planning Assistant Lizzie Emak, Administrative technician
MDDEP:	Stéphane Cossette, Chargé de projet Alain Thibault, Chargé de projet

Stéphane Cossette from MDDEP presented a power point presentation and an information fact sheet, which both covered the point 2, 3 and 4 of the agenda. They are annexed to the present minutes.

2. Information about parks in general

Québec's strategy for protected areas

- The Québec Strategy for protected areas aims to protect a surface area of 12% of the province by 2015. The creation of Parks is a mean to contribute to this strategy.

A park is:

- a define territory protected by a law against mining, logging and power plant. It is representative of natural regions of Québec or has sites with outstanding features. It is accessible for outdoor activities and education purposes.

The actual Québec's Parks Network contains:

- 24 national parks, 1 marine park, 9 park projects, 7 reserved areas for park creation

Under the Parks Act:

- MDDEP in charge of the network planning, but there is provisions to delegate the management of a park to KRG.

JBNQA and NEQA prevails over Parks act:

- Harvesting rights for beneficiaries, commercial use of wildlife by beneficiaries and possibility to establish new outfitting operation, for fishing activities are maintained.

3. Other types of protected areas

Biodiversity and aquatic reserves are other statutes of protected areas.

A biodiversity reserve is:

- A define territory representative of natural regions of Québec and protected by a law against mining, logging and power plant. It allows hunting, trapping, outfitters and camps. It has less programmed funding for development than parks and is not created for tourism development.

4. Advantages and disadvantages of a park

Advantages:

- Protects the land against industrial development;
- Beneficiaries have exclusive rights for hunting and trapping;
- A way to guarantee a place for futures generations to practice traditional activities (the park director can decide what kind of activities, where and when they are allowed, as long as it respect the zoning plan);
- Job creation.

Constraints:

- A park prohibits mining activities;
- No hunting for non-beneficiaries;
- Non-beneficiaries cannot carry firearms in the park;
- There is an extra fee for fishing.

Questions from participants:

- Small planes presence in the park: Johnny Sam thinks small planes could be disturbing for the park visitors as well as for traditional activities. Mireille explains that planes need an authorization to land in a park and that it is suggested to the pilots to fly 2000 ft above ground level when passing over a park area.
- Ski-dooing in the park: It is possible to use ski-doo in a park for mean of transportation from one place to another, but not as an activity by itself (no joy-riding).
- Rangers activity in a park: Rangers can come in parks. They will be considered as a group.
- Scientifics studies authorization: Studies will need to be approved by the Harmonization committee before they are conducted.
- Soap stone picking for local carvers: Eligible for beneficiaries under the JBNQA.

5. Answers to last meeting concerns

Use of wood along the George River, especially by Peter May who uses wood for its outfitting business (log cabins, firewood, etc.);

- The answer by MDDEP legal department is not ready yet. MDDEP will try to have an answer for the next meeting.

Presence of Wedge Hills outfitters (Albert Fortier) very close to the area;

- Wedge Hill responsible person will be inform of the project.

Presence of caribou calving grounds.

- The calving grounds shifted to the upper parts of Labrador.

6. Selection of a study area for the status report

The study area is the area that will be studied prior to the final proposition of the boundaries for the proposed park. The area will be studied through literature review and fieldwork. All the results will be gathered in the Status Report of the park project. This information will be use to designate a proposed parks boundary which will be later presented at the public hearings. The information included in the Status Report will also be very useful in the conception of the master plan and of the impact study as well as for the management and the operations of the future park.

It is probably better to have a bigger study area. All the areas that we will study will be eligible to be included in the park if there's a good reason for it. On the other hand, if we don't study an area, we'll not be able to include it afterwards.

Participants were asked to reflex on the extent of the study area they wanted to have. To support the reflection, a GIS map was presented on which was shown:

- Monts-Pyramides national park reserve (territory already reserved for a park)
- Rivière-George protected area
- Kangiqsualujjuaq category II lands
- Mining claims

Tuesday, April 13, 2010
Start: 9:15 AM

6. Selection of a study area for the status report (cont'd)

Alain and Stéphane presented a boundary, which tries to follow more closely the limits of the watersheds.

Kenny Angnatuk and Johnny Sam Annanack asked for the Ford River and the Ford Lake area to be included in the study area for its beauty and because people once lived in that area.

It was asked if Helen's Falls should be included in the study area. The members of the working group agreed that the answer was yes. Maggie Susy Annanack and Sammy Cantafio will need to be consulted because of the outfitting camp.

7. Field study: base camp in July

There will be fieldwork this summer. It will be done over one month, in July. The base camp will be at Pyramid Mountain Camp, Peter May's outfitting camp.

The following studies will be conducted during the summer field work:

- Vascular botany by Norman Dignard, MRNF
- Invascular botany by Denis Bastien, Botalys
- Geomorphical survey by Richard Lévesque, Poly-Géo
- Validation of the vegetation map done with satellite imagery (Viasat)
- Surveys on birds, small mammals, bats, fish, etc. (still to be organized)
- Archeology by Avataq

In parallel, some document will be written on the history and land use aspects.

8. Next meeting

The next meeting will be held in July in Monts-Pyramides Park Project study area at Pyramid Mountain Camp.

9. Varia

Traditional knowledge interventions:

- When Johnny Sam was little, his family used to go hunting in the area.
- There were things like diamonds found in the ashes of burned trees found in an area close to the creek upstream from Big Bend (Kenny).
- There are areas that were used as hunting grounds by the Snowball descendents of Bobby Snowball Sr. and Bobby Snowball Jr. (Peter May).
- Isaac knows a Naskapi site near Pyramid Mountain Camp.
- Innu of Labrador (and maybe of Schefferville) have used the Ford area. The Innu will be informed of the project.

**Monts-Pyramides Park Project
2nd Working Group Meeting
Pyramid Mountain Camp
July 21, 2010
Minutes
Tuesday, July 21
Start: 10:00 AM**

1. Introducing and welcoming the participants

CAMP OWNER:	Peter May
KANGIQSUALUJJUAQ:	Johnny Sam Annanack, NV
KUUJJUAQ:	Paul Parsons, NV Allen Gordon, Nayumivik Landholding Corporation
NASKAPI:	Johnny Mameanskum Isaac Pien, Elder Philip Einish
MAKIVIK:	Mylène Larivière, Lawyer
KRG:	Michael Barrett, RRD Associate Director Mélanie Chabot, Parks Planning Assistant Cecilia Edmudluk
MDDEP:	Alain Thibault, Chargé de projet

2. Study area final limit

A map showing the limit of the study area, as discussed during the previous meeting, was presented to the working group. All participants accepted it as final. Johnny Sam was happy to see that Ford Lake was included.

3. Answers to last meeting concerns

At the last meeting, one main concern was expressed about woodcutting around Pyramid Mountain camp. As promised, participants from MDDEP asked their lawyer for a legal opinion on the subject. The main question is to know whether or not the woodcutting done by a beneficiary outfitter is considered as commercial or not. If it is considered as commercial, it will have major implications on Peter May's actual woodcutting practice. Unfortunately, the legal opinion was not ready, but it should be available by the end of September 2010.

Peter also asked whether KRG would look at the safety of people who would like to canoe or raft down the George River. KRG already has a report from FCKQ [Federation for canoeing and kayaking of Québec] describing the river for canoeists. All questions regarding safety issues will be considered in next year's objectives.

4. Base camp undergoing studies

The map of the vegetation done using satellite imagery was presented to the working group.

During the first week at base camp, participants from MDDEP evaluated the recreo-touristic and educational potential of the study area and validated the representativeness of the Québec natural

region it represents. The information collected during the visit will also be very beneficial for the preparation of the provisory master plan.

The first group of researchers came to the camp for 10 days.

- The small mammals survey was done by installing 78 traps, which were distributed within 8 grids. Mice, voles, shrews and lemmings were collected. Some species will need to be properly identified at the laboratory.
- Some fish surveys were done. One of the highlights was a population of small mature char in a lake located at higher altitude. Allen Gordon mentioned that the same phenomenon was encountered in Quaqtaq and Killiniq.
- A bird survey was done. Four species at risk were found nesting within the study area, which offers great potential for ornithology activities.
- The insects survey was initiated. The spiders seem to be dominating all habitats.
- So far, the archaeologists did not find much around the Pyramid camp area. It looks like the Ford lake area has better potential.
- After the working group meeting, another group of researchers will come: 2 botanists and 1 geomorphologist. The archaeologists will also continue their survey.

5. Traditional knowledge

Some discussion took place, and the following was mentioned:

- Inuit people seemed to use mostly the Ford Lake area. The Annanack and the Emudluk families were using this area a lot. Johnny Sam identified where 2 camps were. It was mentioned that Johnny Annanack should be interviewed, since he has a lot of knowledge of the area.
- There was some woodcutting done in the Big Bend area. Logs were then sent down river.
- Naskapi were once everywhere in the common area as they were following the caribou.

6. Next steps

The following documents will have to be completed:

- Status report (KRG)
- Provisory master plan (MDDEP)
- Environmental and social impact study (Lorraine Brooke)

The public hearings are planned for November 2011.

7. Next meeting

The next meeting will be held in November 2010, in Kuujjuaq.

8. Varia

Peter proposed a name for the park: *Ulittaniujalik*, which means “the place where there is tide line”.

9. Exploring the Pyramid Mountain Camp area (free time).

Some groups went fishing and others climbed Pyramid Mountain.

**Monts-Pyramides Park Project
3rd Working Group Meeting
Kuuujuaq, January 20th, 2011
MINUTES
Thursday, January 20
Start: 9:30 AM**

1. Introduction of the participants

CAMP OWNER:	Peter May Maggie Susie Annanack
KANGIQSUALUJJUAQ:	Johnny Sam Annanack, NV Kenny Angnatuk, Qiniqtiq Land holding
KUUJJUAQ:	Allen Gordon, Nayumivik Land Holding
NASKAPI:	George Guanish Isaac Pien, elder
MAKIVIK:	Mylène Larivière, Lawyer
KRG:	Michael Barrett, Mélanie Chabot,
MDDEP:	Stéphane Cossette, Chargé de projet Alain Thibault, Chargé de projet

2. Minutes from the last working group meeting

The approval of the minutes of the last meeting was deferred as the translation had been delayed.

3. Responses to questions raised at the last meeting

a. Woodcutting at Pyramid Mountain Camp (Legal advice)

The results of the legal advice on that matter asked by MDDEP were presented to the working group. Woodcutting for outfitting and community use can continue. In the case of outfitting (Peter May), it could take the form of a contract between the minister and the outfitter. That contract will allow the outfitter to continue to operate in the park and the possibility to cut wood for the purpose of the outfitting camps. For the community, the JBNQA prevails. The area set apart for Kangiqsualujuaq community is still valid. There is only a small part that touches the northern part of the study area. As for commercial use, it would not be allowed in the park.

Timber supply analysis

A timber supply analysis was made for a radius of about 10km around the camp. It was implied that the timber that can be cut is equal to the timber growth per year. To do the analysis, Alain used the data from the community use survey that was done on the area reserved for Kangiqsualujuaq by the JBNQA, just north of the study area. Using the vegetation map, the spruce stands on moss were identified. Spruce stands on lichen were not used because the regeneration is difficult. The annual sustainable amount of timber that can be cut is 1000 cubic meters (450 4'X4'X8' bundles). If the same exercise is done for a radius of 5km around the camp, a sustainable amount of 340 cubic meters can be cut per year. Pyramid Mountain Camp doesn't use that much wood each year.

Kenny identified where wood was harvested while the sawmill was in operation. It started just below the communal zone of Kangiqsualujjuaq and went as far as big bend (in the late '60). Today, some members of the community still go in the area to get some timber to build qamutik.

b) Selling an outfitting business inside the park to a non-beneficiary

It is up to the minister to say yes or no (to give its authorization). This is not guaranteed, but camps could be bought by the government and then operated by the KRG.

Mylène suggested to put a clause of right of first choice in the contract that the outfitter would have with the MDDEP. This would provide better protection for the outfitter.

c) Impact of the park on fishing activities

The customers of an outfitter are paying a high price to go fishing in the area. If park visitors are able to fishing right next to them without paying or paying very little, it is not going to work out.

This question will be looked at more carefully by MDDEP in order to find a solution to deal with this reality. It was mentioned that outfitters could have the exclusivity to offer the fishing activities on their outfitting territory.

4. Overview of the reports produced for the Status Report

Studies

The results of last summer studies were presented.

- Geomorphology: the map made by Poly-Geo was presented.
- Non-vascular plants: 2 new species for Québec and 8 rare species.
- Vascular plants: report will be ready next week.
- Birds: 47 species identified on the field.
- Fish: dwarf form of char in high altitude lakes.
- Small mammals: 9 species; 1 endangered (rock vole).
- Insects: 21 species of spiders, 3 of ants and 1 of mosquito.
- Archeology: 11 sites, of which 6 are archeological.
- History: produced by McDonald and Hammond.
- Land use: report will come next month.

The results from these reports will be summarized in the status report.

Artifacts

Johnny Sam asked what should be done if we find an old artifact. Mylène answered that there is a law in Québec saying that people can't take them. In the case of Inuit artifact in Nunavik, people should inform Avataq of their presence.

Southern tip of the study area

The southern tip of the study area was included in order to have the full Pyramid mountain range. Nevertheless, this area is used by Wedge Hills outfitting camp. Since the owner of this outfitting business is not a beneficiary, the park could have some impacts on his operations. Understanding this situation, we asked all the researchers to look in that area in order to determine if there was a good justification to keep it in the projected limits of the park. They didn't find much, so the

working group members were asked what they thought about the idea of taking the southern tip of the study area out of the proposed limits for the park. The working group members agreed. Johnny Sam asked if it was possible to place it somewhere else. Unfortunately, it is not possible to add areas that were not studied in the Status Report process.

Mining companies

Stéphane presented the results of the request made to MRNF regarding the exclusion of mining activities inside the study area. MRNF agreed for almost the totality of the study area with the exception of some small areas close to the southwest limit of the study area.

The working group members mentioned that they wanted those areas to be protected as well because they want to avoid contamination of the George River. It was suggested that people from Kangiqsualujuaq could bring this up during the public hearings.

5. Name of the park

The name *Ulitaniujalik* was proposed by Peter May. This name means the area where there is water level marks. The working group agreed with that name. In order to present this name project to the “*Commission de Toponymie du Québec*”, MDDEP will need a resolution from each community in favor of the name *Ulitniujalik*. It was determined that KRG would draft a resolution project and send it to each community (Kuujjuaq, Kangisualujuaq and Kawawachikamach).

6. Zoning: identification of special places to protect or to develop.

MDDEP started to work on the provisional master plan. In that plan the zoning of the park is defined. In order to help MDDEP with that task, the working group was asked to identify places that should be protected, that could be developed, etc. Kangiqsualujuaq members mentioned that an area a few kilometers north from Imaapik River should be protected.

7. Next steps

Stéphane Cossette will come back in February to consult Peter May and elders from Kangiqsualujuaq to get more traditional knowledge that could help him with preparing the provisional master plan.

8. Summer projects

There will be some fieldwork done this summer. It still is to be defined.

9. Varia

Nothing else was added to the agenda.

10. Next meeting

The next meeting will take place in Kawawachikamach mid-April 2011.

Monts-Pyramides Park Project
4th Working Group Meeting
Kawawachikamach
April 11, 2011
Minutes
Monday, April 11
Start 16:00

1. Introduction of the participants

CAMP OWNERS:	Peter May Maggie Susie Annanack
KANGIQSUALUJJUAQ:	Kenny Angnatuk, Qiniqtiq Landholding Jessie Baron, Kuururjuaq park administration, technician and translator
KUUJJUAQ:	Allen Gordon, Nayumivik Landholding
NASKAPI:	George Guanish, contact person Isaac Pien, elder
MAKIVIK:	Mylène Larivière, lawyer
KRG:	Micheal Barrett Mélanie Chabot
MDDEP:	Stéphane Cossette, project manager Alain Thibault, project manager

2. Approval of minutes from the previous meetings

The minutes from the three previous working group meetings were given to all members. They will read them later. Their comments will be gathered at the next meeting.

3. Proposed boundary

Alain Thibault presented maps illustrating the proposed boundary to the working group members. From the original study area, the southern tip was taken off as agreed by the working group members at the last meeting.

Alain explained that there is actually a provisional suspension of mining, given by MRNF for most of the territory. Nevertheless, MRNF didn't agree to suspend claim rights on a few areas west of the original area reserved for the park. MRNF mentioned that there was some good mining potential there.

Alain explained that MDDEP will try again to have these parts included in the park boundary because they are inside the George River watershed. In addition, the claims that were previously there were abandoned. Nevertheless, if it is not possible to have everything inside the park boundary, MDDEP could propose a trade off. There are some sections in the original reserved area that are outside the watershed. Those areas could be traded to MRNF against the area that are inside the watershed. This would allow a better protection of the river and of the fish habitat. The working group members agreed with this proposition. Kenny mentioned that Kangiqsualujjuaq NV and Landholding's position is to protect the watershed as much as possible because the water

pollution is a great concern for the community and its fisheries. They also wish to protect in the best manner the entire ecosystem. Stéphane gathered the same information from the elders of Kangiqsualujjuaq when he did his interviews there.

4. Proposed zoning

Maps with the proposed zoning were presented by Stéphane. In order to come up with the proposed zoning, Stéphane interviewed Peter and some elders from Kangiqsualujjuaq last February. He asked where people used to go, used to hunt, and where they are going now. Stéphane also used the results from last summer's field study and the proposed development concept of the park.

- ***Service zone***

There will be three service zones: Pyramid, Big bend and Qamanialuk.

In those areas, visitors will arrive by plane. They will be able to stay at the main infrastructures.

- ***Natural environment zone***

The George River will be in the natural environment zone to allow fishing and motorized vehicles. Visitors will be allowed to set-up a tent, and Parks Nunavik could also build small cabins.

The north section of Ford Lake and Ford River will also be put as a natural environment zone because it was and is more intensively used for traditional activities and caribou hunting by Kangiqsualujjuaq community.

A new section of natural environment will need to be added to include Peter's ski-doo trail.

- ***Preservation zone***

In that zone, visitors will be able to walk, canoe, set-up tents but it will not be possible to bring visitors in with motorized vehicles nor by plane. This zone represents most of the remaining area.

- ***Maximum preservation zone***

In the maximum preservation zone, visitors will not be allowed. There will be one maximum preservation zone. It is a place that was identified by Johnny Sam, Kenny and the Kangiqsualujjuaq community for its cultural importance.

Kenny asked for a modification of the maximum preservation zone. He believes that it would be best to include the area right up to the mouth of the river.

Traditional knowledge information:

The area east of big bend was very important for caribou hunting and trapping.

5. Proposed development concept

- ***Outfitters***

Stéphane and Alain showed the maps they prepared. These maps are not complete yet.

There are still some questions that remained unanswered regarding Rapid Lake outfitting operation permits/ lease for camps /landholding authorization at Lake Qamanialuk. These questions will be clarified by Nancy Laflamme from MRNF.

Mylène explained that since there is a moratorium on mobile camps, an outfitter might choose to renew his operation permit in an area even if he is not using it at the moment. There used to be a lease for a camp in Qamanialuk area as well. We will need to check if it is still valid. Kenny explained that last month, Alain Lagacé asked to renew his authorization to be in category II land, but Landholding refused because they knew about the park project. (The licence number for Rapid Lake Lodge inc. is: 10595-02.)

- **Airstrips**

The airstrips will be located at Pyramid Camp, Big Bend and Qamanialuk. There are already existing strips, but they might need some work. These areas were already disturbed, so it's best to use the same areas in order to limit the damage to the environment. To fix Big Bend airstrip, we will probably need a bulldozer. At the moment, it is short for a Beaver. A Twin Otter can't land there. Maggy will ask Sammy Cantafio if it would be ok for park visitors to use Helen Falls airstrip.

Some cabins would be added close to the airstrips, especially at Qamanialuk and Big Bend. The design of the new cabins is not decided yet and will be discussed with the park harmonization committee. Allen mentioned that the cabins need to be bear/mosquito proof.

- **Activities**

Canoeing and rafting along the George River will probably be the highlight. There will be a hiking corridor along the Qinnnguliup River. Some canoe-camping will be developed at Qamanialuk and Tasirlaq Lake areas. It is important to mention that the development of this concept will be stretched over a few years.

Answering a question asked by Allen, Stéphane said that extreme activities such as diving and skydiving are not in the provisional master plan. Nevertheless, the director of the future park could authorize this kind of activities. To know if an activity can be authorized in a park, the director will have to follow the parks policy.

People canoeing down the George River will need to camp. They will be able to do it according to their travel rhythm. Nevertheless, there will be some proposed camping sites for safety reason.

The issue of fire and firewood for visitors needs to be discussed further. A suggestion is that firewood could be made available to visitors by park wardens in predefined places, for instance next to the cabins.

Kenny wanted to know how canoeists going down the river will find out about the park. There could be signs in Schefferville, info posted on the Internet or they could find out from the airline company if they fly in. A part time employee will be needed in Kawawachikamach/Schefferville to register visitors.

- **Fishing activities**

Visitors will need to go out with a designated outfitter to fish if they are on their territory of operation. Between Pyramid Camp and Helen Falls leases, there is currently no outfitter interested in providing guided services. The rule for visitors traveling through that area could be that they can fish for immediate consumption. Catch and release would not be allowed.

6. Park infrastructures

There will be a small office in Kawawachikamach or Schefferville and maybe a part time employee. In Kangiqsualujjuaq, the pavilion's exposition room could be extended. This needs to be verified by the architects. In Kuujuaq, most likely there will be a center with a park network display (the

5 Nunavik parks). Some visitors will go directly from Kuujjuaq to Pyramid, so there is definitely a need to have a welcome center there.

7. Resolution project for the name of the park

Some draft resolutions were prepared for the NV of Kuujjuaq, the NV of Kangiqsualujjuq and the Naskapi village of Kawawachikamach. Mylène Larivière will help the land holding draft their resolution to support the new name of the park. We will have to check with Avataq for the correct spelling. Michael will send everybody a final version. We will need all these resolutions in order for Stéphane to make a request to the Commission de toponymie to adopt this name. In the description of the meaning of *Ulittaniujalik*, “tide lines” needs to be changed for “water level marks”. George and Isaac mentioned that the name *musuwaaw siipiy* in Naskapi as the same meaning. It is also mentioned that all resolutions should be gathered by KRG. KRG will then send them to all interested parties.

8. Summer projects

The Kativik environmental advisory Committee will hold its meeting at Pyramid Mountain Camp from July 5-8. The Kativik Environmental Quality Commission will hold its meeting from July 8-10. From July 10-24, there will be a clean-up project. Four sites will be targeted (Little Pyramid, Pyramid Camp, Big Bend and Qamanialuk) to clean-up the old outfitting camps and solid waste disposal sites. It will be done with the help of summer students. From approximately July 18-23, there will be a hiking expedition to validate the corridor proposed in the master plan. From July 24-30, there will be a rafting expedition down George River.

Information was provided by the members of the working group to facilitate the clean-up project. Peter mentioned that it was possible to rent a small excavator from Air Inuit. Since the buildings at Little Pyramid, Big Bend and Qamanialuk are dating from 1970 and 1980, and due to their advance deterioration, the working group thinks it is better to take them apart and burn the material. It would be important to check with the Emudluk family before doing anything at the Qamanialuk site. This site is on category II land, so it would be better to ask Kangiqsualujjuq land holding too. As for Big Bend, the place was mostly owned by the May family. The last one to operate it was Kuuniliusi Sinuupa (Conlucy Snowball) under the coop. The working group members estimate it is not necessary to ask anyone regarding the clean-up at Big bend.

9. Varia

Copies of the history reports were given to the working group members.

10. Next meeting

There will be information sessions regarding the park project given by KRG and MDDEP in June, in the three communities. The next working group meeting will be held in November in George River. The public hearings will be held in November.

Annexe 2 :

**Mandat du comité d'harmonisation du parc national
des Pingualuit**

B.5 OPÉRATION DU PARC DES PINGUALUIT

Modifié par les Modifications n° 4 du 24 août 2007, n°5 du 27 mars 2009 et n° 6 du 8 octobre 2009

1. Description du mandat

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) confie à l'Administration régionale Kativik (ARK), en conformité avec l'article 8.1.1 de la *Loi sur les parcs* (L.R.Q., c. P-9), les services de gestion des opérations, des activités et des services du Parc national des Pingualuit. Ainsi, la ministre lui délègue le pouvoir de fournir des services, y compris des services d'entretien, et d'organiser des activités nécessaires aux opérations du parc, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce parc et, dans ce dernier cas, sous réserve des dispositions légales applicables. Le MDDEP et l'ARK s'engagent à mettre à jour l'Entente Pingualuit intervenue entre l'ARK et la Société de la faune et des parcs du Québec le 23 mars 2004, de façon à conférer à l'ARK, conformément à l'article 6 de la *Loi sur les parcs*, le pouvoir d'effectuer des travaux d'aménagement, d'immobilisation et d'entretien dans le Parc national des Pingualuit qui sont susceptibles de maintenir ou d'améliorer la qualité du parc et le pouvoir d'effectuer de tels travaux à l'extérieur du parc s'ils sont nécessaires à ses opérations et, dans ce dernier cas, sous réserve des dispositions légales applicables.

Ces pouvoirs doivent s'exercer en conformité avec les dispositions de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (ci-après la CBJNQ), de la *Loi sur les parcs*, du *Règlement sur les parcs* ([2000] G.O. 2, 4598, n° 838) et ses modifications subséquentes, de la Politique sur les parcs québécois et du plan directeur du Parc national des Pingualuit.

2. Définitions

Aux fins de ce mandat, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les définitions suivantes s'appliquent :

- a) « Inuit (s) » ou « bénéficiaire (s) inuit (s) » désigne une ou des personnes inuite (s) au sens de la *Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis* (L.R.Q., c. A-33.1);
- b) « parc » désigne le Parc national des Pingualuit établi par le *Règlement sur l'établissement du Parc national des Pingualuit* ([2003] G.O. 2, 5408, n° 1322);
- c) « territoire » désigne le territoire du parc ainsi que les aménagements à l'extérieur du parc qui sont décrits au plan directeur du parc et qui sont nécessaires à ses opérations.

3. Budget de formation en cours d'emploi

Le financement prévu à l'article 4 de l'Entente Sivunirmut couvre la formation en cours d'emploi des gestionnaires et employés affectés aux opérations du parc.

4. Obligations de l'ARK

L'ARK s'engage à :

- a) fournir les services de gestion des opérations, des activités et des services du territoire, reliés au fonctionnement du parc;
- b) fournir et organiser les activités et les services conformément au plan directeur du Parc national des Pingualuit, joint à l'Entente Pingualuit, et assurer son entretien courant;
- c) assurer la mise en œuvre des plans suivants :
 - le plan de mesures d'urgence du parc;
 - le plan de suivi environnemental et social relatif à la création du parc, à son aménagement et à sa fréquentation;

- le plan d'affaires, lequel inclut :
 - un plan de développement touristique;
 - un plan de marketing et de communication du parc;
 - un guide touristique du parc permettant aux visiteurs d'identifier les limites du parc incluant les secteurs d'activités et d'hébergement;
 - le plan de communication destiné aux résidents du village nordique de Kangiqsujuaq;
 - le plan de conservation du patrimoine;
 - le plan d'éducation;
 - le plan de formation global pour les gestionnaires et les employés du parc.
- d) évaluer les résultats obtenus lors de la mise en œuvre des plans énumérés au paragraphe c);
- e) effectuer la révision des plans énumérés au paragraphe c) sur avis du Comité de liaison établi à l'article 6 du mandat B.6 de l'Entente Sivunirmut. Ces plans seront ensuite déposés au MDDEP pour information, à l'exception du plan de suivi environnemental et social qui sera déposé au MDDEP pour approbation;
- f) percevoir de toute personne qui accède au parc, y circule, y séjourne ou y pratique une activité, à l'exception des bénéficiaires inuits de la CBJNQ qui exercent leur droit d'exploitation conformément à la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec* (L.R.Q., c. D-13.1), les droits exigibles prévus au *Règlement sur les parcs* ou à ses modifications futures. Les droits ainsi perçus sont dévolus à l'ARK;
- g) accorder, en considération du sous-paragraphe 4 de la note qui accompagne l'annexe 6 du chapitre 6 de la CBJNQ, annexe introduite par l'article 23 de la Convention complémentaire n° 6 signée à Montréal le 19 août 1980 et amendée par la Convention complémentaire n° 17 signée à Kuujuaq le 29 août 2003, la priorité aux Inuits en ce qui a trait à la réalisation des obligations énumérées aux paragraphes a) et b) du présent article;
- h) collaborer avec les entités culturelles inuites de la région Kativik afin d'identifier les sites et les endroits à l'intérieur du parc pouvant bénéficier d'un nom culturellement approprié aux Inuits de la région Kativik, en vue de soumettre l'information aux autorités appropriées;
- i) fournir au MDDEP, en langue française, tous les textes, rapports, documents et travaux relatifs au présent mandat.

5. Obligations du MDDEP

Le MDDEP s'engage à :

- a) fournir à l'ARK le plan directeur du parc national des Pingualuit ainsi que toute modification ou remplacement qui y est fait : ce plan directeur est joint à l'Entente Pingualuit pour en faire partie intégrante;
- b) fournir à l'ARK, selon ses possibilités, toute l'assistance technique dont il dispose et reliée à l'exécution du présent mandat;
- c) assumer tous les frais incluant notamment les frais légaux et toutes condamnations reliées à l'exécution du présent mandat au-delà de toutes sommes ou tous frais couverts par les polices d'assurance mentionnées à ce mandat;

- d) collaborer avec les entités culturelles inuites de la région Kativik afin d'identifier les sites et les endroits à l'intérieur du parc pouvant bénéficier d'un nom culturellement approprié aux Inuits de la région Kativik, en vue de soumettre l'information aux autorités appropriées.

6. Représentants

Le MDDEP désigne le directeur ou la directrice du Service des parcs de la Direction du patrimoine écologique et des parcs comme son représentant officiel aux fins de l'application du présent mandat et de l'Entente Pingualuit. L'ARK désigne son directeur du Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ou toute autre personne désignée par ledit directeur, comme son représentant officiel aux fins de l'application du présent mandat et de l'Entente Pingualuit. Si le remplacement d'un représentant d'une partie était rendu nécessaire, cette partie y pourvoira dans les meilleurs délais et en avisera par écrit l'autre partie.

7. Comité d'harmonisation

Le comité d'harmonisation établi à la date de la signature de l'Entente Pingualuit, pour en assurer sa mise en oeuvre ainsi que celle relative au présent mandat et pour fournir à l'ARK, au MDDEP et à la Société Makivik tous les conseils pertinents à l'égard du développement du parc, est maintenu.

Le comité est composé de deux représentants du MDDEP, de deux représentants de l'ARK, de deux représentants du village nordique de Kangiqsujuaq, de deux représentants de la Corporation foncière Nunaturlik de Kangiqsujuaq et d'un représentant local de la Société Makivik. Au besoin, des personnes-ressources pourront être invitées aux réunions du comité d'harmonisation.

Le comité se réunit au besoin ou, dans la mesure du possible, une fois tous les six (6) mois et fait périodiquement rapport au MDDEP, à l'ARK et à la Société Makivik des résultats atteints et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de l'Entente Pingualuit et du présent mandat. Il donne son avis au MDDEP, à l'ARK et à la Société Makivik lorsque survient un désaccord ou un litige ou lors des demandes de modifications se rapportant à l'Entente Pingualuit et au présent mandat. Le comité constitue également un forum d'échange afin que soient évités les conflits entre les activités liées au droit d'exploitation telles que définies au chapitre 24 de la CBJNQ et les activités reliées à l'opération du parc.

Les réunions du comité se tiennent sur le territoire du village nordique de Kangiqsujuaq et, au moins une fois par année, une réunion est publique.

Les dépenses reliées aux réunions du comité sont assumées à même les fonds de l'Entente Sivunirmut, à l'exception des dépenses d'hébergement et de repas des représentants du MDDEP.

8. Cession et sous-traitance

Les droits et obligations contenus dans le présent mandat ne peuvent être cédés, vendus ou autrement transportés sans l'autorisation écrite du MDDEP. L'ARK peut toutefois se prévaloir des services de sous-traitants pour l'exécution du présent mandat mais elle demeure responsable des droits et obligations qui y sont contenus.

9. Assurance

L'ARK devra souscrire et maintenir en vigueur pendant toute la durée du présent mandat une assurance de responsabilité civile générale pour une somme d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$), pour toute réclamation, blessure corporelle, tout décès, dommage matériel et événement encouru sur le territoire, dont le MDDEP et l'ARK pourraient être tenus responsables individuellement ou conjointement.

En cas de sous-traitance, l'assurance de responsabilité civile générale de l'ARK devra couvrir les travaux effectués par le sous-traitant ou sinon, l'ARK s'engage à prévoir dans le contrat conclu avec le sous-traitant, l'obligation de ce dernier de souscrire et de maintenir en vigueur une assurance équivalente à celle prévue au présent article.

Les certificats d'assurance, dont copie devra être transmise au MDDEP, devront contenir une clause prévoyant que la police ne pourra être annulée ou la couverture réduite sans qu'un préavis de trente (30) jours ne soit donné au MDDEP.

À défaut par l'ARK de souscrire et de maintenir en vigueur une telle assurance, l'ARK sera responsable de toute réclamation visée à cet article jusqu'à concurrence d'une somme de cinq millions de dollars (5 000 000 \$).

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

